

**DIRECTION TERRITORIALE
DES
SERVICES RURAUX**

IMPACT DE L'OPÉRATION CAFÉ EN MILIEU MÉLANÉSIEN

VOLUME II

**L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE
UNE APPROCHE DU SYSTEME DE PRODUCTION**

**SECTION DE SOCIOLOGIE
NOUMÉA
1983**



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

CENTRE DE NOUMÉA BP A 5 CEDEX NOUVELLE CALEDONIE

IMPACT DE L'OPERATION CAFE EN MILIEU MELANESIEN

VOLUME II

L'environnement socio-économique .:
Une approche du système de production.

Section de Sociologie

Nouméa

1983

Direction Territoriale des
Services Ruraux de la
Nouvelle-Calédonie

Office de la Recherche
Scientifique et Technique
Outre-Mer

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. - <u>Méthodologie</u>	5
1.1. - Les objectifs	5
1.2. - L'appréhension du système de production et ses difficultés	6
1.3. - Le cadre général de l'analyse	9
2. - <u>L'agriculture mélanésienne : les données générales</u>	11
2.1. - L'agriculture mélanésienne dans l'économie calédonienne et dans l'ensemble des activités économiques des Méla- nésiens	11
2.2. - Insertion de l'agriculture mélanésienne dans une éco- nomie marchande	13
3. - <u>L'emploi du temps</u>	17
3.1.1. - Présentation de l'échantillon en fonction du sexe, de l'âge, et de la situation matrimoniale.	17
3.1.2. - Composition de l'échantillon en fonction des liens de parenté et des unités conjugales.....	18
3.2. - Caractéristiques globales de l'emploi du temps	23
3.2.1. - Activités en milieu villageois et hors milieu villageois	23
3.2.2. - Les principales catégories d'activités en milieu villageois	25
3.3. - Calendrier et importance comparée des diverses activités agricoles	27
3.3.1. - La culture de l'igname	27
3.3.2. - Les cultures vivrières autres que l'igname ...	29
3.3.3. - La caféiculture	30
3.3.4. - Les activités de production secondaires	33
3.4. - Les activités agricoles en fonction du sexe et de la situation matrimoniale	34
3.4.1. - Division des tâches pour la culture de l'igname	34
3.4.2. - Division des tâches pour les autres cultures vivrières ..	37
3.4.3. - Division des tâches pour la caféiculture	38
3.4.4. - Division des tâches pour les activités de pro- duction secondaires	40
3.5. - Les activités non agricoles	43
3.5.1. - Activités liées à l'habitat et à la vie domes- tique	43
3.5.2. - Activités sociales, sports, loisirs, et santé	45
3.5.3. - Activités cérémonielles coutumières	47

4. - <u>Groupes domestiques et organisation sociale du travail</u>	51
4.1. - Organisation sociale précoloniale et rapport de production capitaliste	51
4.2. - Familles élargies, familles conjugales, unités domestiques et unités de production	54
4.2.1. - Les transformations de l'unité domestique et de l'unité de production précoloniale	54
4.2.2. - Unités domestiques et unités de production contemporaines. Familles conjugales et familles élargies	58
4.2.3. - Les transformations de la cellule domestique élargie précoloniale : comparaison avec un exemple fidjien	67
5. - <u>Les relations de travail</u>	71
5.1. - Travail individuel et travail en commun dans les activités de production et dans celles liées à l'habitat	73
5.1.1. - Répartition globale du travail individuel et du travail en commun	73
5.1.2. - Travail individuel et travail en commun dans les activités quotidiennes - en dehors des groupes de travail et de la relation salariale	74
5.1.3. - Travail en commun au sein de l'unité conjugale, avec participation extérieure, ou hors de l'unité conjugale	78
5.2. - La circulation entre les unités domestiques	81
5.2.1. - La méthode	81
5.2.2. - Présentation de l'ensemble parental	81
5.2.3. - Circulation de la force de travail entre l'ensemble parental et les unités domestiques extérieures, dans les activités de production	83
5.2.4. - Circulation du travail et des produits entre unités domestiques de l'ensemble parental ; circulation des produits entre les unités domestiques villageoises	89
5.2.5. - Les accès secondaires à la terre en tant que circulation	98
5.2.6. - La circulation des individus	99
5.3. - La communauté villageoise	100
5.4. - Le travail salarié	103
5.5. - Un système non marchand	104
6. - <u>Réflexion sur les présupposés d'une opération de développement</u> ...	111
6.1. - Ambiguïté de la notion de développement et démarche ethnocentrique	111
6.2. - Une conception erronée des rapports sociaux régissant les Mélanésien : l'exploitation agricole	114
6.3. - Le projet de relance de la caféiculture	122
Bibliographie	129
Liste des tableaux	139 à 141
Liste des figures et illustrations	141

1. - METHODOLOGIE

1.1. - Les objectifs.

La présente étude est à replacer dans le cadre d'une recherche sur la formation sociale précoloniale de Nouvelle-Calédonie et sur les transformations induites par la subordination du rapport social qui la sous-tend au rapport social capitaliste. L'Opération Café, en tant qu'intervention massive dans les domaines économique, social et politique, participe de ce procès de transformation. Son analyse a été envisagée dans une double perspective : d'une part en tant que phénomène social permettant de mettre en évidence les rationalités sous-jacentes aux deux types de rapports sociaux en présence - et d'aborder l'analyse des processus de transformation des rapports sociaux précoloniaux dans une conjonction de forces sociales données -, et d'autre part en tant que contribution aux analyses des opérations dites de *développement*, dont les évaluations portent en partie sur l'adéquation des objectifs techniques aux configurations des divers champs sociaux. Loïn de correspondre, au niveau des rapports sociaux, à une conception socialement neutre de la technologie, l'opération de développement est abordée en tant que partie intégrante d'un processus de transformation et de subordination.

°
° °

Recueil de discours, le premier volume de cet ouvrage abordait le domaine des représentations et des comportements du corps social, ainsi que leur plus ou moins grande adéquation aux principaux axes de

l'intervention (1). Mais l'analyse du discours, qui facilite le repérage des champs soumis à la pression des rapports capitalistes, ne rend compte ni de la configuration sociologique de ces champs, ni des formes particulières qu'y prend la relation entre rapports sociaux non marchands et rapports capitalistes. Cette problématique est celle du présent volume, qui s'efforce de décrire et d'explicitier, au niveau villageois, certains aspects du champ économique dont relèvent les Mélanésiens du secteur rural.

1.2. - L'appréhension du système de production et ses difficultés.

Dans les sociétés qui demeurent largement structurées par des rapports sociaux non marchands, les opérations de développement s'avèrent souvent inadéquates aux rapports sociaux en place, notamment au niveau des systèmes de production et de distribution, et ce même lorsqu'elles sont techniquement au point (2). Aussi la prise en compte des systèmes de production peut-elle constituer un préalable aux introductions de technologie nouvelle(3).

Pour sa part, l'Opération Café en Nouvelle-Calédonie n'a reposé que sur une approche succincte des différents milieux sociaux auxquels elle devait s'appliquer. Le projet de relance de la caféiculture tel qu'il est formulé en 1978 par le Secrétariat d'Etat résume en quels termes se posent - en deçà des aspects politiques - les modalités de l'insertion du café nouveau. Que le café soit une production implantée de longue date en milieu mélanésien, que la nature des innovations techniques et culturelles n'impliquent pas pour les caféiculteurs de dépenses d'équipement, que les revenus attendus de l'intensification de la culture du

(1) Impact de l'Opération Café en milieu mélanésien. Vol. I : Le discours mélanésien.

(2) Pour des exemples africains, voir : Colloque de Ouagadougou 1978, Venema 1981 ; et pour l'Océanie, Crocombe 1964.

(3) L'augmentation de la production et la transformation des systèmes sociaux précoloniaux se posent aussi en termes d'enjeux politiques (Belloncle 1982, Joinet 1981).

café puissent apparaître comme incitatifs dans une conjoncture de dépression économique (1), sont les seules considérations qui ont tenu lieu d'approche des milieux sociaux.

°
° °

La distorsion entre les objectifs techniques de l'Opération Café et leurs conditions de réalisation s'impose dès le début de la recherche : comparées aux normes du projet, que ce soit pour l'organisation du travail et le temps de travail, ou pour les superficies à mettre en culture, les données de terrain mettent constamment en évidence la divergence entre le système de production servant de référence implicite aux Services Techniques, celui de l'exploitation agricole du producteur marchand, et les rapports sociaux en place. Dès lors l'analyse du système de production devient-elle un préalable.

Dans cette optique, les recherches menées sur questionnaire auprès d'un large échantillon de cultivateurs (2) ne se sont guère avérées efficaces pour remédier au manque de connaissances sur l'environnement socio-économique et ont été impuissantes à saisir avec précision les éléments permettant d'appréhender le système de production en place, tels que la composition des groupes de travail, les modalités de l'entraide ou des prestations de travail, la circulation des produits vivriers par la redistribution, ou les différentes modalités d'accès à la terre. La diversité des situations est en effet telle qu'il est souvent impossible d'en faire ressortir des ensembles homogènes correctement circonscrits et nettement identifiables : unités résidentielles, unités domestiques, groupes de production.

Il est alors apparu nécessaire de procéder à une enquête spécifique, assurant le recueil de données approfondies auprès d'un échantillon restreint. L'objectif était de relever, de façon précise et systématique, durant une année complète, l'ensemble des activités d'un groupe local, en indiquant pour chacune d'entre elles son insertion dans les rapports

(1) Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer
1978 : 51.

Les normes et objectifs techniques définis après la première mission d'étude de l'Institut Français du Café et du Cacao ne sont guère congruents avec les caractéristiques du milieu mélanésien auquel ils sont pourtant essentiellement destinés. Cf. Territoire de Nouvelle-Calédonie, VIème plan.

(2) Cf. Vol. I, 1982 : 12-13.

sociaux et ses caractéristiques économiques. Le recueil des données devait porter sur la nature et la durée de toutes les activités quotidiennes, leur orientation à des fins cérémonielles ou non, leur localisation à l'intérieur ou à l'extérieur du village, le ou les destinataires de l'activité, la rémunération éventuelle, les liens de parenté unissant les participants, et, en cas d'activité agricole, le type de relation foncière permettant à l'utilisateur d'accéder à la terre.

L'enquête a été réalisée dans un village de langue paicī (1), sur la Côte Est - zone représentant la plus grande concentration de Mélanésiens sur la Grande Terre. Elle a touché un échantillon de vingt-huit cultivateurs adultes. Commencée en juin 1981, elle s'est terminée un an plus tard. L'ensemble des relevés ont été effectués par sept membres de l'échantillon, deux chefs de famille, et cinq jeunes femmes célibataires. Les données recueillies ont été exploitées sur ordinateur (2).

Vu le caractère quotidien de l'observation et sa durée, le dispositif d'enquête ne pouvait être que celui du recueil indirect. Cette méthode n'est cependant pas exempte d'inconvénients : elle ne permet pas d'atteindre à la précision du matériau recueilli directement, et le champ de validité des données s'en trouve réduit d'autant. Par ailleurs, la représentativité de l'échantillon n'étant pas construite, mais largement issue des contraintes de l'enquête, l'échantillon n'épuise sans doute pas tous les types de relations existant en milieu villageois, que ce soit au niveau de la composition des groupes domestiques ou à celui des groupes de travail. La faiblesse de l'échantillon, constitue un autre biais. Une embauche dans le cadre du plan de lutte contre le chômage, une maladie, ou une grossesse, sont autant d'éléments qui provoquent une réduction des temps d'activité.

Du point de vue de la représentativité, il n'est pas indifférent que la composition de l'échantillon ait été déterminée en fonction du choix des enquêteurs. Il fallait en effet trouver des individus aptes à assurer avec régularité et précision un travail d'écriture avec lequel peu de Mélanésiens sont familiarisés en milieu villageois (3). Or, certains

(1) L'orthographe adoptée ici est celle du linguiste J.C. Rivierre (Bensa, Rivierre 1982).

(2) La codification des données de terrain a été assurée par M. Husberg, le traitement informatique par D. Farnier et Y. Bahuon.

(3) Nayacakalou (1978 :34) signale qu'il a rencontré ce problème auprès des Mélanésiens de Fidji.

Le présent travail s'est dans une large mesure ressenti de cette difficulté, qui s'est traduite par des variations des membres composant l'échantillon en cours d'année.

de ces individus peuvent avoir des valeurs et des comportements différents de ceux des autres villageois, notamment en ce qui concerne l'importance accordée à la cellule conjugale dans la conduite des affaires quotidiennes.

Les indications sur les biais de ce type d'enquête indiquent clairement la portée et les limites des résultats qu'il est possible d'en retirer. L'analyse quantitative ne saurait aboutir qu'à des conclusions qualitatives, dont la nature particulière interdit certaines extrapolations. Ces conclusions qualitatives permettent cependant de rendre compte de la logique interne du système étudié et, au-delà de leur particularité, d'introduire à la compréhension de son fonctionnement.

°
° °

Les données présentées dans ce volume devraient apporter des précisions sur la configuration du champ économique issu de l'ordre précolonial, et sur son insertion dans le cadre d'une économie de marché. L'analyse s'efforcera de préciser la part et le calendrier des activités, ainsi que celle du travail de reproduction sociale perçue au niveau des activités cérémonielles ; elle s'efforcera d'approcher les relations d'entraide, l'accès à la terre, et la composition des groupes de production (1).

1.3. - Le cadre général de l'analyse

La relation entre rapport social non marchand et rapport social capitaliste n'est pas envisagée ici en tant qu'articulation, où le rapport non marchand se perpétue dans le cadre du dispositif de domination

(1) Bien que s'inscrivant dans le champ de l'anthropologie économique, la présente recherche ne s'est pas donné pour objet l'anthropologie économique d'une formation sociale mélanésienne. De ce fait, différents domaines tels la circulation des biens lors des cérémonies coutumières (nattes, argent, monnaie mélanésienne, tissus), le travail des enfants, ou les apports monétaires extérieurs à la production villageoise ne sont pas abordés.

du mode de production capitaliste (1). Mais elle est considérée en tant que rapport de force menant éventuellement, à terme, à l'élimination des rapports sociaux non marchands par l'élargissement de la production. Cette relation ne réduit pas pour autant les groupes sociaux porteurs de relations non marchandes à être privés de toute capacité d'intervention. Ils constituent des forces sociales susceptibles, dans le cadre d'une configuration donnée du champ capitaliste, de modifier les orientations locales du rapport social dominant, voire de s'y opposer. Inversement, les rapports sociaux et les représentations sociales non marchandes peuvent être utilisés par les groupes qui en sont porteurs de manière à faciliter leur insertion dans le cadre du rapport social dominant (2). Les structures issues des formations sociales antérieures peuvent par ailleurs être réinvesties d'une efficacité sociale propre au nouveau rapport : la forme de l'institution demeure, la fonction et le rapport social changent (3).

(1) L'analyse de l'articulation des formations sociales précoloniales au rapport marchand est développée par Rey (1971).

La notion de cohabitation de deux types de rapports sociaux en dehors de toute relation antagoniste ressort de nombreuses analyses menées en terme d'*économie duelle* ("*dual economy*", Waddell, Krinks 1968 : 298).

(2) Cf. les aborigènes d'Australie vivant en milieu urbain (Gale 1983), les immigrés samoans en Nouvelle-Zélande (Pitt et Mac Pherson 1974), les Mélanésien urbanisés du Vanuatu (Bonnemaïson 1977).

(3) Godelier 1975 : 113.

2. - L'AGRICULTURE MELANESIENNE : LES DONNEES GENERALES.

2.1. - L'agriculture mélanésienne dans l'économie calédonienne et dans l'ensemble des activités économiques des Mélanésiens.

Les descriptions de l'agriculture en Nouvelle-Calédonie opposent habituellement deux secteurs de production, globalement définis l'un comme "*moderne*", l'autre comme "*traditionnel*". Ces deux catégories empiriques renvoient au clivage général entre une agriculture tournée vers la production marchande et une agriculture dont l'objectif principal reste l'autoconsommation, ou la satisfaction de besoins sociaux irréductibles à la circulation marchande. Bien que ne coïncidant pas tout à fait avec les identifications ethniques, cette division en deux secteurs les recoupe largement. L'agriculture tournée vers le marché est celle des Européens, en particulier de ceux localisés sur les plaines de la Côte Ouest, et des anciens métayers javanais. L'agriculture d'autoconsommation reste celle des villages mélanésiens dont les implantations les plus importantes se situent sur la Côte Est et dans les Iles. Et, bien qu'ayant des caractéristiques socio-économiques différentes, certains petits agriculteurs européens peuvent être rattachés à cette seconde catégorie (1).

Les comptes économiques du Territoire pour l'année 1976 (2) font apparaître que l'agriculture n'a contribué que pour 3,7 % à la

(1) Roux 1982.

(2) L'année 1976, qui permet de faire coïncider comptes économiques et résultats du recensement, a été retenue comme année de référence. Les comptes économiques pour l'année 1980 donnent, pour un P.I.B. de 90.847 millions de francs CFP, la répartition suivante : agriculture, 2,99 % ; mines et métallurgie, 15,93 % ; services, 14,72 % ; commerce, 21,30 % ; Administration, 22,51 %. Service de la Statistique 1980 : 17.
Un nouveau recensement est en cours de réalisation.

formation du Produit Intérieur Brut, alors que l'industrie minière et métallurgique y a participé à raison de 26 %, l'Administration et les services à 27 %, le commerce à 20 % (1). Le troca (2), le café et le coprah, qui sont les seuls produits d'exportation du secteur rural, ne représentent à la même époque que 0,3 % de la valeur totale des exportations. Par contre, le recensement de 1976 montre que le secteur agricole occupe 29 % des actifs, appartenant pour 90 % d'entre eux à l'ethnie mélanésienne (3). Ce recensement laisse également apparaître que 63 % des actifs mélanésiens relèvent du secteur agricole.

Tableau 1. - Répartition des actifs et des salariés mélanésiens, hommes et femmes, selon les branches d'activité. D'après INSEE :1976..

Branches d'activité.	Total des actifs		Salariés	
	Nbre	%	Nbre	%
Agriculture, pêche, forêts, chasse	12 203	63,19	477	6,54
Industries extractives	733	3,80	725	9,94
Bâtiment et Travaux Publics	920	4,76	872	11,95
Industries manufacturières	591	3,06	566	7,76
Transports, communications	651	3,37	615	8,43
Commerce, banque, assurance	836	4,33	768	10,52
Services	3 288	17,02	3 188	43,69
Autres	91	0,47	86	1,17
Total	19 313	100	7 297	100

Les salariés mélanésiens du secteur primaire sont peu nombreux, leur proportion ne dépassant pas 4 % des salariés de l'ethnie. Dans ce secteur, le salariat semble lié à des emplois disponibles en dehors du milieu méla-

(1) Antheaume 1981.

(2) Troca ou troche : coquillage nacrier.

(3) INSEE 1976, Annexes, tableau 21.

nésien, tels ceux fournis par l'exploitation forestière ou l'agriculture européenne. Les secteurs secondaire et tertiaire fournissent la quasi-totalité des salariés mélanésiens (soit 93,46 %), représentant 35,31 % des actifs de l'ethnie. Tous secteurs confondus, le nombre d'employeurs mélanésiens s'élève à 18 (0,09 % des actifs), et celui des individus à leur compte, en dehors du secteur agricole, à 203 (1,05 % des actifs) (1).

L'agriculture, complétée d'activités salariées temporaires ou épisodiques, constitue donc l'insertion socio-économique majoritaire. Dans l'attente des résultats du recensement de 1983, il est à présumer que la récession de l'activité minière et métallurgique a entraîné au cours des dernières années un renforcement de ce secteur d'activité.

2.2. - Insertion de l'agriculture mélanésienne dans une économie marchande.

Les échanges pratiqués avec les premiers trafiquants européens (2), puis avec les colons, constituent les étapes initiales de l'insertion des Mélanésiens dans une économie de marché. Commerce de traite et colonisation marquent l'agriculture mélanésienne par l'introduction de nouvelles espèces végétales et animales, ainsi que de nouvelles techniques de culture et de transformation, et par l'instauration des circuits de l'économie marchande. Cette période, qui s'étend des premiers contacts à la veille de la seconde guerre mondiale, est caractérisée par la mise en place, à la fin du siècle dernier, de la traite du coprah, puis par l'obligation qui est faite aux Mélanésiens de s'engager dans la caféiculture à partir de 1930 (3). Jusqu'à la seconde guerre mondiale, ces deux produits représenteront pour la majorité des collectivités villageoises les principales (sinon les seules) sources de rentrées monétaires. Les villages de bord de mer y ajoutent la vente de produits marins, notamment du troca.

La seconde guerre marque le début d'une diversification des productions agricoles et d'une augmentation de leur commercialisation : les produits de l'agriculture vivrière, ignames, taros, bananes, ainsi que divers fruits et légumes sont offerts sur le marché. L'élevage bo-

(1) L'INSEE (1976, Annexes, Tableau 21) confond dans la catégorie "à son compte" les individus relevant du secteur agricole vivant en circuit autarcique et ceux qui se sont éventuellement établis pour produire sur le marché. On peut cependant supposer que cette dernière catégorie est faible.

(2) Shineberg 1967 ; Crocombe R.G., Crocombe M. 1968 : 29-30.

(3) Saussol 1967.

vin extensif fait son apparition et se développe dans certaines régions(1) ; des plantations de pins des caraïbes sont effectuées sur terres lignagères (2). Cependant la production vivrière destinée à l'autoconsommation garde une place prépondérante au sein de l'organisation agricole.

Après avoir souligné les difficultés de la quantification des productions vivrières et de l'estimation de l'autoconsommation à l'échelle du pays, Antheaume (1981) poursuit en ces termes : *"On a pu avancer, à propos des tonnages, le chiffre de 22.500 tonnes de produits vivriers dont 4.000 essentiellement en provenance des Iles Loyauté auraient été commercialisées."* Doumenge (1982 : 291) fournit des indications plus précises, mais très localisées : *"A Goro en 1976-77, l'autoconsommation était estimée à 24 tonnes pour 120 habitants soit une quote-part de 200 kg par individu et par an. Cette année là près de 3 tonnes ont été commercialisées."* Encore convient-il de souligner que le village de Goro, situé dans une zone non caféicole et à proximité du marché de Nouméa, bénéficie de facilités pour l'écoulement de sa production. A la différence des Loyauté, la Grande Terre apparaît en retrait dans le domaine de la commercialisation des produits vivriers (Antheaume 1981, Doumenge 1982). Les différences dues à la proximité des marchés, à la nature des productions, et aux circuits de commercialisation, sont sensibles.

°
° °

Lorsqu'elle est implicitement comparée aux normes de l'agriculture mécanisée, la faiblesse des superficies mises en culture chaque année est une des principales caractéristiques de l'horticulture mélanésienne. Dans une étude déjà ancienne, Barrau montre que l'espace vivrier mis en culture dans quatre villages différemment situés varie entre 9 et 11 ha pour des populations comprises entre 140 et 180 personnes, ce qui donne une moyenne de 0,08 ha par adulte.(3). Ces données sont proches

-
- (1) Le développement de l'élevage bovin en milieu mélanésien date de l'après-guerre. Depuis 1978, avec la création du FADIL (Fonds d'Aide et de Développement de l'Intérieur et des Iles) et les redistributions foncières, l'élevage prend une place plus importante et apparaît comme une activité valorisée.
- (2) Les plantations de pins des caraïbes sur terres lignagères s'effectuent avec l'aide de la SICNC (Société Immobilière de Crédit de Nouvelle-Calédonie).
- (3) J. Barrau (1956 : 136); cet auteur prenait lui-même pour point de départ de son étude les travaux de P. Gourou (1948) menés au Cameroun dans un même contexte tropical et pour " un complexe végétal identique".

de celles disponibles pour d'autres régions de Mélanésie (1). Plus de vingt années après les études de Barrau, les superficies consacrées aux cultures vivrières restent faibles. D'après les recherches menées par Doumenge sur neuf terroirs villageois de la Grande Terre en 1979, les superficies cultivées sont comprises entre 0,85 et 3,8 ha pour des populations variant entre 65 et 240 individus (2). En définissant "*l'exploitation horticole*" comme l'association des jardins cultivés "*par une même cellule familiale*", Doumenge (1982 : 291) aboutit à la répartition suivante des superficies cultivées par "*cellules familiales*" (3) : 40 % mesurent moins de 250 m², 33 % ont entre 250 et 499 m², 20 % entre 500 et 999 m², et 7 % sont comprises entre 1000 et 1999 m². Il signale également, d'un village à l'autre, des variations importantes des superficies moyennes mises en culture.

Tableau 2. - Superficies cultivées en produits vivriers dans neuf terroirs de la Grande-Terre. Année 1977. D'après Doumenge (1982 : 294).

"Espaces horticoles"	Superficie totale (m ²)	Nombre d'"exploitations"	Superf. moyenne par "exploitation"
Goro	8 508	24	355
Amon Kasiori	37 999	40	950
Ouërou Pimé	13 427	41	327
Embouchure	16 278	51	319
Tchamba	23 837	44	542
Ouaté	10 506	32	328
Atéou	10 072	27	373
Tiendanite	15 509	26	597
St Gabriel	16 866	19	888
Total	153 002	304	503

(1) Brookfiel, Brown (1963 :114-115), comparant les résultats de leur propres recherches sur les Chimbu de Nouvelle-Guinée à ceux de Barrau, reprennent ses conclusions et avancent un chiffre inférieur à 0,2 acres (0,08 ha) par individu en ce qui concerne les cultures vivrières destinées à l'alimentation humaine (la nourriture destinée aux cochons étant comptée à part).

(2) Aux Iles Loyauté, et notamment à Lifou, les superficies mises en culture sont plus importantes (Doumenge 1982 : 293).

(3) Cellule familiale conjugale.

Le morcellement des parcelles est un autre trait du système agricole, et Doumenge note que si la disparité de taille entre unités de mise en valeur vivrière est grande, "le nombre de jardins par exploitation reste stable, supérieur en moyenne à deux (...)" (1982 : 293). La taille moyenne d'un jardin vivrier oscillerait sur la Grande Terre entre 118 et 342 m² et, en incluant les Iles, elle se situerait entre 118 et 1149 m² (1982 : 273).

°
° °

La répartition des plantes cultivées varie selon les terroirs. Dans les neuf terroirs étudiés sur la Grande Terre, l'igname représente entre 40 et 69 % des productions (l'emportant ainsi largement sur les autres plantes), le manioc peut atteindre jusqu'à 30 % des productions, avec un minimum de 5 % ; la production de taros, de patates et de bananes peut s'élever au quart de la production totale.

Tableau 3. Evaluation des productions issues de l'espace horticole de neuf terroirs témoins de la Grande Terre (à partir des surfaces moyennes cultivées annuellement durant la période 1975-1978).

Pourcentages. D'après Doumenge (1982 : 289).

"Espaces horticolas"	Igname	Taro <i>Colocasia</i>	Taro <i>Xanthosoma</i>	Manioc	Patate	Banane
Goro	68,9	1,2	0,3	9,3	14,7	5,6
Amon-Kasiori	47,9	0,6	24,3	4,8	3,9	18,4
Ouérou-Pimé	58	1,1	5,6	16	0,4	18,8
Embouchure	40,2	4,7	9,2	25,6	4,7	15,6
Tchamba	43,3	5,6	2,2	29,9	3,1	16
Ouaté	42,2	4,2	7,1	14,5	4,6	27,3
Atéou	57,1	2,7	9,2	5	4,4	21,5
Tiendanite	63,3	0,7	0,1	9,1	18	4,7
St Gabriel	57	3	1,4	7,9	24,3	6,4

3. - L'EMPLOI DU TEMPS

3.1. - Présentation de l'échantillon

3.1.1. - Composition de l'échantillon en fonction du sexe, de l'âge, et de la situation matrimoniale.

Les vingt-huit individus qui composent l'échantillon se répartissent de manière à peu près égale entre les catégories définies par le sexe et le statut matrimonial ; seules les femmes mariées sont légèrement sur-représentées par rapport aux femmes célibataires et aux catégories masculines. La moyenne d'âge des femmes, tout comme celle des hommes, est de 32 ans.

Dans la répartition en fonction du statut matrimonial, une veuve et un couple non marié ont été assimilés à des individus mariés ; par contre, une jeune femme divorcée sans enfants et vivant avec ses parents a été comptabilisée en tant que célibataire.

Le nombre des individus dont les activités ont pu être suivies a fluctué en cours d'année ; les données brutes correspondent à un total de 6.094 journées, soit 3.459 jours pour les hommes (1.721 pour les célibataires et 1.748 pour les hommes mariés) et 2.625 jours pour les femmes (744 pour les célibataires et 1.881 pour les femmes mariées)(1).

(1) Pour résorber les distorsions liées à la fluctuation, en cours d'enquête, du nombre de personnes soumises au relevé des activités, les données brutes ont été analysées pour chaque jour de l'année, et ramenées à des temps moyens se rapportant à un individu pour chacune des quatre catégories définies par les critères du sexe et du statut matrimonial.

Tableau 4. - Distribution de l'échantillon selon le sexe, l'âge, et la situation matrimoniale.

	Hommes		Femmes		Total
	Célibat.	Mariés	Célibat.	Mariées	
15-19	2		4		6
20-24	4	1	1	1	7
25-34	1	2	1	2	6
35-44		1		3	4
45-54		2			2
55-64				2	2
65 et +		1			1
Total	7	7	6	8	28

3.1.2. - Composition de l'échantillon en fonction des liens de parenté et des unités conjugales.

Dans le type de rapport social non marchand en place chez les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie, les rapports sociaux n'aboutissent pas, comme dans les systèmes sociaux capitalistes ou socialistes développés, à la constitution de champs sociaux distincts et relativement autonomes les uns par rapport aux autres. S'il est possible en système capitaliste de distinguer un champ économique, un champ politique ou religieux, ou encore un champ de la parenté, ces distinctions ne s'appliquent que pour les nécessités de l'analyse aux sociétés non marchandes. Dans ces formations sociales, les relations relevant de manière formelle des catégories de l'économie ne peuvent être disjointes de celles relevant de la parenté, car les rapports de parenté constituent le cadre général dans lequel s'organisent la production et les échanges économiques, voire l'ensemble des relations sociales. L'établissement des généalogies, incluant les "adoptions", est alors indispensable à la compréhension du système social (1).

°
° °

(1) La circulation des individus à l'intérieur des lignages et entre les lignages n'est qu'un aspect parmi d'autres d'une circulation généralisée de produits vivriers, de femmes, et de terres entre les groupes sociaux.

Alors qu'en français le terme indiquant le transfert d'un individu d'un groupe de parenté à un autre relève du vocabulaire de la parenté ("adoption"), en paicî ce terme relève de la circulation ("nââ épo", "pa épo" : donner, prendre un enfant).

A la différence de ce qui prévaut dans les autres régions de la Grande Terre et aux Iles, les lignages et clans de l'aire linguistique paicî sont regroupés en un système dualiste qui régit les relations matrimoniales (1). Tout individu relevant de par son appartenance lignagère et clanique du regroupement des *Dui* doit en principe épouser un individu relevant des *Bayes*, et réciproquement. Ces échanges se pratiquant en fonction des alliances matrimoniales en cours, chaque lignage ne dispose, dans le regroupement opposé, que d'un certain nombre de lignages dans lesquels il prendra et auxquels il cèdera des épouses (Bensa, Rivierre 1982 : 114). Le mariage préférentiel est celui qui se conclut avec la cousine bilatérale réelle ou classificatoire (2).

A l'intérieur des regroupements claniques des Mélanésiens de la Grande Terre, les lignages sont associés deux à deux sur le modèle aîné-cadet, et hiérarchisés (3). Ces appariements de lignages conditionnent une des modalités d'accès à la terre : lorsqu'un des deux lignages s'éteint, le lignage survivant reprend les terres et le nom du lignage éteint, que certains de ses membres feront renaître (4).

L'association deux à deux des onze lignages présentés dans la généalogie s'établit comme suit :

L et A, E et G, C et B pour le regroupement *Dui* ;

D et H, J et K, F et (lignage non représenté au village) pour le regroupement *Bayes*.

(1) Le terme de *dualiste* est employé de préférence au terme de *moitié*.

(2) Les généalogies répartissent les individus de l'échantillon en fonction d'unités conjugales qui ne doivent pas être assimilées à des unités domestiques ou à des unités de production.

(3) Pour se faire une idée de la façon dont les lignages sont associés et hiérarchisés, on pourra se reporter aux listes déclamées lors des cérémonies de coutume, citées par Doumenge (1974 : 77-78) pour la région de Canala. Voir également Bensa, Rivierre (1982 : 69) pour un exemple *cemuhî*.

L'association et la fusion de deux unités en une seule est un trait du système de classification qui prévaut en Nouvelle-Calédonie.

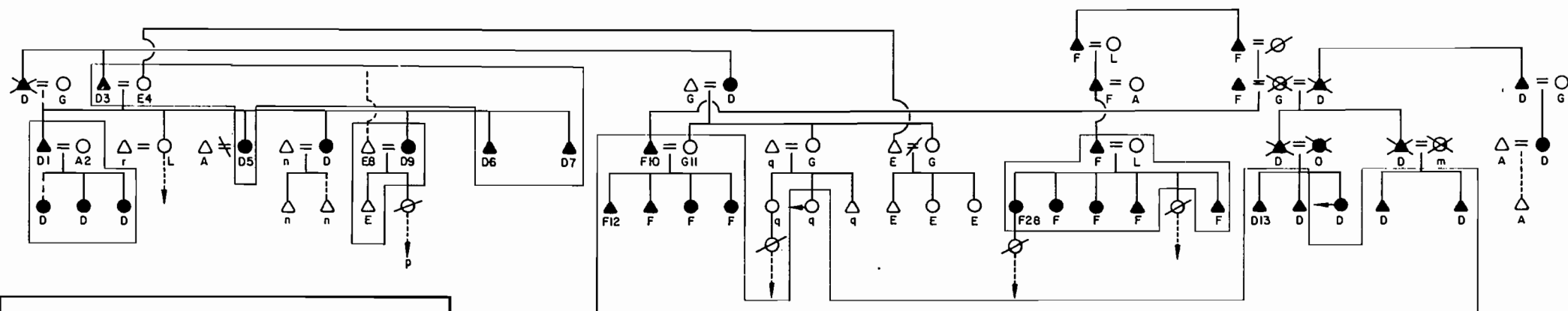
Leenhardt (1930 : 59), Haudricourt, Ozanne-Rivierre (1982 : 144-145)

le signalent avec l'utilisation des duels de parenté (grand-père/petit-fils, oncle/neveu utérin, etc.) ; dans certaines régions, les ignames sont présentées deux par deux lors des coutumes, une igname "chef" accompagnée d'une igname "sujet", de même que certains lignages "sujets" suivent leur chef dans ses déplacements.

L'ordre dans lequel les deux lignages sont associés n'est pas toujours garant de la hiérarchie qui s'établit entre eux, l'aîné pouvant être dissimulé derrière le cadet.

(4) Cette information est à rapprocher de celle de Bensa et Rivierre (1982 : 83), qui concluent à l'existence de "listes presque fermées de topopatronymes".

GÉNÉALOGIES ET REPARTITION SELON LES UNITES CONJUGALES DES MEMBRES DE L'ECHANTILLON.



LEGENDE

Δ Hammer

☐ Unités conjugales

Femme

Filiation

Collatéralité

Individu reçu en adoption

Individu donné en adoption

Entant non adopté, élevé en dehors de sa famille restreinte

Union, sanctionnée ou non par un mariage

Divorce ou séparation

~~5~~

Lignages du regroupement matrimonial *Dui*

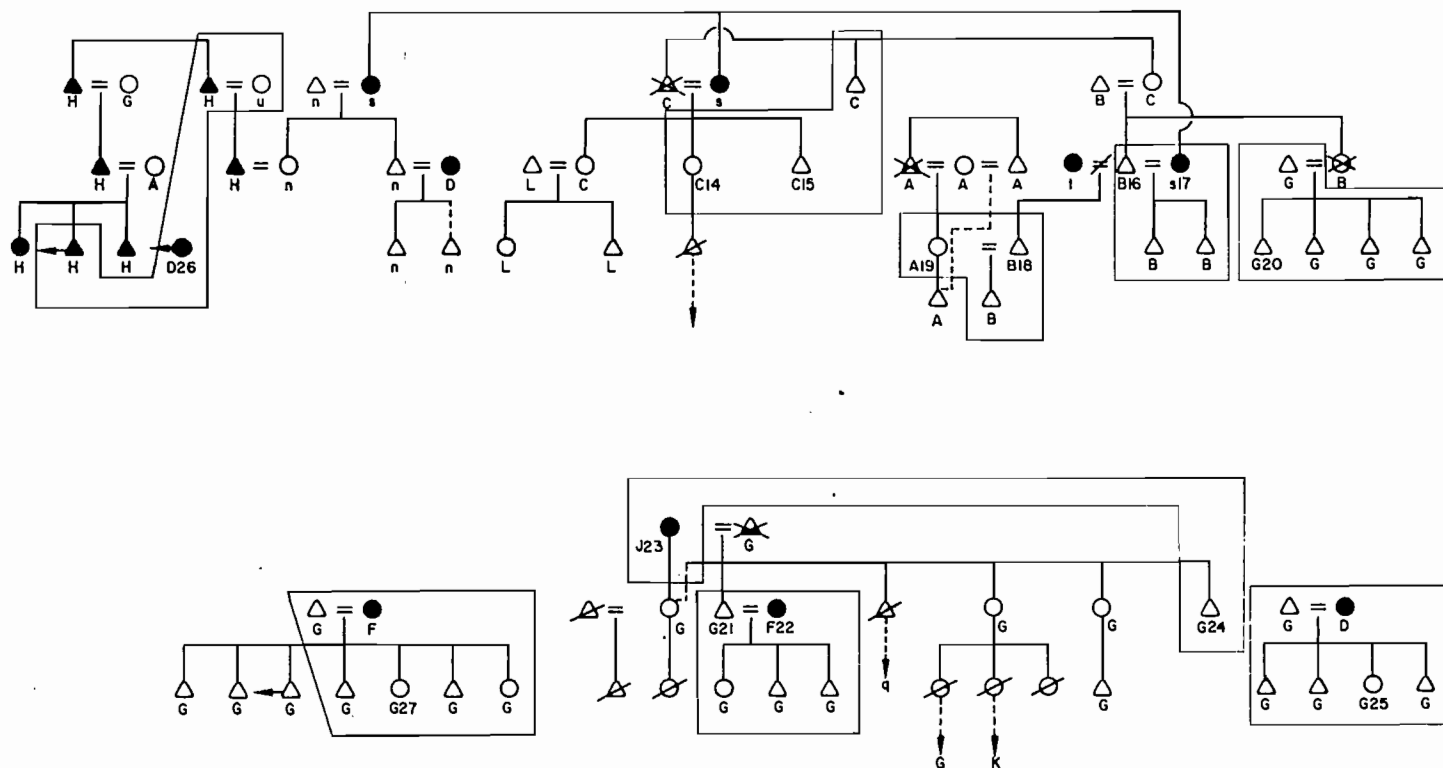
Lignages du regroupement matrimonial *Baye*

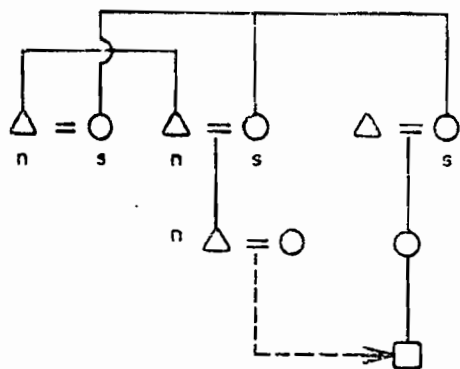
Ø Appartenance au regroupement matrimonial non indiquée ou inexistante (individus de droit commun)

A,B,C,D,E,F, Lignoges constitutifs
G,H,J,K,L de l'ensemble résidentiel

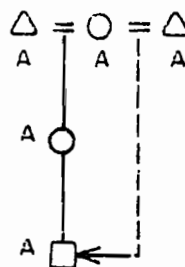
m,n,o,p,q,r,	Lignages extérieurs à
s,t,u	l'ensemble résidentiel

1,2,3.... 20 Membre de l'échantillon

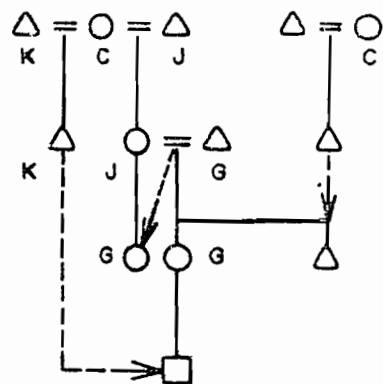




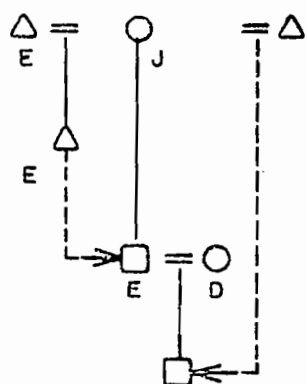
Cas 1



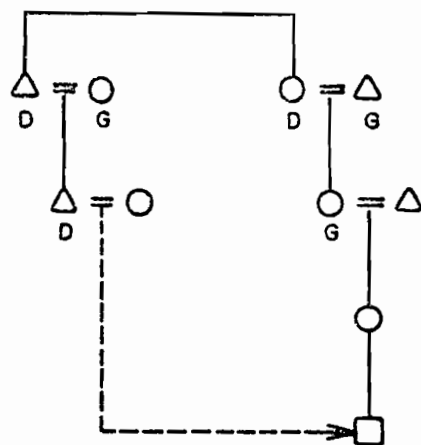
Cas 2



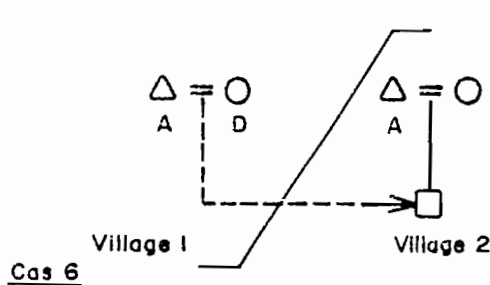
Cas 3



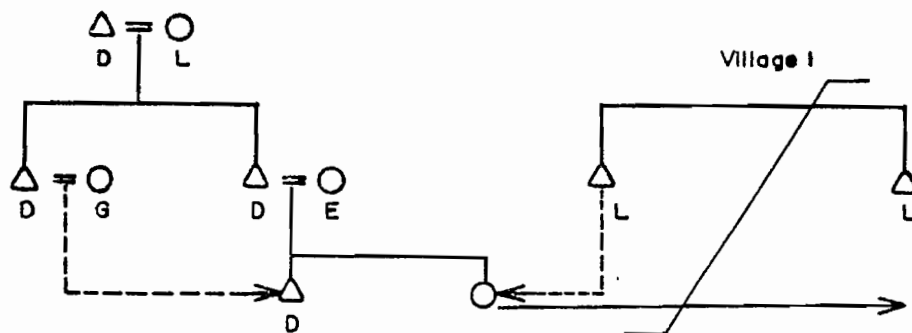
Cas 4



Cas 5

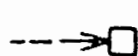


Cas 6



Cas 7

LEGENDE



Individu adopté



Espaces villageois

A, B, C, ...

Lignages

Exemples tirés de l'échantillon

Les généalogies de l'échantillon, qui ne représentent qu'une partie du village, illustrent un des types de mariage pratiqué par les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie (1). Chaque lignage ou groupe de lignages entre dans des relations d'échange de femmes avec un certain nombre de lignages de la moitié matrimoniale opposée. Les échanges de femmes entre lignages s'équilibrent durant la même génération ou dans des générations ultérieures. Les dons d'enfants interviennent dans le rétablissement de cet équilibre.

Il apparaît ainsi que les lignages D et H entretiennent des alliances préférentielles avec les lignages E et G, et L et A (la mère de D3 non portée sur la généalogie est du lignage L) ; de même le lignage F échange-t-il avec les lignages L et A et le lignage G. Par ailleurs, des ruptures d'interdits matrimoniaux apparaissent avec des mariages internes au regroupement matrimonial (2). Lorsque cela est possible, la rupture d'interdit est justifiée par la double appartenance de l'un des deux futurs époux : parce qu'il a été adopté ou parce qu'il n'a pas été reconnu par son père, l'individu concerné n'est "*pas un vrai Dui*", ou "*pas un vrai Bayes*", et de ce fait la rupture ne serait pas aussi grave. Ces arguments apparaissent cependant comme des rationalisations contemporaines.

La multiplication des enfants conçus hors mariage se donne également comme une transformation des pratiques matrimoniales. Les enfants issus de ces unions sont conservés par le lignage de la mère, avec ou sans adoption, ou circulent selon les canaux des échanges entre lignages caractéristiques des relations précoloniales. L'adoption est un exemple des échanges renouvelés entre les lignages. Elle suit

(1) Dans la littérature ethnologique, le mariage chez les Mélanésiens de Nouvelle-Calédonie est fréquemment présenté comme un échange de femmes compensé aux générations alternées, entre deux lignages, la fille remplaçant sa mère en épousant le fils du frère de sa mère (Leenhardt 1930 : 72-73 ; Métais 1976 : 35). Les travaux de Bensa, Rivierre (1982) et les présentes généalogies montrent que le mariage se fait sur une base sensiblement différente, non pas entre deux mais plusieurs lignages, et que l'épouse potentielle est le plus souvent une cousine classificatoire. Il convient également de rappeler que le mariage présenté ici est celui de la région paicî, qui est la seule région où soit pratiqué le dualisme matrimonial, et où le mariage est autorisé, voire valorisé, dès la première génération (fille de frère de mère). D'autres régions pratiquent l'interdit matrimonial jusqu'à la seconde génération (dans le Nord notamment, cf. Leenhardt 1930 : 72), voire jusqu'à la troisième génération.

(2) Dans certains cas, la parenté peut s'opposer à un mariage interne au regroupement matrimonial, censé avoir des conséquences néfastes, même lorsque le couple a des enfants. (Communication personnelle M. Husberg, qui a entrepris des travaux sur les transformations des pratiques matrimoniales)

la circulation des femmes, un enfant pouvant être rendu contre une femme prise à la génération précédente. Il est de pratique courante par exemple qu'un individu fasse don d'un de ses enfants, garçon ou fille, au frère de son épouse. La circulation des individus s'instaure également entre parents patrilineaires ; le père adoptif est alors souvent un oncle paternel réel ou classificatoire, et donc un des "pères" de l'enfant selon la terminologie classificatoire. Entre frères réels et parents patrilineaires, le don d'un enfant effectué par un cadet à son aîné marque une relation de respect (statut supérieur de l'aîné) renforçant la lignée aînée, et permet une redistribution des individus (définis selon leur généalogie réelle) en fonction des droits fonciers et des sites d'habitat disponibles (généalogie sociale)(1).

Les positions généalogiques des individus selon le rapport aîné-cadet impliquant des enjeux statutaires qui rejailliront sur les lignées à venir, deux enfants de même génération peuvent être adoptés selon des modalités différentes, l'un en tant que *fils*, l'autre en tant que petit-fils, et indépendamment de leurs positions généalogiques réelles. Un grand-père peut adopter un de ses *petits-fils* en tant que *fils*.

3.2. - Caractéristiques globales de l'emploi du temps.

3.2.1. - Activités en milieu villageois et hors milieu villageois

Le décompte des activités n'ayant pas pu être effectué pendant les séjours prolongés dans un autre village, ceux-ci ont été comptabilisés en tant que déplacements. La déperdition d'information qui s'ensuit est toutefois compensée par le fait que ces déplacements relèvent davantage de l'entretien des relations de parenté que de la participation à d'éventuelles activités de production.

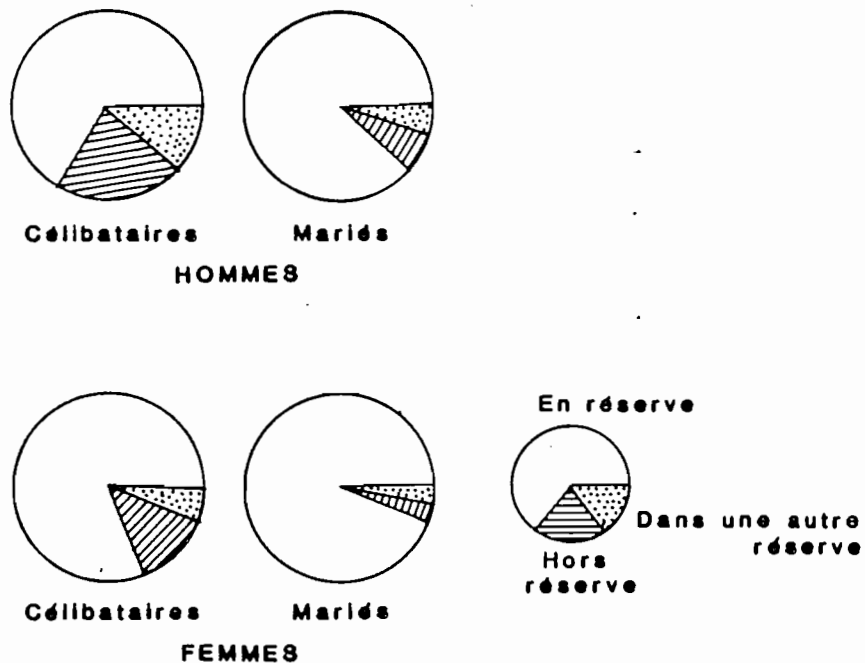
S'il n'a pas été possible de procéder à l'ajustement des données recueillies sur le terrain en interprétant les absences hors du milieu villageois, les activités des individus en déplacement dans le village

(1) Pour un exemple d'adoption de fils aîné de frère cadet par un frère aîné de père, cf. la généalogie du lignage D, p.20. La terminologie de parenté paicî distingue pour un individu donné ses frères aînés de ses frères cadets ; le père adoptif peut choisir, par ailleurs, de désigner l'enfant d'un terme de parenté le positionnant par rapport à lui (fils, fille, etc.) ou par rapport aux relations de parenté issues de la généalogie réelles de l'enfant (M. Husberg, communication personnelle).

ont par contre pu être restituées. Ces absences ont été traitées jour par jour comme correspondant, par hypothèse, à la distribution moyenne de l'emploi du temps des individus présents, compte tenu du sexe et du statut matrimonial.

Pour l'ensemble de l'échantillon, les déplacements hors du milieu villageois représentent 17 % du temps total saisi. Les hommes s'absentent plus souvent que les femmes, les célibataires plus que les individus mariés.

RÉPARTITION GLOBALE DES ACTIVITÉS EN RÉSERVE ET HORS RÉSERVE SELON LE SEXE ET LE STATUT MATRIMONIAL



Les hommes célibataires passent 34 % de leur temps hors de la réserve, soit 12 % dans une autre réserve et 22 % hors réserve. Pour les femmes célibataires, ces pourcentages sont environ de moitié inférieurs : les absences représentent 18 % du temps total saisi, soit 5 % dans une autre réserve et 13 % hors réserve. Chez les personnes mariées, on compte 12 % de temps d'absence chez les hommes et la moitié chez les femmes, avec cependant une différence en ce qui concerne la répartition du temps passé dans une autre réserve et hors réserve. Tandis que, durant leurs absences, les hommes sont plus souvent hors réserve que dans une autre réserve, c'est l'inverse chez les femmes ; on a respectivement les pourcentages suivants : 5 et 7 %, contre 7 % et un peu moins (dans une autre réserve et hors réserve).

Tableau 5. - Répartition globale des activités en réserve et hors réserve, selon le sexe et le statut matrimonial. Temps en heures, rapportés à un individu par catégorie (1).

		En réserve	Dans autre réserve	Hors réserve		Total
				Divers	Maladie*	
Hommes	Célibat.	2 361	425	810	2	3 598
	Mariés	3 252	174	242	18	3 686
	Moyenne	2 806	300	526	10	3 642
Femmes	Célibat.	2 886	161	417	42	3 506
	Mariées	3 448	114	71	32	3 665
	Moyenne	3 167	138	244	37	3 586

* Cette rubrique comprend les visites aux malades.

3.2.2. - Les principales catégories d'activités en milieu villageois.

Mis à part le temps de repos (2), qui est le plus élevé pour les femmes mariées (en liaison avec les grossesses, la charge des enfants, et la présence au foyer), ce sont les tâches de production, celles liées aux obligations domestiques et à l'habitat, et les activités sociales qui forment, par ordre décroissant d'importance, les principales catégories d'activités. La production mobilise 40 % du temps total consacré à ces trois ensembles d'activités, l'habitat et les travaux domestiques un tiers de ce temps, et les activités sociales un quart. Les hommes mariés viennent en tête dans le domaine de la production, en fournissant 36 % de l'ensemble du temps consacré à cette activité ; ils sont suivis par les femmes mariées, dont la contribution s'établit à 23 %, puis par les célibataires qui fournissent 22 et 19 % du temps total de production, la contribution la moins importante étant celle des femmes célibataires. Les activités liées à l'habitat et les travaux domestiques sont plutôt l'affaire

(1) Les indications de durée présentées dans les tableaux de cette étude sont données en heures. Hormis celles contenues dans les tableaux 7 à 9, qui concernent les heures de travail de l'échantillon dans son ensemble, elles se rapportent toutes à un individu par catégorie.

(2) Le temps non précisé représentant le plus souvent du temps de repos, il est ajouté au temps de repos observé.

des femmes, surtout les seconds : elles y participent à raison de 33 et 26 % du temps total mobilisé pour cette activité, les célibataires assurant la part du travail la plus importante ; qu'elle vienne des célibataires ou des individus mariés, la participation masculine est à peu près la même : de l'ordre de 20 %. Les activités sociales mobilisent sensiblement autant les hommes mariés et les femmes célibataires ou mariées - on a respectivement 29, 27 et 26 % du temps total consacré à cette activité ; seuls les hommes célibataires sont moins présents - la proportion de leur participation s'établissant à 19 %. La pratique des sports mobilise surtout les célibataires des deux sexes. Mais ce sont les femmes mariées qui sont le plus occupées par ce qui a trait à la santé (grossesses, maladies, soins à malades, et visites aux malades).

**LES PRINCIPALES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS EN RÉSERVE
SELON LE SEXE ET LE STATUT MATRIMONIAL**

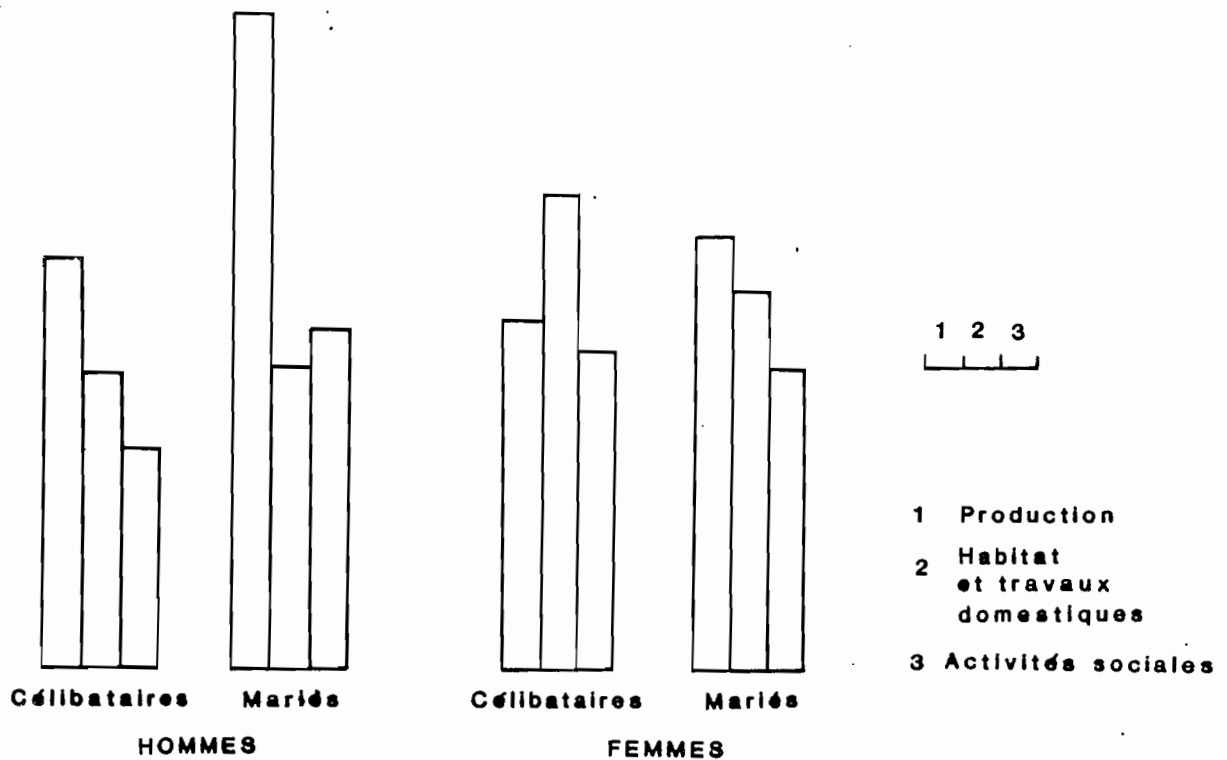


Tableau 6. - Répartition des principales catégories d'activités en réserve, selon le sexe et le statut matrimonial.

	H o m m e s			F e m m e s		
	Célibat.	Mariés	Moyenne	Célibat.	Mariées	Moyenne
Production	537	863	700	461	570	516
Habitat et trav. dom.	390	400	395	630	508	569
Activités sociales	291	449	370	416	408	412
Maladie*	28	91	60	65	325	195
Sports et loisirs	144	65	105	107	28	68
Repos et non précisé	971	1 384	1 177	1 207	1 609	1 408
Total	2 361	3 252	2 807	2 886	3 448	3 167

* Cette rubrique comprend les visites aux malades.

3.3. - Calendrier et importance comparée des diverses activités agricoles (1).

3.3.1. - La culture de l'igname

L'ensemble des travaux requis par la culture des ignames mobilise 29 % du temps total consacré à la production.

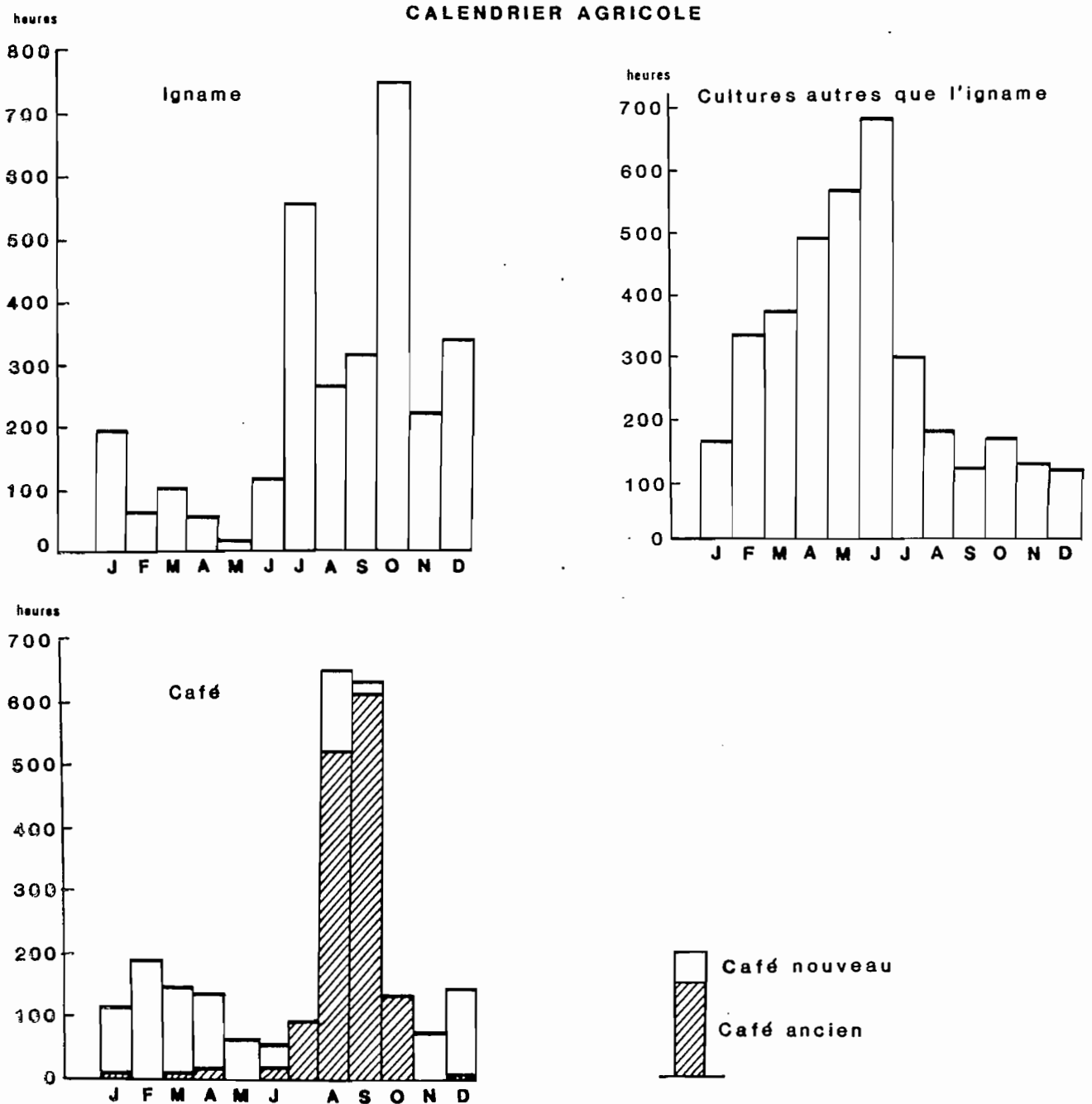
Les diverses opérations relatives à cette culture ont été regroupées en trois catégories. La première, désignée par les termes de préparation et labour, comprend le défrichage, le brûlage, le défonçage du sol, le billonnage et la préparation des trous à ignames. La seconde con-

(1) Ce calendrier agricole ne porte que sur une année et un échantillon réduit. Il est par conséquent soumis à de nombreux aléas de nature individuelle, sociale, ou climatique.

En Mélanésie, la production agricole connaît des intensifications périodiques en fonction d'objectifs sociaux précis (Bell 1953 :34 ; Guiart 1969). De ce point de vue, l'année ne constitue pas une période suffisante pour la mesure des activités agricoles.

cerne la plantation. La dernière regroupe les travaux d'entretien et de récolte ; elle inclut les opérations qui viennent après la plantation, notamment la pose de tuteurs à ignames et les désherbages (1).

Les opérations de préparation et de labour ont débuté en juillet et se sont poursuivies jusqu'en décembre (2). Les ignames de prémices ont



(1) Pour des descriptions plus précises des diverses phases de la culture de l'igname, on se reportera à Leenhardt (1930 : 132), Barrau (1956 : 52-53), Doumenge (1982 : 264-265).

(2) Ces données s'écartent sensiblement de celles fournies par Leenhardt (1930 : 132) et Doumenge (1982 : 264-265), qui donnent le mois d'octobre pour la fin de ces travaux.

été mises en terre dès le mois de juillet ; mais la véritable période de plantation commencée fin septembre a surtout occupé le mois d'octobre. Cette opération s'est étalée dans le temps en fonction des variétés plantées(1). La pose des tuteurs est intervenue en novembre. Par la suite, l'entretien s'est limité à quelques travaux de désherbage (2). La récolte des prémices a eu lieu en mars ; puis c'est en juin-juillet que les cultivateurs ont été de nouveau plus particulièrement occupés par la récolte de l'igname (3).

Les divers travaux nécessaires à la culture de l'igname ont ainsi été menés avec plus ou moins d'intensité durant la majeure partie de l'année, à l'exception de la période d'avril à juin. La moindre activité en août et septembre correspond à la période de récolte du café.

Tableau 7. - Répartition du temps de travail consacré à l'igname par l'ensemble de l'échantillon, selon la nature des opérations.

	Heures	%
Préparation et labour	1 921	65
Plantation	312	11
Entretien et récolte	701	24
Total	2 934	100

3.3.2. - Les cultures vivrières autres que l'igname.

Ces cultures passent après l'igname, qui détermine le calendrier agricole ainsi que les aménagements du terroir (Doumenge 1982 : 270)(4). Le temps de travail qui leur est consacré représente 34% de l'ensemble du temps employé aux activités de production. Elles sont pratiquées soit comme cultures d'accompagnement sur le billon principal comportant les ignames de l'an-

(1) Bourret (1973 : 26).

(2) Bien que le désherbage ait une influence sur la croissance du tubercule (Sahlins 1973 : 40), cette opération est plus ou moins délaissée par certains cultivateurs (Doumenge 1982 : 265).

(3) Barrau (1956 : 54) indique la période de février à juillet pour la récolte. Doumenge donne cette même période, en indiquant toutefois que "la récolte proprement dite s'étale d'avril à juin" (Doumenge 1982 : 265).

(4) L'année est perçue en fonction de la culture de l'igname (Métais 1968 : 244 ; Doumenge 1974 : 50). Bell (1953 : 141) fait une remarque similaire à propos des Tanga de Nouvelle-Irlande.

née, et après que celles-ci aient été plantées (Doumenge 1982 : 270), soit la seconde année, à l'exclusion des ignames. Si l'igname suit un cycle agricole immuable, il n'en va pas de même des autres plantes qui peuvent être mises en terre à différentes périodes. Les principales plantes cultivées sont le manioc, le taro, la banane, la canne à sucre.

3.3.3. - La caféiculture.

Sur la Grande Terre la caféiculture est la principale culture commerciale, le coprah étant surtout localisé aux Iles et au nord de la Grande Terre. Elle occupe 60 à 80 % de la surface agricole utile, contre 6 à 10 % pour les cultures vivrières (Doumenge 1981). A l'échelle du Territoire, chaque caféiculteur cultive en moyenne près de 1 ha de caféiers répartis sur plusieurs parcelles (Doumenge 1982 : 304); mais cette moyenne recouvre de grandes disparités.

La caféiculture occupe 23 % du temps consacré à l'ensemble des activités de production.

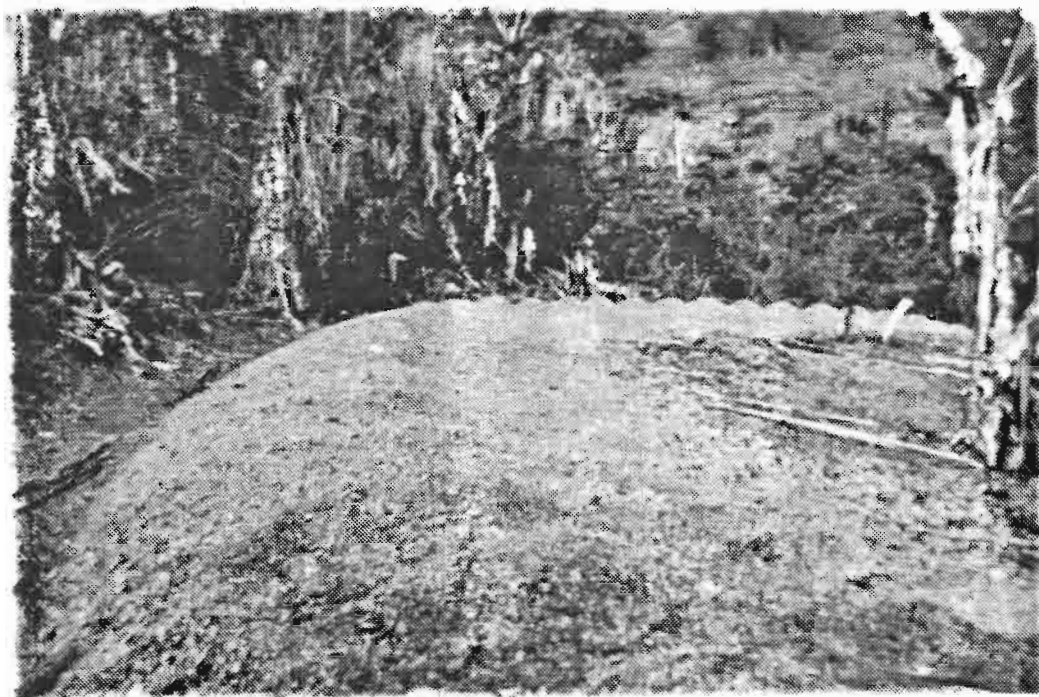
Tableau 8. - Répartition du temps de travail consacré à la caféiculture ancienne et nouvelle par l'ensemble de l'échantillon, selon la nature des opérations.

Café ancien	Heures	%
Entretien	105	7
Récolte	1 264	91
Vente	23	2
Total	1 392	100

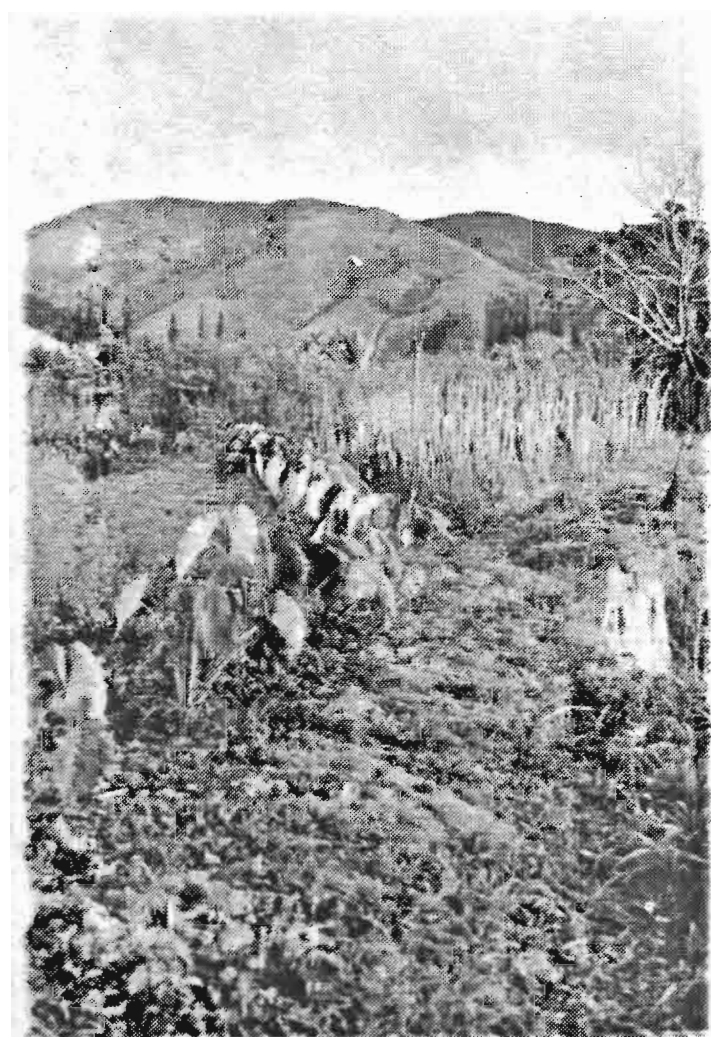
Café nouveau	1 004	
--------------	-------	--

La variété de café cultivée est le *Robusta* dont l'entretien et la récolte sont pour l'essentiel regroupés dans le temps. Une première période d'entretien se situe en mars-avril, mais la période la plus importante, qui va de juin à septembre, coïncide en partie avec la récolte. A superficie égale, le café ancien nécessite moins de temps de travail que le café nouveau (1). La comparaison entre les temps de travail exigés par les deux types de culture ne peut cependant être menée terme à terme, puisque le café nouveau

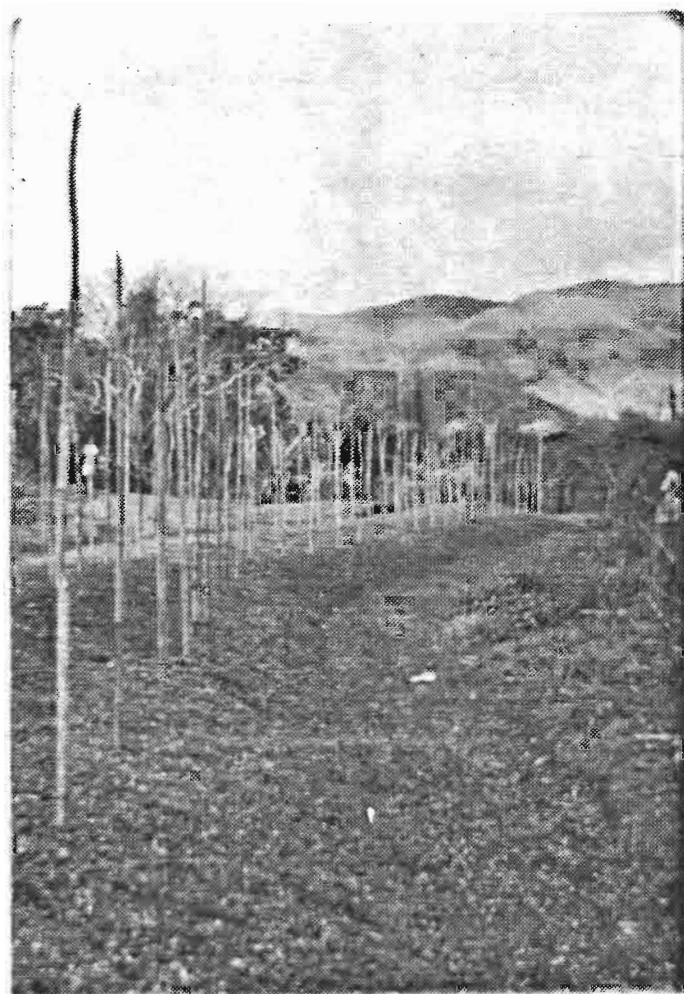
(1) L'augmentation du temps de travail est une des principales raisons du refus du café nouveau (cf. Vol. I, p. 57 et suiv.).



Billon d'ignames en demi-lune



Manioc et taro



Rames à ignames

Plantation de taros
sur billon



Plantation d'ignames



Buttage de l'igname



exige un surplus de travail durant les trois premières années. Aussi les chiffres obtenus ne peuvent-ils guère servir à l'évaluation du temps moyen exigé par l'entretien des caféiers nouveaux. Les opérations de plantation majorent le temps de travail nécessaire aux nouveaux caféiers, mais les superficies plantées en café nouveau étant largement inférieures à celles qui portent le café ancien (1), le temps d'entretien requis par le nouveau café apparaît largement supérieur à celui consacré au café ancien.

Contrairement à la culture du café ancien, la culture du café nouveau s'étend sur l'ensemble de l'année, quelle que soit la période de plantation.

3.3.4. - Les activités de production secondaires

Sous cette rubrique sont regroupées des activités telles que la plantation de pinus, l'élevage de gros et de petit bétail, la pose de clôtures.

Ces diverses activités ont mobilisé les membres de l'échantillon durant 14 % du temps total de production. La chasse et la pêche viennent largement en tête. L'élevage tient une place modeste.

Tableau 9. - Répartition du temps de travail consacré aux activités de production secondaires par l'ensemble de l'échantillon.

	Heures	%
Chasse, pêche	799	55
Elevage	257	18
Pinus	206	14
Divers*	184	13
Total	1 446	100

* Installation et réparation de clôtures, aménagement de pistes, etc.
Ne sont pas comptées les activités réalisées en réserve pour le compte d'individus ou d'organismes extérieurs à la réserve.

(1) Ces superficies se sont encore trouvées diminuées durant la période de l'enquête, du fait de l'abandon d'une parcelle de café nouveau par un membre de l'échantillon.

Les tâches réalisées en réserve pour le compte d'individus ou d'organismes extérieurs à la réserve (pour un colon ou l'Administration par exemple) représentent, à côté des activités dont il est question plus haut, un total de 1.179 heures, soit 10 % du temps de production.

3.4. - Les activités agricoles en fonction du sexe et de la situation matrimoniale (1)

3.4. 1. - Division des tâches pour la culture de l'igname

La culture de l'igname met en place une coopération des deux sexes, en partie liée à des considérations symboliques (2). La part prise par

- (1) METAIS (1972 : 1117) donne la division sexuelle du travail suivante :

"Tâches masculines :

Abattage des arbres et transport. Erection de la maison. Défonçage de la terre. Chasse à la fronde, au lacet, au bâton, guerre. Grande pêche en mer au filet, à la sagaie, à l'arc parfois. Construction de la pirogue simple ou double. Fabrication de hâches de pierres, hâches-ostensoirs, herminettes, forets à percer le jade, battoirs en bois à cannelures destinés à faire les étoffes. Travail du coquillage : bracelets, colliers, cordelette-monnaie. Travail de la fibre : lianes, cordages. Sculpture sur bois, masques tabous (oeuvres de quelques artistes). Vie sociale, diplomatie, alliances de guerre, mariages, échanges. Religion, magie, sorcellerie, médecine, danses diverses. Monnaie. Education technique de l'enfant.

"Tâches féminines :

Transport du petit bois pour le feu. Port des charges dans les déplacements, et de l'enfant. Transport des herbes pour la couverture du toit. Possibilité de défonçage, ratissage avec la main. Transport des produits jusqu'à la case ; Entraide dans la petite pêche (crabes, etc.). Danses pendant les grandes pêches. Tressage de la fibre, fabrication des paniers en feuilles de cocotier, des assiettes en "joŋc" du pays ou en feuilles de cocotier ; nattes, manteaux de paille. Poterie. Cuisine. Education de l'enfant jusqu'à l'initiation (de 8 à 10 ans). Participation à la vie sociale, mais non à la vie politique ; pas de personnalité juridique ; beaucoup de femmes sont des conseillères de leur mari. Ce rôle n'a pas été assez mis en relief, elles ne sont pas prêtresses, quoique des aïeules aient dû agir comme prêtresses du totem. Sorcellerie. "Médecine" pour les enfants (les femmes, parfois les hommes). Divination. Tatouage, etc."

- (2) Sur la symbolique relative à l'igname : "Il peut paraître surprenant que les ignames, plantes mâles en principe, aient des représentants femelles. Il serait plus exact de dire : ignames des hommes/ignames des femmes, c'est-à-dire : ignames cultivées par les hommes/ignames cultivées par les femmes." Bourret (1973 : 89) et Doumenge (1982 : 164).

les hommes dans cette culture apparaît toutefois supérieure à celle prise par les femmes, la différence entre le travail masculin et le travail féminin provenant pour l'essentiel de la phase de défrichage, de défonçage du sol et de préparation des billons. Par la suite, la division des tâches tendrait à se rééquilibrer, mais la prépondérance du travail masculin demeure (1).

Tableau 10 : Division sexuelle du travail pour la culture de l'igname (2)

	Hommes			Femmes		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Préparation et labour	166	27,4	6,1	57	9,8	5,8
Plantation	21	3,1	6,8	18	3,0	6,0
Entretien et récolte	50	10,3	4,9	34	9,5	3,6
Total	237			109		

Des différences induites par le statut matrimonial sont perceptibles chez les hommes : si les célibataires sont presque aussi présents que les hommes mariés lors de la phase initiale des travaux, leur part diminue dans

(1) L'écart entre le travail des hommes et celui des femmes dans la culture de l'igname provient également du fait que certains célibataires masculins de l'échantillon se cantonnent dans cette culture.

(2) Pour des raisons pratiques, la durée des déplacements n'a pas été décomptée. Le déplacement fait d'ailleurs partie intégrante du temps consacré à la production. Certains jardins sont relativement éloignés des lieux de résidence (jusqu'à 5 ou 6 Km).

Si, dans ce tableau et dans ceux qui suivent, les jours ne sont pas totalisés, c'est pour éviter les double-comptes (deux activités différentes pouvant intervenir dans la même journée).

les phases ultérieures (1). L'âge des individus peut également intervenir, les hommes âgés semblant fournir plus de travail pour la culture de l'igname que les autres.

Tableau 11 : Division du travail dans la culture de l'igname en fonction du sexe et du statut matrimonial.

<u>A. Hommes</u>	Célibataires			Mariés		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/ Jour
Préparation et labour	152	25,6	5,9	180	29,3	6,1
Plantation	9	1,5	6,0	32	4,6	6,9
Entretien et récolte	26	5,9	4,4	74	14,8	5,0
Total	187			286		

<u>B. Femmes</u>	Célibataires			Mariées		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Préparation et labour	55	9,0	6,1	59	10,6	5,6
Plantation	30	5,0	6,0	6	1,0	6,0
Entretien et récolte	32	10,8	2,9	36	8,1	4,4
Total	117			101		

(1) La division sexuelle du travail qui prévaut en Nouvelle-Calédonie pour la culture de l'igname pourrait être comparée à celle que l'on rencontre dans d'autres régions de Mélanésie. Sahlins (1963 : 60) signale par exemple que sur l'île de Moala seuls les hommes s'occupent de l'igname et des jardins, alors que dans d'autres parties de Fidji, hommes et femmes participent à cette activité. A Tanga (Nouvelle-Irlande), la récolte des ignames est une activité purement féminine (Bell 1953 : 169).

3.4.2. - Division des tâches pour les autres cultures vivrières

L'écart entre la participation des hommes et celle des femmes aux cultures secondaires varie du simple au double. Les femmes vont plus souvent que les hommes chercher la nourriture dans les jardins. Les activités quotidiennes de récolte pour la préparation des repas se rattachent ainsi aux occupations domestiques, relevant dans l'ensemble du sexe féminin.

Tableau 12 : Division du travail dans les activités vivrières autres que la culture de l'igname, en fonction du sexe et du statut matrimonial

		Heures	Jours	H/Jour
Hommes	Célibat.	46	11,5	4,0
	Mariés	248	41,8	5,9
	Moyenne	147	26,7	5,5
Femmes	Célibat.	220	81,1	2,7
	Mariées	351	83,1	4,2
	Moyenne	285	82,1	3,5

Si la part des femmes célibataires est inférieure à celle des femmes mariées, elle en reste cependant proche (1). Par contre, la part des hommes célibataires est largement inférieure à celle de chacune des trois autres catégories. Il semblerait que les jeunes gens ne considèrent comme obligatoire et valorisante que la mise en culture du champ d'igname.

(1) La composition du groupe domestique joue un rôle dans la répartition des tâches entre femmes mariées et femmes célibataires, les grandes filles pouvant libérer leurs mères des travaux agricoles au profit des soins apportés à de jeunes frères et sœurs.

3.4.3. - Division des tâches pour la caféiculture

Pour la caféiculture, comme pour la culture de l'igname, le travail des hommes reste prépondérant. Toutes les catégories interviennent pour la vente.

Tableau 13. - Division du travail dans la caféiculture ancienne, selon le sexe et la situation matrimoniale.

<u>A. Hommes</u>	Célibataire			Mariés			Moyenne		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Entretien	5	1,0	5,0	15	3,8	3,9	10	2,4	4,2
Récolte	84	14,0	6,0	73	13,1	5,6	78	13,5	5,8
Vente	2	1,9	1,0	1	0,7	1,4	2	1,4	1,4
Total	91			89			90		

<u>B. Femmes</u>	Célibataires			Mariées			Moyenne		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Entretien	6	1,3	4,6	1	0,4	2,5	3	0,8	3,7
Récolte	51	9,3	5,5	72	17,3	4,2	61	13,3	4,6
Vente	1	1,0	1,0	1	1,2	0,8	1	1,1	0,9
Total	58			74			65		

Les hommes célibataires travaillent moins que les individus mariés pour l'entretien du café ancien. Par contre, ils se montrent particulièrement actifs pour la récolte. Ce comportement est sans doute motivé par l'apport monétaire qu'offre le café, le cueilleur béné-

ficiant souvent directement du café qu'il a récolté (1). Dans les travaux d'entretien du café ancien, les femmes célibataires sont plus présentes que les femmes mariées : la tendance est inverse pour la récolte.

En ce qui concerne le café nouveau, seules les opérations de plantation et d'entretien ont pu être observées. Il apparaît, pour ces domaines d'activité, que le travail est également à dominante masculine.

Tableau 14. - Division du travail dans la caféiculture nouvelle, selon le sexe et la situation matrimoniale.

		Plantation et entretien		
		Heures	Jours	Heures/Jour
Hommes	Célibataires	79	15,3	5,2
	Mariés	77	15,1	5,1
	Moyenne	78	15,2	5,1
Femmes	Célibataires	11	2,0	5,5
	Mariées	41	9,7	4,2
	Moyenne	26	5,8	4,5

Si l'on compare l'organisation du travail de la caféiculture nouvelle à celle de la caféiculture ancienne, on remarque qu'à l'inverse de ce qui prévaut pour le café ancien, les femmes prennent une part active à l'entretien du nouveau café. Ce changement est à mettre en relation avec le surcroît de travail impliqué par le passage au café nouveau, et par les transformations des travaux de plantation et d'entretien qui s'apparentent aux travaux des autres cultures.

(1) Il est apparu, lors des enquêtes, que l'accès aux produits du travail caféicole (récolte et vente) ne coïncide pas forcément avec la participation aux activités de production (entretien), et ce même lorsque les individus concernés appartiennent à des unités domestiques différentes.

Ceci dénote une attitude différente de celle induite par le rapport capitaliste ; la notion de travail apparaît comme secondaire par rapport à celle de parenté et de droit sur la terre.

Par ailleurs, il convient de signaler que les hommes célibataires prennent plus de place dans l'entretien du nouveau café que les hommes mariés, alors que la situation est inverse pour l'ancien café. Cette différence est sans doute liée davantage à l'âge qu'au statut matrimonial. Les femmes mariées sont plus présentes dans les nouvelles caféières que leurs cadettes célibataires (1).

3.4.4. - Division des tâches pour les activités de production secondaires

L'ensemble de ces activités est à prépondérance masculine, certaines d'entre elles, élevage du gros bétail et chasse par exemple, étant exclusivement du ressort des hommes.

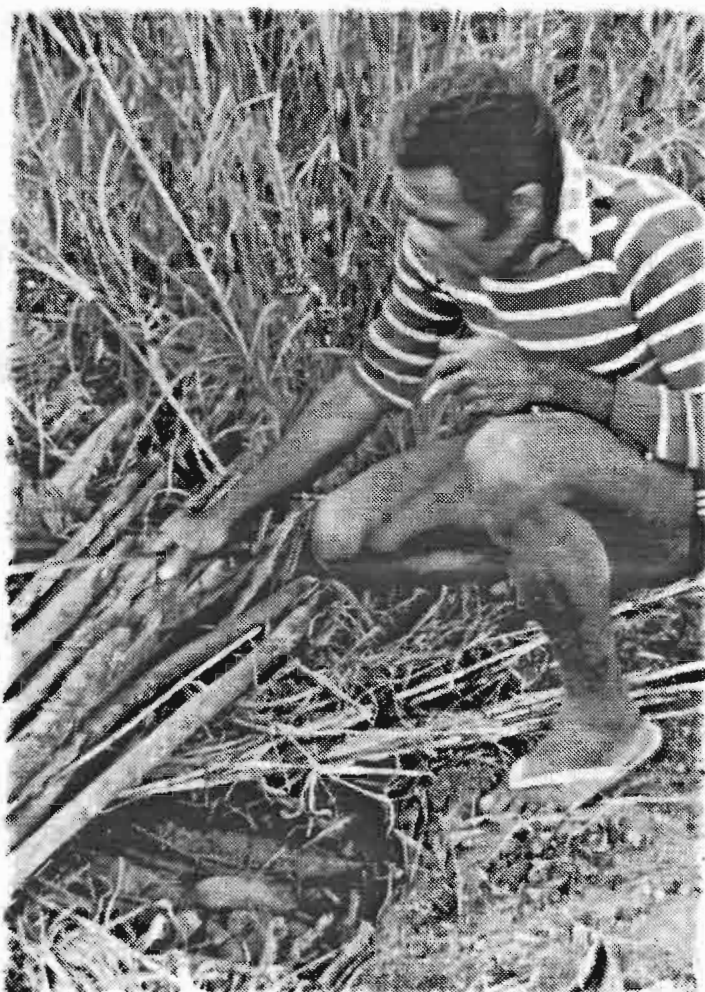
Tableau 15. - Division du travail dans les activités de production secondaires, en fonction du sexe et de la situation matrimoniale.

A. Hommes	Célibataires			Mariés			Moyenne		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Activités agri. secondaires	32	5,1	6,3	43	7,5	5,7	37	6,3	5,9
Elevage	32	5,8	5,5	20	5,4	3,7	26	5,6	4,6
Chasse et Pêche	63	8,4	7,5	79	9,0	8,8	71	8,7	8,2
Total	127			142			134		

B. Femmes	Célibataires			Mariées			Moyenne		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Activités agri. secondaires	8	1	8,0				4	0,5	8,0
Elevage	2	1,7	1,2	1	0,3	3,3	1	1,0	1,0
Chasse et pêche	23	7,5	3,1	2	1,0	2,0	12	4,2	2,8
Total	33			3			17		

Ne sont pas comptées les activités réalisées en réserve pour le compte d'individus ou d'organismes extérieurs à la réserve.

(1) Des quatre catégories définies par le sexe et le statut matrimonial, celle de la femme célibataire est la seule à ne pas bénéficier à terme, de par le système de dévolution foncière, des produits de la caféiculture nouvelle.



Récolte de l'igname et sélection des semences



Retour du champ



Ramassage du bois



Dans cette catégorie d'activité, la prise en compte de la situation matrimoniale n'amplifie guère les différences observées entre hommes et femmes. La participation des célibataires aux activités d'élevage est plus importante que celle des hommes mariés, mais le phénomène s'inverse dans les activités de chasse. La pêche semble plus le fait des femmes célibataires que des femmes mariées.

3.5. - Les activités non agricoles

3.5.1. - Activités liées à l'habitat et à la vie domestique

La construction et la réparation des maisons constituent des activités presque aussi importantes que les travaux d'ordre domestique. Dans cette dernière catégorie, la cuisine, la vaisselle, et les soins aux enfants prennent le plus de temps.

A l'exception de la réparation des maisons, l'ensemble des activités concernant l'entretien de l'habitat et la vie domestique relève principalement des femmes. Dans chacun de ces domaines, la part du travail féminin est au moins le double de celle de l'homme. La part des femmes dans les activités domestiques quotidiennes, comme la cuisine et la vaisselle, est quasiment exclusive.

L'analyse de la répartition de ces activités en fonction du statut matrimonial donne des résultats sensiblement différents de ceux obtenus dans le cadre des activités de production. Globalement, célibataires et hommes mariés se partagent les tâches. Mais les premiers l'emportent dans les activités de construction et de réparation de l'habitat, tandis que la part des seconds est plus importante dans les activités liées à la vie domestique. En ce qui concerne les femmes, il est à remarquer que la répartition des tâches en fonction de la situation matrimoniale correspond à celle observée chez les hommes. De même que chez ces derniers, une division assez nette apparaît entre les activités d'intérieur (activités domestiques) et les activités extérieures (habitat, bois sec) : dans le premier cas, le travail des épouses est prépondérant, dans le second, c'est celui des célibataires.

Tableau 16. - Division du travail dans les activités liées à l'habitat et à la vie domestique, selon le sexe et la situation matrimoniale.

A. Hommes		Célibataires			Mariés			Moyenne		
		Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Habitat	Construction et réparation	326	45,0	7,2	317	48,1	6,6	321	46,6	6,9
	Entretien	15	3,2	4,7	22	6,6	3,3	19	4,9	3,9
Activités domestiques	Cuisine, vaisselle, soins aux enfants	14	5,9	2,4	24	9,2	2,6	19	7,6	2,5
	Occupations artisanales	6	1,1	5,5	9	2,4	3,8	8	1,8	4,4
Ramassage de bois		29	12,5	2,3	28	12,6	2,2	28	12,5	2,2
Total		390			400			395		

B. Femmes		Célibataires			Mariées			Moyenne		
		Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Habitat	Construction et réparation	100	18,5	5,4	16	3,3	4,8	58	10,9	5,3
	Entretien	61	15,8	3,9	40	9,3	4,3	50	12,5	4,0
Activités domestiques	Cuisine, vaisselle, soins aux enfants	370	109,9	3,4	380	108,6	3,5	375	109,2	3,4
	Occupations artisanales	12	2,8	4,3	26	5,0	5,2	19	3,9	4,9
Ramassage de bois		87	43,7	2,0	46	25,8	1,8	67	34,8	1,9
Total		630			508			569		

3.5.2. - Activités sociales, sports, loisirs, et santé.

On sait que les célibataires quittent davantage le village que les individus mariés, et les hommes plus que les femmes ; mais la répartition des activités durant les absences n'est que partiellement connue - dans la proportion de 63 et 61 % respectivement pour les hommes et les femmes mariés, et dans celle de seulement 26 % pour les célibataires de sexe masculin et de 18 % pour ceux de sexe féminin. Tandis que les absences des personnes mariées sont souvent motivées par des raisons particulières qui peuvent être relevées, les absences des célibataires correspondent surtout à des habitudes de mobilité liées à l'âge. Si l'on ne prend en considération que les activités qui ont pu être comptabilisées durant les absences, ce sont les activités ayant trait à la vie sociale et politique qui sont les plus importantes pour les individus mariés -respectivement 59 et 63 % pour les hommes et les femmes, contre 6 et 9 % pour les célibataires de sexe masculin et féminin. Pour ces derniers, ce sont les activités de sport et de loisir qui sont prépondérantes - soit 92 % pour les hommes et 43 % pour les femmes. Les déplacements motivés par la maladie ont surtout été le fait des femmes ; mais les femmes célibataires, et à un moindre degré les hommes mariés, ont passé le plus de temps en visites aux malades hors du milieu villageois (les femmes mariées étant davantage retenues dans leurs foyers par les charges domestiques).

Tableau 17. - Division, en fonction du sexe et du statut matrimonial, des activités hors réserve liées à la vie sociale, aux sports et loisirs, et à la santé.

	Hommes		Femmes	
	Célibataires	Mariés	Célibataires	Mariées
Vie sociale et politique	9	87	8	73
Sports et loisirs	129	38	37	10
Maladie	2	2	10	18
Visites à malades		20	32	14
Total	140	147	87	115

Tableau 18 . - Division, en fonction du sexe et du statut matrimonial, des activités en réserve liées à la vie sociale, aux sports et loisirs, et à la santé.

A. <u>Hommes</u>	Célibataires			Mariés			Moyenne		
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Vie sociale et politique	262	31,2	8,4	410	54,6	7,5	336	42,9	7,8
Activités religieuses	30	15,2	2,0	39	17,4	2,2	34	16,3	2,1
Sports et loisirs	144	49,2	2,9	65	23,5	2,8	104	36,4	2,8
Maladie	14	1,4	10,0	39	4,1	9,5	27	2,7	10,0
Visites à malades	13	1,3	10,0	52	5,9	8,8	33	3,6	9,2
Total	463			605			534		

B. <u>Femmes</u>	Célibataires			Mariées			Moyenne		
	Heures	Jours	H/Jour	Heure	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour
Vie sociale et politique	381	48,3	7,9	364	45,8	7,9	373	47,1	7,9
Activités religieuses	35	20,8	1,7	44	23,8	1,8	39	22,3	1,7
Sports et loisirs	107	47,5	2,3	28	9,3	3,0	68	28,4	2,4
Maladie	40	5,4	7,4	252	26,2	9,6	146	15,8	9,2
Visites à malades	25	2,5	10,0	73	8,6	8,4	49	5,5	8,9
Total	588			761			675		

Dans le cadre du milieu villageois, les réunions (coutumières ou non), les discussions, les activités sociales et politiques, se répartissent comme suit. Les jeunes hommes célibataires sont, dans ce domaine, les moins présents. Leur participation représente 18 % de l'ensemble du temps consacré à ces activités, contre 29 % pour les hommes mariés, 27 % pour les femmes célibataires, 26 % pour les femmes mariées. Le rôle majeur est joué par les hommes mariés, qui assurent la direction des affaires villageoises, cette part pouvant être complétée par les déplacements qu'ils effectuent à l'extérieur pour participer aux activités cérémonielles (1).

Les activités religieuses mobilisent les femmes un peu plus que les hommes, et les personnes mariées plus que les célibataires.

Dans le domaine des distractions (sports, jeux, chants, danses, promenades), les jeunes hommes célibataires contribuent à 42 %, les hommes mariés à 19 %, les femmes célibataires à 31 %, les femmes mariées à 8 % ; mais ces chiffres ne revêtent de signification que rapportés au temps passé au village.

Le temps pris par les maladies se répartit comme suit : 4 % pour les hommes célibataires, 11 % pour les hommes mariés, 12 % pour les femmes célibataires, et 73 % pour les femmes mariées. Cette prépondérance des femmes mariées s'explique essentiellement par les grossesses. Les visites à des tiers malades sont assurées à 8 % par les célibataires masculins, à 32 % par les hommes mariés, à 15 % par les femmes célibataires, à 45 % par les femmes mariées. Cette activité est donc surtout liée à la situation matrimoniale.

3.5.3. - Activités cérémonielles coutumières

Dans le langage courant, le mot *coutume* désigne indistinctement toute relation sociale induite par la formation sociale dont relèvent les Mélanésiens, par opposition aux relations déterminées par le système

(1) Comme le souligne Dupré (1982 : 204) à propos d'une société africaine, il peut être important de saisir la part respective des deux sexes dans les activités de production et dans celles de reproduction sociale ("*coutume*", vie sociale et politique), pour repérer une éventuelle appropriation du travail féminin par les hommes. Si cette appropriation joue un rôle central dans certaines formations sociales d'Afrique, tel n'est pas le cas en Nouvelle-Calédonie, tout au moins au niveau de la production vivrière (Weiner, 1982, montre qu'en Océanie l'utilisation par les hommes du travail artisanal féminin joue un rôle important dans la reproduction sociale).

social dominant. L'utilisation indifférenciée de ce terme porte à confondre les relations quotidiennes entre les individus avec les relations de type cérémoniel, qui impliquent les individus en tant que membres de groupes distincts. C'est à la seconde relation qu'est appliquée la dénomination d'activité cérémonielle coutumière (1).

La participation aux activités cérémonielles est déterminée par l'appartenance lignagère et clanique, aussi le temps consacré aux obligations sociales cérémonielles varie-t-il selon les individus. Ces variations sont plus sensibles lors des cérémonies coutumières dans un autre village, celles internes à la collectivité villageoise tendant à embrasser l'ensemble du village par le biais des liens de parenté.

Tableau 19 . - Activités cérémonielles et fêtes en réserve et hors réserve.

A. Hommes	Célibataires			Mariés			Moyenne	
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours
Naissances	8	1	8	18	2	9	13	2
Mariages	5	1	5	25	3	8,3	15	2
Funérailles	137	20	6,9	229	28	8,2	183	24
Fêtes	198	24	8,3	132	15	8,8	165	20
Total	348			404			376	

B. Femmes	Célibataires			Mariées			Moyenne	
	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours	H/Jour	Heures	Jours
Naissances	10	1	10	9	1	9	10	1
Mariages	10	1	10	27	3	9	19	2
Funérailles	288	33	8,7	184	21	8,8	236	27
Fêtes	194	21	9,2	114	12	9,5	154	17
Total	502			334			419	

(1) Bien que représentatives d'un rapport de production particulier et comportant des incidences sur la production agricole, les activités cérémonielles coutumières ne sont considérées ici que sous leur angle social, et non dans leur rapport avec la production vivrière.

L'ensemble des activités cérémonielles et des fêtes concerne près de 13 % des journées, pour les femmes comme pour les hommes. Le temps consacré à ces activités représente environ 10 % du temps disponible pour les hommes, et 11 % de celui des femmes (1). Les cérémonies de funérailles sont les plus importantes : elles occupent 88 % du temps passé en activités cérémonielles. Mariages et naissances concernent respectivement 7 % et 5 % du temps consacré aux cérémonies.

°
° °

La participation des différentes catégories aux activités de coutume et de fête dans le cadre du village est relativement équilibrée (21 et 24 % pour les catégories masculines, 34 et 21 % pour les catégories féminines). La part des activités de préparation (récolte, préparation de la nourriture) est assez faible (inférieure à 9 % du temps total), et concerne principalement les femmes - notamment les célibataires.

Tableau 20 . - Répartition des activités cérémonielles selon le sexe, le statut matrimonial, et le secteur d'activité ; en réserve.

	H o m m e s		F e m m e s	
	Célibat.	Mariés	Célibat.	Mariées
Activités de production	8	16	4	3
Habitat et activ. domestiques	13	7	52	19
Activités sociales	261	309	411	263
Total	282	332	467	285
Moyenne	307		376	

(1) La durée des journées étant arrêtée à dix heures.

Tableau 21 . - Répartition des activités cérémonielles selon le sexe, le statut matrimonial et le secteur d'activité ; dans une autre réserve.

	H o m m e s		F e m m e s	
	Célibat.	Mariés	Célibat.	Mariées
Activités de production				
Habitat et act. domestiques		4		
Activités sociales	66	68	15	49
Total	66	72	35	49
Moyenne	69		42	

Les hommes sont davantage concernés que les femmes par les activités cérémonielles extérieures au village. La participation est à peu de chose près égale pour les hommes mariés et les célibataires ; elle est en revanche faible pour les filles célibataires, comparée à celle des femmes mariées.

4. - GROUPES DOMESTIQUES ET ORGANISATION SOCIALE DU TRAVAIL

4.1. - Organisation sociale précoloniale et rapport de production capitaliste.

La subordination des rapports sociaux non marchands aux rapports sociaux dominants induit leur transformation et leur élimination plus ou moins rapide, ainsi que celle des formations sociales dont ils relèvent. C'est ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie, les rapports sociaux non marchands, qui ordonnent des champs plus ou moins vastes du système social, tendent à être réorganisés sous l'impact du rapport social capitaliste et de ses présupposés (1) : à la diversité des agencements sociaux caractéristiques de la formation précoloniale s'ajoute la diversité des pratiques issues des rapports capitalistes. Ce phénomène traduit le processus de dissolution des rapports sociaux non marchands et leur réorganisation en fonction d'un autre rapport social. La double configuration de rapports sociaux dont relève

(1) Le premier volume de cet ouvrage (1982 : 79) donne un exemple de la pénétration des rapports sociaux non marchands par les rapports sociaux marchands.

Mais que des rapports marchands interviennent dans la constitution des groupes de travail ne permet pas d'appréhender les relations entre individus uniquement en termes marchands. Le fait que des parents sollicités pour ramasser le café soient sur-payés manifeste une double configuration de déterminations sociales.

actuellement le milieu mélanésien ne peut alors être comprise qu'en relation avec les systèmes sociaux précoloniaux.

Les systèmes sociaux des Mélanésiens de la Grande Terre sont des systèmes à chefferies, structurés autour de rapports de parenté et de relations statutaires dont certaines, régissant les positions respectives des différents groupes de parenté ainsi que l'accès à la position de "*chef*" (1), peuvent faire l'objet de compétition. A l'intérieur des chefferies comme entre les chefferies, les relations unissant les individus et les groupes sont régies par les principes de la filiation agnatique ou pseudo-agnatique (2), par ceux de l'alliance de mariage et par les relations statutaires, telles celles d'aîné et de cadet, d'oncle maternel et de neveu utérin, de chef et de "*sujet*", d'originnaire du pays ou d'étranger, ou encore d'agnat et d'utérin lors des cérémonies coutumières. Ni les appartenances parentales agnatiques, ni les allégeances politiques, ni les positions relatives des groupes de parenté ne sont cependant immuables. En pratiquant la scission ou l'intégration des groupes de parenté agnatiques indépendamment de toute référence à des positions généalogiques structurellement définies (3),

-
- (1) Sur la Grande Terre comme aux Iles, le chef peut n'avoir dans une large mesure qu'un rôle de représentation, l'essentiel du pouvoir revenant en fait à certains de ses "*sujets*" (Guiart 1972 : 1139 ; Bensa, Rivierre 1982 : 75 pour la Grande Terre, et Guiart 1972 : 1143 pour les Iles Loyauté).

Ce phénomène social, qui rend souvent impropre l'utilisation de la notion de "*sujet*" (Guiart 1972 : 1143 ; Bensa, Rivierre 1982 : 110), n'interdit cependant pas la caractérisation des systèmes sociaux de Nouvelle-Calédonie en tant que chefferies (Nature et forme du pouvoir dans les sociétés dites acéphales 1982 : 56-57).

- (2) Bensa, Rivierre 1982 : 101. De nombreuses données d'ethnologie utilisées dans ce développement proviennent de cet ouvrage.

- (3) Cette caractéristique des systèmes de parenté mélanésiens les distingue de certains systèmes de parenté africains dans lesquels les scissions ne peuvent intervenir qu'à certains niveaux des structures généalogiques (Barnes 1962).

Ce trait du système de parenté est à mettre en rapport avec de nombreux autres éléments de l'organisation sociale, telles l'organisation de la production, les relations de parenté ego-centrées, les modalités du changement d'appartenance lignagère et politique, l'autonomie et la recherche de l'équilibre entre les groupes de parenté (Guiart 1972 : 1137).

le système social réorganise les groupes locaux de parenté, et donne lieu à des reformulations de références lignagères ou claniques. Il en va de même, dans le domaine politique, lorsque les groupes de parenté se détachent d'une chefferie ou s'y intègrent, et qu'une redéfinition des relations statutaires au sein du regroupement politique peut s'en suivre (Bensa, Rivierre 1982 : 93-100). L'éclatement des relations est une des caractéristiques de l'organisation sociale : "*(...) au niveau des généalogies véritables, on voit les lignées, les familles, les individus circuler (...). Ces entités changent de tertre-lignage (1) au sein de leur contenant-de-chefs (2), changent de contenants-de-chefs à l'intérieur du clan ou passent d'un clan à l'autre*" (Bensa, Rivierre 1982 : 79). Cet éclatement s'ordonne au niveau de l'ensemble social selon les normes régissant les relations de parenté, les références à l'espace, la hiérarchie des relations statutaires, et l'organisation politique.

L'organisation de la production et des relations sociales s'effectue selon les principes propres à de nombreuses formations sociales non marchandes, à division sociale du travail peu poussée, dans lesquelles les rapports de parenté fonctionnent en tant que rapport social dominant (Godelier 1982 : 349). Dans ces formations, le groupe domestique est l'unité de production de base, contrairement à ce qui peut être observé dans les formations capitalistes où la cellule familiale est dissociée de l'unité de production (3). Les groupes domestiques ont alors souvent pour caractéristique d'être situés de manière identique dans le cadre

(1) Le terme de "*tertre-lignage*" est employé par Bensa et Rivierre (1982 : 58) dans le sens de lignage.

(2) "*Contenant -de-chefs*" : terme par lequel les Cémuhî désignent chacune des chefferies du clan (Bensa, Rivierre 1982 : 47).

(3) Les formations sociales capitalistes peuvent faire coïncider de manière périphérique cellules familiales et unités de production, dans les petites exploitations familiales agricoles par exemple. Mais le rapport social dominant, caractérisé par le salariat, sépare, au niveau des producteurs, cellules familiales et unités de production.

de la division du travail (1), et de posséder une large autonomie en ce qui concerne la production vivrière et artisanale (2). L'intégration des groupes domestiques entre eux (Firth 1939 : 187) s'effectue selon des modalités variables (3), mais relevant le plus souvent du politique et du religieux. L'exercice du pouvoir est sanctionné par le surnaturel (4). Ces différents traits sont distinctifs de ce que Sahlins (1976) appelle le "*mode de production domestique*".

4.2. - Familles élargies, familles conjugales, unités domestiques et unités de production.

4.2.1. - Les transformations de l'unité domestique et de l'unité de production précoloniale.

Dans les formations sociales relevant du *mode de production domestique*, l'unité domestique est l'unité de production et la cellule sociale de base. La compréhension de l'unité domestique précoloniale et de ses transformations est dès lors étroitement liée à celle des rapports de production et du système de production.

En situation précoloniale, le groupe domestique se

-
- (1) Dans la formation sociale analysée, les unités domestiques sont interchangeableables dans le cadre de la division sociale du travail, ce qui n'est pas le cas dans les formations sociales à castes, à ordres, ou à classes.
En liaison avec le pouvoir politique, certaines unités domestiques peuvent regrouper un plus grand nombre d'individus (Firth 1962 : 125 ; Bensa, Rivierre 1982 : 86), sans pour autant constituer des catégories spécifiques.
 - (2) L'autonomie des unités domestiques n'implique pas que la société vive en autarcie, ni qu'elle puisse assurer sa reproduction physique ou sociale sans accéder à des matières ou à des productions issues de l'extérieur (Sing Uberoi 1962, Godelier 1982, Oram 1982). Elle n'implique pas non plus l'absence de spécialistes.
 - (3) En Mélanésie, les formations sociales se structurent autour des principes politiques des systèmes à "*big-man*" ou à "*great-man*" (Godelier 1982), des systèmes à grades, à titres, ou à chefferie. Guiart (1972 : 1153) réorganise les voies d'accès au pouvoir selon trois modalités : la transmission héréditaire des statuts, les statuts électifs, les statuts à fondement économique.
 - (4) "*En fait le pouvoir des chefs repose sur la croyance en leur pouvoir surnaturel, lequel leur vient de l'Esprit ou de l'ancêtre avec lequel ils sont en relation.*" (Codrington 1891 : 46)

compose normalement d'une famille étendue (1), constituée autour des descendants d'un même ancêtre en ligne directe ou collatérale, regroupant deux à trois générations. Ces familles peuvent comprendre un homme, son ou ses épouses et leurs enfants, et parmi ces derniers, des fils mariés ayant leurs propres enfants. D'autres, centrées sur les relations de collatéralité, rassemblent des frères, mariés ou non. La filiation patrilinéaire et la résidence patrivirilocale, voulant que les filles mariées quittent la résidence de leur père pour habiter celle du père de leur époux, les filles qui font partie de l'unité résidentielle de leur père ou frère sont des célibataires ou des veuves (2). A ces noyaux centraux peuvent s'agréger des collatéraux en ligne plus éloignée, un frère ou une soeur de père par exemple. Seuls les aléas de la démographie et le cours des générations assignent des compositions différentes à ces ensembles parentaux, qui sont identiques dans leur principe. La faible profondeur généalogique et le peu d'extension en collatéralité en font des groupes d'importance démographique réduite (3).

Sur le site résidentiel de la famille élargie, l'appartenance des individus aux différentes familles nucléaires ou polygames est marquée. Chaque homme possède sa propre case dans laquelle il loge avec ses fils et ses germains non mariés. Chacune des épouses possède sa case, située à proximité immédiate de celle de son mari, et dans laquelle dorment les filles et les jeunes enfants. Regroupement de familles nucléaires autour d'hommes unis entre eux par la filiation patrilinéaire, la famille élargie constitue un ensemble dont le site d'habitat se distingue de ceux des autres familles. Unité résidentielle de base (Bensa, Riverre 1982 : 34), la famille élargie forme un ensemble homogène vis-à-vis de l'extérieur, et peut être appréhendée tout à la

(1) Bensa, Rivierre (1982 : 86). L'unité domestique peut également se ramener à une famille conjugale.

(2) Les femmes mariées conservent leur appartenance lignagère et clanique d'origine. Lorsque leur insertion dans le village où elles sont mariées n'est pas bonne, les veuves reviennent vivre avec leur parenté agnatique (Métais 1976 : 131).

(3) Guiart (1963 : 268), Métais (1976 : 97), Bensa, Rivierre (1982 : 53).

fois en tant qu'unité domestique et unité de production. Réunie au sein d'un même espace (l'allée, ou tertre)(1), son unité est matérialisée au niveau de l'habitat par l'utilisation d'un site et de constructions en commun, telles la case-cuisine ou la case d'accueil (Bensa, Rivierre 1982:35). Placée sous l'autorité de l'aîné du groupe, "*maître de l'allée*", elle est connue sous le nom de la case habitée par ce dernier (Bensa, Rivierre 1982 : 45), et dispose de ses propres lieux de culte aux ancêtres, où l'un de ses membres est chargé d'officier (Leenhardt 1937:40; Bensa, Rivierre 1982 : 43 ; Doumenge 1982:292). Ses fonctions en tant qu'unité domestique se manifestent notamment par la préparation et la consommation en commun des repas, chacun des sexes mangeant séparément. Lors des cérémonies coutumières, c'est en tant qu'unité socialement distincte des autres unités de même niveau structural que la famille élargie apporte sa contribution en ignames, taros ou monnaie mélanésienne. Au niveau de la production, l'unité du groupe familial est marquée par un accès particulier aux terres du lignage, qui la différencie des autres lignées constituant le lignage, et par la reconnaissance de l'autorité de l'aîné pour ce qui est de l'utilisation des terres. (Doumenge 1974:60). Enfin, les différents noyaux conjugaux de la famille élargie coopèrent pour certains travaux des champs, voire pour le travail d'un champ commun destiné à fournir les ignames cérémonielles (Doumenge 1982:292). Par le contrôle exercé sur la terre et l'utilisation des ressources (consommation), par les relations de coopération quotidiennes qui unissent ses membres, le groupe domestique constitué d'une famille élargie est à considérer comme l'unité de production de base, de préférence à la cellule conjugale, et ce malgré l'autonomie de cette dernière qui assure ses propres cultures(2). L'unité de production apparaît donc articulée à deux niveaux : celui de la famille élargie et celui des différents noyaux qui la composent.

(1) Bensa, Rivierre (1982:34) décrivent ainsi le tertre ou *pomwo* (air, linguistique *cemuhî*) : " Le *pomwo* est un groupe de cases disposées sur (...) une grande allée (...). Cadre de toutes les activités domestiques et cérémonielles, cette unité résidentielle de base comprend, selon son importance, un nombre très variable de cases de plusieurs types. Le *pomwo* est le lieu de résidence d'un groupe domestique composé d'une ou plusieurs familles nucléaires, en principe apparentées agnatiquement.

(2) Même incluses dans des unités domestiques ou politiques plus larges, les familles conjugales, voire les individus qui les composent, cultivent le plus souvent leurs propres jardins. Cf. Sahlins (1962 : 26) pour Fidji; Bell (1953 : 145) pour la Nouvelle-Irlande.

L'extension du rapport capitaliste tend à transformer les unités domestiques qui prévalaient autrefois et à imposer la famille nucléaire (1). Perceptible dans différentes sociétés du Pacifique, cette évolution a été signalée à Fidji (Sahlins 1962 : 98), au Vanuatu (Tonkinson 1983 : 4), à Tonga (Tupouniua 1977 : 14 ; Marcus 1980 : 11), et de manière générale en Polynésie (Danielson 1972 : 1323). La question de la transformation de l'unité domestique précoloniale et de la caractérisation de l'unité familiale qui se met en place (famille élargie/famille nucléaire) devient centrale pour la compréhension des mécanismes sociaux induits par la colonisation. Faut-il conclure de la transformation du groupe familial observé en Nouvelle-Calédonie (Métais 1954 : 1976) à la disparition de la famille élargie au profit de la famille nucléaire ? Et cette transformation suffit-elle à abolir les rapports de production antérieurs dans lesquels étaient prises les unités conjugales constitutives de l'unité domestique précoloniale ?

En Nouvelle-Calédonie, la caractérisation des unités domestiques et des unités de production est abordée d'une manière qui accrédite l'idée d'une généralisation de l'unité domestique réduite à la cellule conjugale. Ainsi, Doumenge (1982 : 192) : *"La majorité des ménages mélanésiens résidant en tribu s'articule autour d'un couple marié. La cohabitation des ascendants est moins fréquente que le sentiment général le laisse croire. La maisonnée s'identifiant à la lignée de trois générations est généralement entrée dans le passé. Par contre, il n'est pas rare que grands-parents et petits-enfants cohabitent lorsqu'une jeune mère célibataire salariée confie sa progéniture à la garde de ses parents ou encore lorsque de vieilles gens adoptent un de leurs petits-fils ou petits-neveux. Rares sont les cas de deux couples vivant sous le même toit. On peut évidemment prendre périodiquement les repas en commun, mais tout couple tient à posséder une case dans laquelle il lui est possible de s'isoler"*. L'auteur note bien quelques cas de cohabitation, mais il précise aussitôt que celle-ci n'implique pas d'organisation commune au niveau de la production : *"La plupart des anciennes maisonnées juxtaposent plusieurs ménages et*

(1) La famille élargie de Nouvelle-Calédonie se rencontre ailleurs dans le Pacifique : elle est présente à Fidji (Sahlins 1962 : 87), et chez les Maori de Nouvelle-Zélande (Firth 1929 : 96). Dans les deux cas, elle remplit des fonctions économiques élargissant celles accomplies par la famille nucléaire (Sahlins 1962 : 120 ; Firth 1929 : 97). Cette famille élargie, patrilineaire ou à inflexion patrilineaire de plusieurs générations, est dans les trois cas cités (Nouvelle-Calédonie, Fidji, Nouvelle-Zélande) associée à une structure politique à chefferies.

autant d'exploitations vivrières." (Doumenge 1982 : 292). Dans les travaux de Rocheteau (1964 : 12), ce sont également les cellules conjugales qui sont constituées en tant qu'instances autonomes au niveau du système de production. La famille est *"la famille restreinte au sens occidental, composée du père de la mère et des personnes à charge"*, l'unité budgétaire *"coïncide le plus souvent avec l'exploitation agricole"* (souligné par nous). Quelques pages plus loin, l'auteur conclut : *"Ainsi telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui, l'exploitation autochtone se définit comme une exploitation familiale, au sens européen du terme. Le chef de famille dispose librement de son revenu, sans aucune redevance sinon symbolique."* (1964 :24).

Une telle approche de l'unité domestique et des unités de production pose problème. Elle suggère une extension généralisée de la famille nucléaire qui marginalise les autres formes de regroupements domestiques et évacue la question des relations entre unités domestiques. Elle entérine de ce fait le passage d'un type de regroupement familial à l'autre, en tant que processus social achevé (ou presque)- ce qui est en contradiction avec les situations concrètes. En même temps, le postulat de la généralisation de la famille nucléaire s'accompagne d'une généralisation du modèle capitaliste de l'unité conjugale en tant qu'unité économique, qui confond unité domestique et unité de production au sein du système social prévalant en milieu mélanésien. Mais, bien que le système de production capitaliste et les valeurs dont il est porteur (1) multiplient les unités domestiques conjugales et font éclater les espaces résidentiels traditionnels (2), ces transformations ne s'accompagnent pas ipso facto d'une rupture des rapports sociaux qui constituaient les unités domestiques précoloniales en tant qu'unités de production.

4.2.2. - Unités domestiques et unités de production contemporaines. Familles conjugales et familles élargies.

Dans la formation sociale non marchande, la famille élargie était investie de fonctions qui en faisaient un des fondements de l'organisation

-
- (1) Dans certains villages de Nouvelle-Calédonie, les jeunes hommes adultes encore célibataires sont invités à se construire un logement, alors qu'autrefois la construction de la case ne se faisait qu'après le mariage.
 - (2) Le regroupement en village et la construction de maisons en matériaux solides ne permettent plus le réaménagement constant de l'espace en fonction des groupes domestiques.

sociale (1). En temps qu'unité résidentielle, elle occupait un espace séparé des autres groupes familiaux; elle constituait une unité économique et sociale par l'entraide dans les travaux domestiques et dans les travaux de production, et par la consommation des produits (2). Dans les cérémonies coutumières, elle intervenait en tant que telle, avant de prendre sa place dans les ensembles plus vastes dont elle relevait (3). Par la résidence et la consommation, par la coopération et l'accès à la terre, la famille élargie précoloniale constituait tout à la fois une unité de production et une unité domestique immédiatement identifiable. Aujourd'hui, cette unité tend à se dissoudre et chacun des traits constitutifs peut désormais être isolé, ou se combiner de façon variable avec chacun des autres traits. C'est l'ensemble de ces combinaisons, rapportées à la résidence, à l'entraide, à la consommation, ainsi qu'aux prérogatives foncières, qui rend compte des relations entretenues par les cellules conjugales. Et c'est à travers ces combinaisons, dont les divers éléments étaient autrefois constitutifs de la famille élargie, que se forment les différents types contemporains d'unités domestiques et d'unités de production.

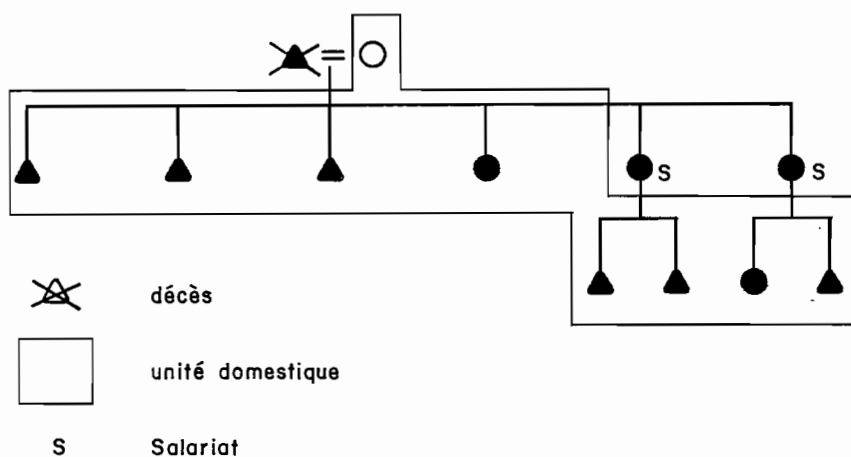
L'unité résidentielle n'est plus un critère de différenciation. Avec le fractionnement des unités domestiques, la proximité spatiale ou l'éloignement relatif de deux unités apparentées en ligne patrilinéaire ne préjuge pas des relations qu'elles entretiennent. L'unité économique entre les unités conjugales membres du groupe domestique élargi a également éclaté : la relation à la terre s'est diversifiée par la tendance à conférer davantage d'autonomie foncière aux familles conjugales, mais la présence de terres "*non partagées*" reste souvent la marque de familles élargies. De même, les diverses formes de coopération et d'entraide monétaire ne permettent pas toujours de déterminer le type de lien qui unit des unités conjugales distinctes.

°
° °

-
- (1) Une autre cellule de base est par exemple l'unité politique que constitue le "*contenant-de-chef*" ou chefferie (Bensa, Rivierre 1982 : 71).
 - (2) En dehors de l'entraide dans l'accomplissement des activités de production, la famille élargie permet l'accès à une plus grande variété de ressources. La consommation commune de même que l'accès commun aux ressources réalisent l'unité des cellules conjugales de la famille élargie en tant qu'unité de production (Sahlins, 1957).
 - (3) Lignée, lignage, regroupement matrimonial, "*contenant-de-chef*", etc.

Les données qui suivent ont été recueillies sur questionnaires à l'occasion des recherches menées sur la caféiculture intensive dans des localités villageoises réparties sur l'ensemble du Territoire. Elles montrent que les unités domestiques composées d'une famille élargie ou d'une famille composite(1) sont des données de la sociologie mélanésienne contemporaine en Nouvelle-Calédonie, qui ne sauraient être écartées au profit de la seule famille nucléaire. Elles indiquent également que, tout en ayant leur modèle dans la société précoloniale, les regroupements domestiques ne répondent plus aux mêmes impératifs sociologiques qu'autrefois. Elles introduisent à une interrogation sur le système de production en présentant des exemples d'unités domestiques distinctes, entretenant entre elles des relations relevant du domaine de la production.

* Familles élargies et unités domestiques



Cette famille élargie constitue une unité domestique (revenus du café en indivis)(2) qui se construit sur le modèle précolonial. Elle

(1) Le terme est emprunté à Sahlins : "*Indépendant nuclear core family*" (1962 : 101). Il sert à caractériser une famille de type élargi constituée à partir d'un seul noyau nucléaire.

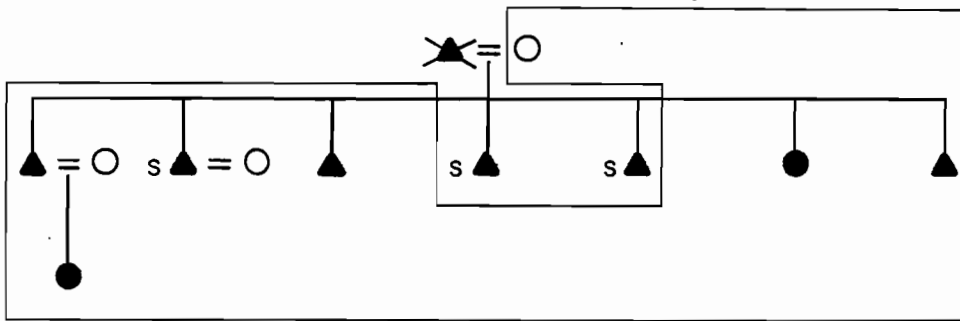
(2) La question de la consommation des produits est un des éléments primordiaux pour l'appréhension d'un regroupement familial en tant qu'unité domestique. Sahlins (1962 : 97), après avoir souligné qu'il n'était pas toujours aisé de distinguer au sein du village les familles élargies, ajoute que l'utilisation d'un four commun et la prise en commun des repas sont la marque des familles élargies.

L'importance et la complexité d'une approche des unités domestiques ne s'étant dégagées que progressivement, la question du mode de consommation n'a pas été abordée dans le premier stade de l'enquête. Le fait que, dans le cas cité, les revenus de la caféiculture restent en commun marque que cette famille constitue effectivement un regroupement domestique.

diffère cependant de ce modèle par sa composition démographique qui comprend un nombre élevé d'adultes non mariés (dont deux sont salariés et vivent à l'extérieur), et par la présence à la troisième génération d'enfants tirant leur appartenance lignagère du côté maternel.

Le veuvage à la première génération, ainsi que l'absence de mariages et d'enfants issus de mariages à la seconde génération, conditionnent ce type d'unité domestique.

°
° °

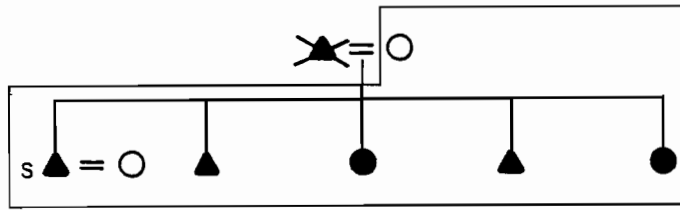


Famille élargie composée de trois niveaux générationnels, formant une unité domestique. Les terres sont en indivis (1), la récolte du café se fait en commun, et les revenus qui en sont tirés restent à l'unité domestique. Certains germains salariés vivant à l'extérieur apportent une aide monétaire.

Le veuvage de la mère et la faiblesse des disponibilités foncières, vu le nombre de germains mâles, sont données comme étant la raison du "non-partage" des terres et de la perpétuation de l'unité domestique élargie. Le jeune âge de certains des germains contribue au maintien d'une structure familiale large. Le départ de l'aîné des germains sera lié à l'augmentation de sa propre descendance.

°
° °

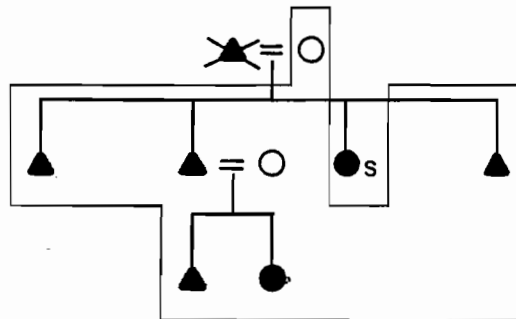
(1) Si les droits fonciers appartiennent au groupe lignager, la culture des terres et l'usufruit qu'elle implique reviennent aux individus. Le partage des terres à l'intérieur d'une famille élargie, qui dépend de la volonté de l'aîné, consiste à attribuer l'usufruit de certaines parcelles à tel ou tel fils. Cette attribution revêt surtout de l'importance pour les cultures pérennes de caféiers ; elle peut ne pas se faire pour les cultures vivrières.



Famille élargie composée de deux niveaux générationnels et formant une unité domestique. Les trois frères ont leurs propres cultures vivrières et sont aidés par leur mère et leurs soeurs. Les revenus de la caféiculture sont partagés entre tous.

Famille non originaire du lieu où elle vit, et ayant peu de disponibilités foncières (1).

°
° °

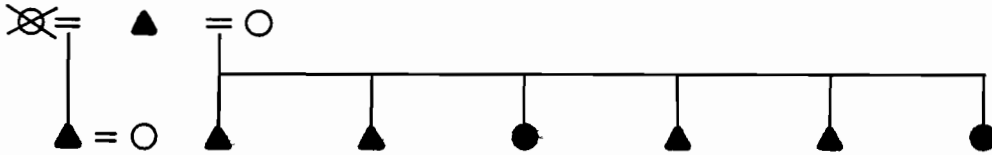


Famille élargie composée de trois niveaux générationnels avec espace résidentiel fragmenté. L'aîné des germains, âgé d'une quarantaine d'années, est célibataire et vit dans une maison voisine du lieu où habitent sa mère et ses frères. Cependant, tous mangent ensemble, la cuisine étant préparée par la mère, l'épouse du fils, ou la fille lorsque cette dernière, qui travaille à Nouméa, revient au village. Les terres vivrières sont en *indivis*, chacun cultivant ses propres parcelles d'ignames et aidant les autres à l'occasion. Les parcelles à café et l'argent

(1) Le mariage peut se doubler d'une cession temporaire ou définitive de terre effectuée par le père de l'épouse. Les groupes familiaux peuvent ainsi obtenir de nouveaux droits fonciers par le biais des liens de l'alliance, et changer de résidence (vol.1, pp. 82-88). Lorsque la cession de terre n'a pas été suffisamment importante, des problèmes fonciers surgissent parfois dès la génération suivante.

de la récolte sont appropriés individuellement. La soeur célibataire vivant à Nouméa possède sa propre parcelle de café, et la conservera tant qu'elle ne sera pas mariée. Cette terre reviendra à ses frères après son mariage.

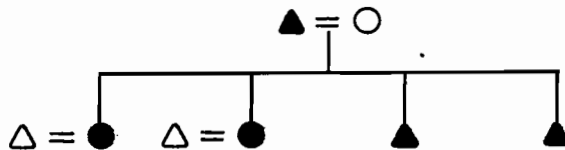
°
° °



L'unité résidentielle de cette famille n'a pas été relevée, mais il est vraisemblable que cet ensemble parental constitue deux unités domestiques distinctes, l'une centrée sur le père, l'autre sur l'aîné des germains (âgé de 39 ans).

Toute la famille travaille ensemble au café ancien. Les trois germains les plus âgés ramassent le café pour leur propre compte, le commercialisent eux-mêmes, et reversent une partie du produit de cette vente à leur père *"pour les petits frères et soeurs"*. Une parcelle de café intensif est cultivée par l'aîné des germains, son épouse et son frère puîné. L'ancien café est ainsi considéré comme devant servir à tous, alors que le nouveau est approprié (formellement) par les deux frères.

°
° °

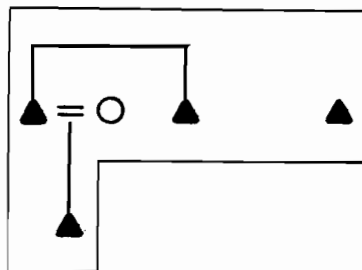


L'unité résidentielle de cette famille n'a pas été relevée. Il semblerait cependant que ces individus ne forment qu'une seule unité domestique, et constituent un cas peu courant de famille élargie, vu la règle de résidence.

Les époux de filles sont venus habiter sur la terre du père de leur épouse. Les trois ménages cultivent et récoltent en commun les mêmes parcelles de café appartenant à l'aîné. L'argent de la récolte est mis en commun et reste sous le contrôle de ce dernier ; mais lorsque l'ensemble familial travaille *au contrat* à la récolte du café pour le compte d'autrui, chaque membre conserve sa part. Les raisons qui font que les deux époux de filles vivent avec le père de leur épouse sont sans doute d'ordre foncier et monétaire. Dans le même village, un autre cas d'époux de fille venu s'installer chez le père de son épouse a été motivé par la quasi-absence de revenu monétaire, l'époux étant originaire d'un village de bord de mer dépourvu de caféiers.

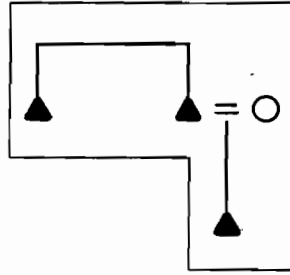
Métais (1976 : 129) cite des exemples de résidence uxorilocale pour la Nouvelle-Calédonie. La tendance à la transformation des règles résidentielles (résidence néo-locale avec l'urbanisation, résidence uxori-locale, habitat chez des parents agnatiques ou par alliance en fonction du marché de l'emploi, etc) est une des marques de l'extension des rapports marchands.

°
° °



Famille centrée sur des collatéraux proches et un collatéral plus éloigné (frère classificatoire). Le frère cadet, mis au chômage, a quitté Nouméa pour revenir vivre au village - ce qui est courant pour les jeunes hommes célibataires. L'unité résidentielle et les repas communs font de ce regroupement familial une unité domestique, vraisemblablement temporaire.

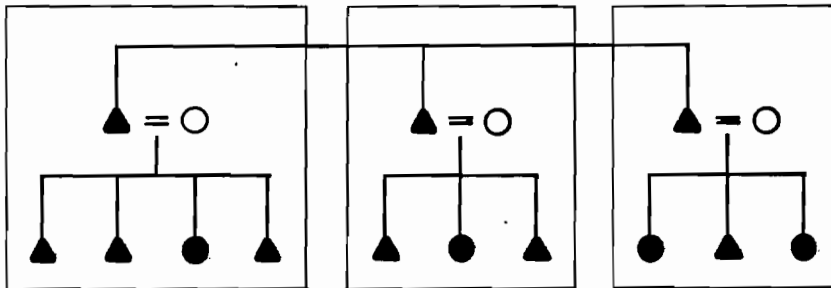
°
° °



Même exemple que ci-dessus, l'âge des germains en faisant un regroupement plus stable. Travail et récolte du café en commun entre les deux frères, qui se partagent cependant les revenus de la caféiculture. Repas et activités domestiques communs.

°
° °

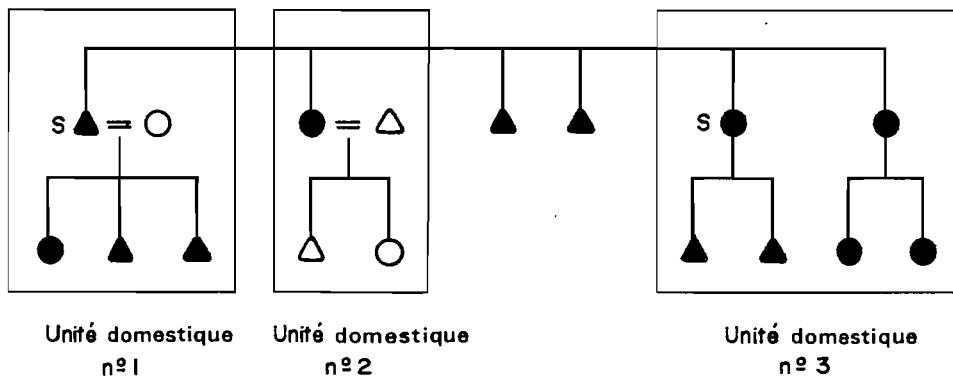
* Unités domestiques distinctes entretenant des rapports de production



Trois germains constituent les noyaux de trois familles conjugales formant trois unités domestiques distinctes. Les terres, y compris les parcelles de café plantées par le père des trois germains, restent en indivis. Chacune des trois familles accède aux parcelles de café et conserve le produit de sa récolte. Les trois germains disent coopérer pour les travaux agricoles.

Ce lignage n'est pas originaire du village dans lequel il vit actuellement, et possède fort peu de terres par rapport à son importance démographique (notamment au nombre d'enfants de sexe masculin). Ces trois unités domestiques construisent leur coopération économique autour de liens de parenté constitutifs de la famille élargie précoloniale, mais cette coopération est due à la faiblesse de leurs disponibilités foncières et monétaires.

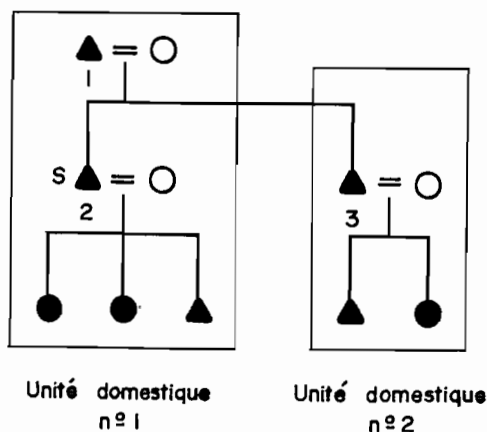
°
° °



Le troisième groupe domestique se compose de deux soeurs célibataires et de leurs enfants en bas-âge. La terre, de même que la maison habitée par les deux soeurs, sont en indivis entre elles et tous leurs germains de sexe masculin (le schéma ci-dessus est simplifié au niveau des germains, qui sont plus nombreux). La terre cultivée par les deux soeurs est donc sous l'autorité de l'aîné des germains (premier groupe domestique), et sujette aux éventuelles demandes de tous les germains.

Dans les travaux agricoles, les deux soeurs peuvent compter sur l'aide de leurs germains et alliés présents dans le voisinage, à savoir leur frère du premier groupe domestique (ainsi que son épouse et ses enfants), et leur soeur du deuxième groupe domestique.

La situation du troisième groupe domestique correspond tout à la fois à l'affirmation de la famille nucléaire et à un changement dans la place dévolue à la femme en système économique capitaliste (l'une des deux soeurs est salariée). L'indivision des terres tient à l'origine extérieure de ce lignage et au peu de terres qu'il possède en conséquence. C'est pour cette raison que la plupart des germains masculins ont dû rechercher des emplois salariés.



Deux unités domestiques, semble-t-il (1), dont l'une formée d'une famille élargie et l'autre d'une famille conjugale. Le père et son fils aîné vivent sur le même site résidentiel, ce fils aidant son père financièrement. L'autre fils vit sur un site différent. Le père n'a pas partagé ses terres à café, aussi la culture et la récolte sont-elles effectuées en commun par les trois ménages, le produit de la récolte étant ensuite partagé. Les membres de la famille coopèrent aussi dans les activités vivrières.

4.2.3. - Les transformations de la cellule domestique élargie précoloniale : comparaison avec un exemple fidjien

Les transformations du groupe familial constitutif de l'unité domestique étant importantes pour la compréhension des rapports de production relevant de l'organisation sociale non marchande et pour l'étude des mécanismes du changement social, il est apparu utile de poursuivre l'analyse des données néo-calédoniennes en les confrontant avec un exemple fidjien (2). L'analyse menée par Sahlins (1962 : 95-96) sur les transformations de la famille élargie à Fidji montre que la dissolution du groupe familial précolonial se traduit plutôt par la multiplication des familles composites ("*independent nuclear core family*") centrées sur un noyau nucléaire, que par l'émergence de familles nucléaires proprement dites.

La famille étendue fidjienne se compose d'un homme, de son épouse,

- (1) En l'absence d'une information précise sur la consommation des repas et le partage des frais domestiques, il est difficile de préciser si les deux unités conjugales constituent ou non une seule unité domestique, l'espace résidentiel étant unique.
- (2) Du point de vue des structures politiques (chefferies) comme de celui du type de famille élargie, les systèmes sociaux fidjiens sont comparables aux systèmes néo-calédoniens.

de ses fils et de ses filles célibataires, ainsi que de ses fils mariés, des épouses et des enfants de ceux-ci (famille patrilinéaire et patrilocale). Le site résidentiel de cette famille étendue, distinct des autres sites au sein du village, se compose de plusieurs habitations, chacune d'elle occupée par une famille nucléaire. Les transformations de l'espace villageois et de l'unité domestique font que certains membres de la famille étendue vivent désormais éloignés des leurs, et que les unités domestiques nucléaires ou intermédiaires entre les deux types de regroupement familial se multiplient. Rien dans l'agencement de l'habitat au sein du village ne permet plus de discerner l'emplacement d'une famille étendue de celui d'une famille nucléaire. Seule l'utilisation d'une cuisine commune indique la famille étendue, cette cuisine impliquant la mise en commun des ressources et de la main-d'oeuvre. Au niveau de l'unité de parenté, Sahlins (1962 : 105) indique que le recul des familles élargies de type précolonial est marqué, mais que le développement des familles de type nucléaire strict est inférieur à celui des familles composites, formées d'un noyau familial nucléaire auquel viennent s'ajouter des adultes isolés. Les familles composites représentent le type domestique dominant, et certaines d'entre elles peuvent regrouper un nombre important d'individus. Bien que l'agrégation d'adultes isolés ait toujours été pratiquée, les regroupements qui constituent actuellement les familles de type composite répondent à d'autres déterminations sociologiques : femmes célibataires, soeurs du mari ou de l'épouse, mères célibataires. Pour Sahlins, ce type de regroupement familial traduit l'impact du système économique monétaire sur la vie villageoise, lequel tend à la rupture des familles élargies traditionnelles entraînant la mobilité des individus, la conception d'enfants hors mariage, et l'instabilité matrimoniale.

Cette analyse peut être appliquée aux transformations en cours en Nouvelle-Calédonie. Au-delà d'une alternative postulant la permanence ou la disparition des structures sociales non marchandes, elle permet d'aborder les modalités des transformations des anciennes structures et l'émergence des structures nouvelles. Sur la Grande Terre tout comme à Moala, l'extension des rapports capitalistes entraîne une disparition des familles élargies précoloniales et la modification de la composition des unités familiales par la mobilité des individus (salarial hors village, urbanisation). Mais en l'absence d'étude précise, il est difficile d'avancer si l'instabilité matrimoniale est en Nouvelle-Calédonie comme

à Moala, un phénomène important en dehors des zones urbaines. Par contre, la conception d'enfants hors mariage et l'émigration féminine sont des vecteurs des transformations qui affectent l'unité familiale (1). Cette dernière semble induire le célibat prolongé des hommes dans certaines zones rurales.

Bien qu'elle ne corresponde plus à la famille élargie des temps précoloniaux, l'unité domestique mélanésienne ne peut pas être assimilée à l'unité conjugale auto-centrée telle que la façonne le rapport capitaliste développé. Une typologie des unités domestiques actuelles fait apparaître plusieurs cas de figure : tantôt l'unité domestique est construite sur la présence de plusieurs couples, tantôt elle est du type "composite", tantôt elle se réduit au groupe conjugal. Ces différentes combinaisons forment un continuum entre la famille élargie précoloniale et l'unité conjugale qu'il pourrait être intéressant d'appréhender dans ses variations régionales. Mais l'analyse de la composition de l'unité domestique est de peu d'utilité si elle n'est pas rapportée au système de production. Il ne suffit pas que l'ancienne unité domestique élargie se scinde en ses différentes composantes conjugales, pour que les rapports de production non marchands disparaissent par le même mouvement. La séparation des unités conjugales dans l'espace, le plus souvent relative, n'entraîne pas par elle-même la rupture des liens de production, et les unités conjugales formées par les germains de sexe masculin ne sont pas toujours détachées de celles de leurs parents au niveau de l'accès à la terre, de la circulation de la force de travail, de la circulation des produits de la terre et de l'argent, de même qu'au niveau de l'autorité. L'unité domestique conjugale n'est pas automatiquement autonome au niveau de la production, et les relations qui s'établissent entre unités domestiques apparentées en ligne patrilinéaire peuvent être fort diverses.

(1) Si les causes de la rupture des familles élargies sont identiques à Fidji et en Nouvelle-Calédonie, les modalités de ces transformations peuvent varier. Alors que l'émigration était masculine à Fidji, elle touche les deux sexes en Nouvelle-Calédonie, avec une prépondérance de l'émigration féminine sur l'émigration masculine pour les gens de la Grande Terre.

5. - LES RELATIONS DE TRAVAIL

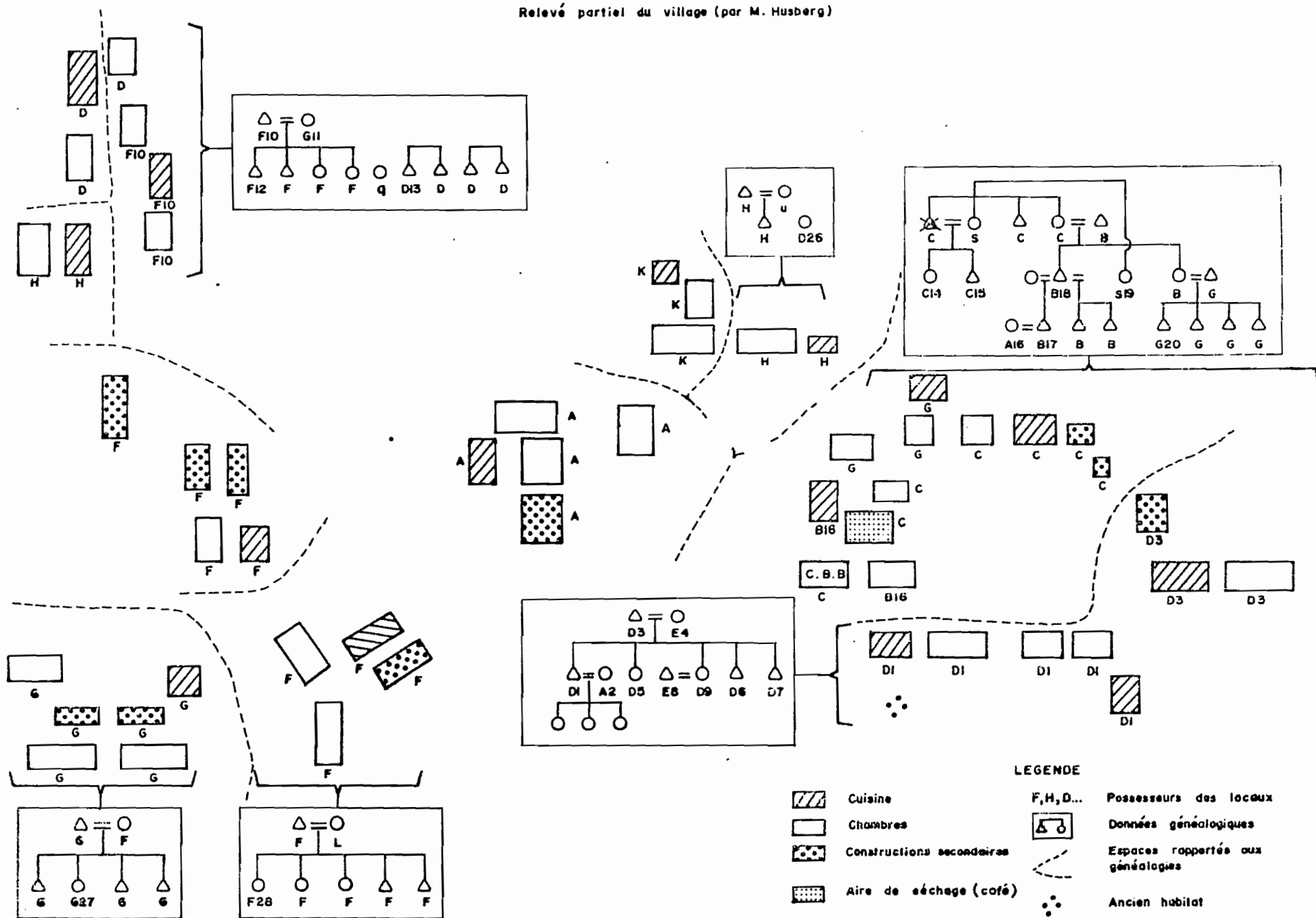
Les formations sociales s'organisent à partir de rapports sociaux qui structurent l'ensemble de leur champ social. Contrairement aux sociétés construites autour du rapport social capitaliste, les sociétés organisées autour de rapports sociaux non marchands n'érigent pas le champ économique en instance dominante, et privilégient pour leur reproduction d'autres processus sociaux ne relevant pas directement de ce champ. D'où la nécessité d'une approche des sociétés non marchandes insérant le champ économique dans l'ensemble des autres relations sociales. En Nouvelle-Calédonie par exemple, les cérémonies coutumières, les visites aux consanguins et aux alliés par mariage, ou les adoptions, concourent à la reproduction d'un ordre social articulé autour des rapports de parenté (1). L'importance des activités "sociales" (cérémonies, réunions) opposées aux activités de "production" en découle.

L'organisation du champ économique et des rapports sociaux qui le régissent se saisit à travers l'organisation de la force de travail (division des tâches, composition des groupes de travail, unités de production),

(1) Il y a là, à grands traits, toute la différence entre le prêt d'une voiture en milieu mélanésien et le prêt d'une voiture en milieu européen. Dans le premier cas, il s'agit d'une obligation sociale basée sur les impératifs de la parenté ; dans le second, il s'agit d'un prêt reposant sur le bon vouloir.

Relevé partiel du village (par M. Husberg)

Relevé partiel du village (par M. Husberg)



l'accès aux moyens de production (contrôle de la terre, contrôle de la force de travail, contrôle des outils de production), la distribution des produits du travail, et les formes du contrôle politique. Le champ économique est alors constitué par l'ensemble des capacités de production (potentialités du milieu et technologie) et des rapports de production.

5.1. - Travail individuel et travail en commun dans les activités de production et dans celles liées à l'habitat et à la vie domestique.

5.1.1. - Répartition globale du travail individuel et du travail en commun

Tableau 22 : Travail individuel et travail en commun dans les activités de production et dans celles liées à l'habitat et à la vie domestique (activités quotidiennes, activités des groupes de travail, et salariat confondus).

A. Hommes	Célibataires			Mariés		
	Indiv.	En commun	Ss.total	Indiv.	En commun	Ss.total
Production	298	254	552	488	360	848
Habitat, Trav. domestiques	198	123	321	225	158	383
Total	496	377	873	713	518	1231

B. Femmes	Célibataires			Mariées		
	Indiv.	En commun	Ss.total	Indiv.	En commun	Ss.total
Production	248	192	440	354	206	570
Habitat, Trav. domestiques	474	142	616	394	107	501
Total	722	334	1056	758	313	1071

En comptabilisant ensemble les tâches quotidiennes réalisées en commun, les activités effectuées dans le cadre des groupes de travail, et les activités salariées exécutées à plusieurs, le travail en commun varie de 30 à 45 % selon le sexe. Les femmes le pratiquent le moins - 29 % et 32 %, respectivement pour les femmes mariées et les célibataires ; chez les hommes, il représente 42 % pour les mariés et 43 % pour les célibataires.

Qu'il s'agisse de la production, des activités liées à l'habitat, ou encore de celles relatives à la vie domestique, le travail individuel l'emporte toujours, quel que soit le sexe ou le statut matrimonial, sur le travail en commun (toutes modalités de mise en oeuvre confondues). Celui-ci ne représente que 46 et 42 % de l'ensemble des activités de production, respectivement pour les hommes célibataires et les mariés ; pour les femmes célibataires et mariées, ces proportions sont de 44 et 36 %. Pour les activités concernant l'habitat et la vie domestique, la part du travail effectué en commun est la suivante pour les catégories d'individus mentionnées: 38, 41, 23, 21 %. Dans l'ensemble, il apparaît que les activités de production bénéficient relativement plus que les autres activités des habitudes de travail en commun.

5.1.2. - Travail individuel et travail en commun dans les activités quotidiennes - en dehors des groupes de travail et de la relation salariale.

Cette partie s'attache à cerner la part du travail individuel et du travail en commun dans les activités quotidiennes n'impliquant que des Mélanésien, à l'exclusion des relations faisant l'objet d'une rémunération, et de l'entraide constituée par les groupes de travail. Ces distinctions empiriques ne doivent cependant pas masquer la double détermination des relations sociales appréhendées : la rémunération ne se ramène pas entièrement à un rapport salarial puisque la parenté y conserve souvent une place, et l'entraide fournie par les groupes de travail peut faire l'objet d'une rémunération.

Tableau 23 . - Part du travail individuel et du travail à plusieurs dans les activités de production, en dehors des groupes de travail, et de la relation salariale.

A. Hommes	Célibataires			Mariés		
	Indiv.	En commun	Ss.tot.	Indiv.	En commun	Ss.tot.
Igname	110	60	170	201	78	279
Vivrier autre	24	20	44	79	110	189
Café ancien	61	15	76	47	30	77
Café nouveau	58	11	69	58	14	72
Elevage	10	22	32	15	3	18
Chasse,pêche	19	30	49	50	26	76
Prod. diverses	9	16	25	28	7	35
Total	291	174	465	478	268	746

B. Femmes	Célibataires			Mariées		
	Indiv.	En commun	Ss.tot.	Indiv.	En commun	Ss.tot.
Igname	73	43	116	50	51	101
Vivrier autre	133	81	214	245	66	311
Café ancien	27	11	38	38	34	72
Café nouveau	3	2	5	32	9	41
Elevage	2		2		1	1
Chasse, pêche	9	14	23	2	1	3
Prod. diverses	1	4	5			
Total	248	155	403	367	162	529

A l'exclusion des activités réalisées en réserve pour le compte d'individus ou d'organismes hors réserve.

Dans la plupart des activités de production, le travail individuel est plus fréquent que le travail effectué à plusieurs, et ce quelque soit le sexe ou le statut matrimonial. La part respective du travail individuel et du travail en commun varie toutefois selon les activités et les catégories.

Pour la culture de l'igname, les hommes célibataires effectuent 65 % du travail individuellement, les hommes mariés 72 % ; les femmes célibataires 63 % et les femmes mariées 50 %. La faible proportion du travail individuel chez les femmes mariées s'explique sans doute par le fait que le champ d'igname est à forte connotation masculine et que les femmes y travaillent souvent en compagnie de leurs maris ou de leurs filles. Pour les cultures vivrières autres que l'igname, activités à prépondérance féminine, le travail individuel représente 55 % du temps des célibataires de sexe masculin, 62 % de celui des célibataires de sexe féminin, et 78 % de celui des femmes mariées ; par contre, 58 % du temps consacré à ces activités par les hommes mariés l'ont été dans le cadre d'un travail en commun.

La caféiculture est également une activité plutôt individuelle. Pour l'exploitation du café ancien, les célibataires masculins effectuent 80 % de leur temps de travail individuellement, et les célibataires de sexe féminin 71 % ; mais cette proportion n'est que de 61 % pour les hommes mariés, et 53 % pour les femmes mariées. Le café nouveau donne lieu à une forte proportion de travail individuel pour toutes les catégories : pour les hommes cette proportion est de 84 et 81 % respectivement pour les célibataires et les mariés ; et pour les femmes mariées, elle est de 78 % - la participation des femmes célibataires est trop faible pour être significative. Ces données indiquent la part prise par les femmes dans les activités de plantation et d'entretien des nouvelles caféières mises en place par les hommes mariés.

Les activités de production secondaires ressortissent du domaine masculin : en moyenne 118 heures pour les hommes, 17 heures pour les femmes. La répartition du travail en fonction du statut matrimonial fait apparaître une nette inversion de la tendance observée pour les autres activités : les hommes célibataires travaillent le plus souvent à plusieurs, alors que les hommes mariés travaillent plutôt individuellement.

°
° °

Comme les activités de production, les activités quotidiennes liées à l'habitat et à la vie domestique sont également effectuées de préférence individuellement, quel que soit le sexe et la situation matrimoniale.

Tableau 24 . - Part du travail individuel et du travail à plusieurs dans les activités liées à l'habitat et à la vie domestique; en dehors des groupes de travail et de la relation salariale.

A. Hommes		Célibataires			Mariés		
		Indiv.	En commun	Ss. tot.	Indiv.	En commun	Ss. tot.
Habitat	Construction et réparation	198	92	290	185	27	212
	Nettoyage	4	5	9	5	7	12
Activités domestiques	Cuisine, vaisselle, soins aux enfants	10	3	13	15	9	24
	Couture, réparations, tressage de nattes	6		6	9	1	10
Ramassage de bois		21	7	28	21	7	28
Total		239	107	346	235	51	286

B. Femmes		Célibataires			Mariées		
		Indiv.	En commun	Ss. tot.	Indiv.	En commun	Ss. tot.
Habitat	Construction et réparation	36	12	48	9	7	16
	Nettoyage	41	10	51	30	3	33
Activités domestiques	Cuisine, vaisselle, soins aux enfants	322	24	346	296	17	313
	Couture, réparation, tressage de nattes	12		12	26	1	27
Ramassage de bois		68	16	84	37	9	46
Total		479	62	541	398	37	435

5.1.3. - Travail en commun au sein de l'unité conjugale, avec participation extérieure, ou hors de l'unité conjugale

Si l'on ventile les activités quotidiennes réalisées en commun selon qu'elles n'ont mobilisé que des membres de l'unité conjugale ou qu'elles ont été effectuées avec la participation d'individus n'appartenant pas à celle-ci, on relève de nettes variations en fonction du statut matrimonial.

Dans le domaine des activités de production, les célibataires effectuent la majeure part du travail en commun avec des individus qui ne sont pas de la même unité conjugale qu'eux : cette part s'élève à 70 % pour les personnes de sexe masculin, et elle est de 68 % pour celles de sexe féminin. L'unique exception à ce type de comportement concerne la culture du café nouveau par les hommes célibataires, pour laquelle la collaboration au sein de l'unité conjugale l'emporte. Le travail en commun fourni par les personnes mariées dans le cadre des activités de production ne mobilise, le plus souvent, que des membres de l'unité conjugale : la part du travail effectuée avec des personnes extérieures à celle-ci ne représente que 33 % pour les hommes et 20 % pour les femmes. Seules les activités de chasse et de pêche font exception, en étant fréquemment effectuées avec des individus n'appartenant pas à l'unité conjugale.

Au niveau des activités relatives à l'habitat et à la vie domestique, le travail en commun des célibataires de sexe masculin se répartit à peu près également entre celui effectué au sein de l'unité conjugale exclusivement et celui effectué avec la participation de tierces personnes. Mais pour les autres catégories d'individus, c'est la participation de personnes extérieures à l'unité conjugale qui est la plus fréquente - non seulement pour les travaux requis par l'habitat, mais même pour les tâches domestiques.

Tableau 25 . - Répartition du travail en commun, dans le cadre des activités de production, selon qu'il a été effectué par des membres de l'unité conjugale exclusivement, ou avec la participation de tiers

A. Hommes	Célibataires				Mariés			
	Indiv.	En commun*		Ss.tot.	Indiv.	En commun*		Ss.tot.
		Unité conjug. exclus.	Avec autres			Unité conjug. exclus.	Avec autres	
Igname	110	24	36	170	201	41	37	279
Vivrier autre	24	5	15	44	79	99	11	189
Café ancien	61	2	13	76	47	24	6	77
Café nouveau	58	9	2	69	58	9	5	72
Elevage	10		22	32	15		3	18
Chasse, pêche	19	3	27	49	50	4	22	76
Prod. diverses	9	10	6	25	28	2	5	35
Total	291	53	121	465	478	179	89	746

B. Femmes	Célibataires				Mariées			
	Indiv.	En commun*		Ss.tot.	Indiv.	En commun*		Ss.tot.
		Unité conjug. exclus.	Avec autres			Unité conjug. exclus.	Avec autres	
Igname	73	7	36	116	50	39	12	101
Vivrier autre	133	39	42	214	245	55	11	311
Café ancien	27	1	10	38	38	28	6	72
Café nouveau	3		2	5	32	7	2	41
Elevage	2			2		1		1
Chasse, pêche	9	3	11	23	2		1	3
Prod. diverses	1		4	5				
Total	248	50	105	403	367	130	32	529

* Unité conjugale exclusivement : travail effectué en commun avec un ou plusieurs membres de l'unité conjugale, sans aide extérieure.
Avec autres : travail effectué en commun avec un ou plusieurs individus extérieurs à l'unité conjugale (et le concours éventuel de membres de celle-ci).

Tableau 26. - Répartition du travail en commun, dans le cadre des activités liées à l'habitat et à la vie domestique, selon qu'il a été effectué par des membres de l'unité conjugale exclusivement, ou avec la participation de tiers.

A. Hommes		Célibataires				Mariés			
		Indiv.	En commun		Ss.tot.	Indiv.	En commun		Ss.tot.
			Unité conj. exclus.	Avec autres			Unité conj. exclus.	Avec autres	
Habitat	Construction et réparation	198	52	40	290	185	9	18	212
	Nettoyage	4	2	3	9	5	4	3	12
Activités domestiques	Cuisine, vaisselle, soins aux enfants	10	1	2	13	15	3	6	24
	Couture, réparations, tressage de nattes	6			6	9		1	10
Ramassage de bois		21		7	28	21	5	2	28
Total		239	55	52	346	235	21	30	286

B. Femmes		Célibataires				Mariées			
		Indiv.	En commun		Ss.tot.	Indiv.	En commun		Ss.tot.
			Unité conj. exclus.	Avec autres			Unité conj. exclus.	Avec autres	
Habitat	Construction et réparation	36	9	3	48	9		7	16
	Nettoyage	41	4	6	51	30		3	33
Activités domestiques	Cuisine, vaisselle, soins aux enfants	322	5	19	346	296	7	10	313
	Couture, réparations, tressage de nattes	12			12	26	1		27
Ramassage de bois		68	6	10	84	37	5	4	46
Total		479	24	38	541	398	13	24	435

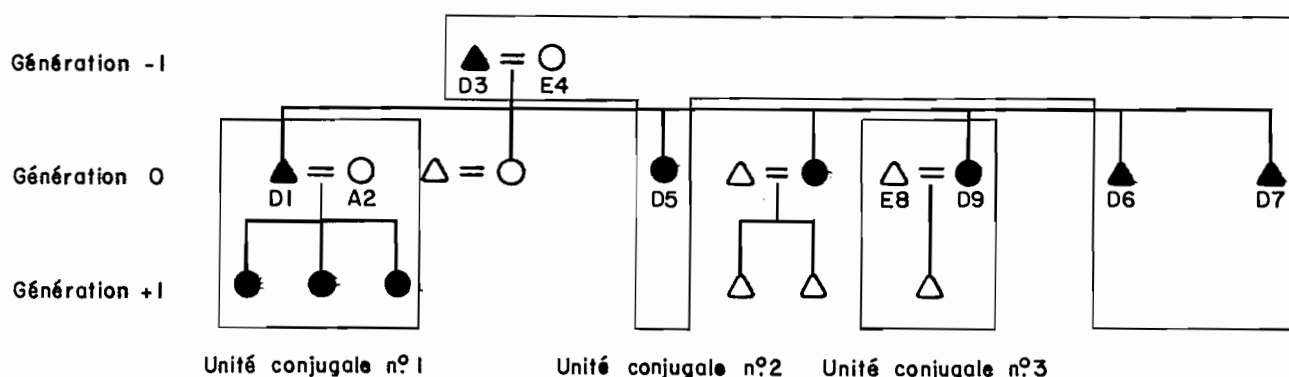
5.2. - La circulation entre les unités domestiques.

5.2.1. - La méthode

L'éclatement de l'unité domestique élargie précoloniale en tant qu'unité de production entraîne une multiplication des relations dans lesquelles peuvent entrer les composantes de l'ancienne famille élargie. Ce sont ces relations induites par l'insertion dans une économie de marché qui constituent la diversité des unités domestiques et des unités de production issues de la famille élargie précoloniale : l'unité domestique contemporaine en tant qu'unité de production et de consommation n'est pas une donnée immédiate de la sociologie du milieu mélanésien.

Mais, de même que l'on ne peut poser a priori l'autonomie contemporaine des composantes de l'ancienne famille élargie, on ne peut postuler le cloisonnement de l'ensemble des unités domestiques constitutives de l'agglomération villageoise, impliqué par la notion d'unité conjugale associée à celle "*d'exploitation agricole*". Cette double approche (relations internes à l'unité parentale constitutive de l'ancienne unité domestique précoloniale, et relations avec les unités domestiques extérieures à l'unité parentale) sera menée au niveau de la production et de la circulation.

5.2.2. - Présentation de l'ensemble parental



Cet ensemble parental, dont tous les membres appartiennent à l'échantillon et pour lequel les renseignements collectés présentent sur l'ensemble de l'année la plus grande homogénéité (1), servira de support à l'analyse des relations entre unités domestiques proches dans l'ordre de la parenté. Les données tirées du reste de l'échantillon serviront de complément.

(1) Les activités des individus 1 à 7 ont été couvertes sur l'ensemble de l'année, celles des individus 8 et 9 l'ont été sur dix mois.

A l'exclusion de deux filles mariées, tous les descendants du couple de la première génération habitent un même espace villageois. L'ensemble parental ainsi limité se compose de trois unités conjugales distinctes, deux d'entre elles formées de deux adultes et de leurs enfants et la troisième comprenant cinq adultes (1). Ces trois unités conjugales ne constituent que deux unités domestiques. Le noyau principal de l'unité parentale s'organise autour des deux unités conjugales liées entre elles sur le modèle patrilinéaire imposé par les règles de filiation et de résidence. La troisième unité se rattache aux deux autres par l'alliance de mariage.

Au moment de l'enquête, cette dernière unité conjugale vivait depuis plusieurs années sur le site résidentiel de l'unité parentale, dans les locaux appartenant à l'aîné. Depuis, elle a construit sa demeure sur les terres du lignage E où doit préférentiellement résider le couple(2). La résidence uxorilocale a donc constitué une disposition transitoire, prenant appui sur les échanges renouvelés de femmes entre les lignages D et E (3).

Par ailleurs, ce couple a résidé neuf mois chez un proche parent patrilinéaire de l'époux qui était malade (4). Ce couple n'a guère été en relation avec les autres membres de l'ensemble parental, et il n'apparaît pas dans leurs activités. Sauf mention contraire, il ne sera pas pris en considération par la suite.

°
° °

(1) L'individu le plus jeune est âgé de dix neuf ans.

(2) La construction ou l'amélioration de l'habitat constitue un objectif prioritaire ainsi que cela ressort des enquêtes menées sur questionnaire. La faiblesse des revenus fait souvent de la construction d'une maison en matériaux modernes une entreprise de longue durée.

(3) Cette généalogie comporte quatre mariages réalisant des échanges renouvelés de femmes entre les lignages. Entre la première génération et la seconde, le lignage D obtient une femme du lignage E, puis lui en restitue une. A la seconde génération, le lignage D obtient une femme du lignage A et lui en cède une (D5 est mariée avec un membre du lignage A, cf. généalogie p. 20). Ces mariages illustrent les principes des routes matrimoniales privilégiées du lignage D (Cf. Bensa, Rivierre 1982 : 114).

(4) Liens de lignages appariés.

La première unité conjugale est centrée sur D1. Elle possède ses propres locaux, et un accès aux terres vivrières et aux terres à café transmis par le "père adoptif" de D1. Elle se range cependant, quant à l'autorité et à la représentation sociale, sous la direction de D3 qui est l'aîné des membres du lignage vivant dans l'agglomération villageoise. La seconde unité domestique, centrée sur D3, se compose de deux unités conjugales, qui prennent leurs repas ensemble.

La plupart des individus adultes de l'échantillon cultivent au moins leur propre champ d'igname. Au moment de l'enquête, neuf parcelles d'ignames sont cultivées par les membres des deux premières unités conjugales.

5.2.3. - Circulation de la force de travail entre l'ensemble parental et les unités domestiques extérieures, dans les activités de production

Le tableau qui suit tente d'appréhender, au niveau des activités de production, la circulation de la force de travail entre l'unité parentale et les groupes domestiques extérieurs. La répartition des durées se fait selon les individus et les unités conjugales composant l'ensemble parental, et selon que le travail a été effectué au bénéfice ou non de l'ensemble parental. Les données ne concernent que les activités réalisées dans le cadre de relations d'entraide, c'est-à-dire n'ayant fait l'objet d'aucune rémunération (1). En sont exclues les activités réalisées dans le cadre de cérémonies ou dans celui de groupes de travail constitués.

(1) Les durées reproduites dans ce tableau sont des durées réelles. Au niveau des transferts de travail, elles ne rendent compte que des activités directement suivies par l'enquête, c'est-à-dire de celles des individus présents dans leur unité domestique d'appartenance. Elles n'incluent pas certaines activités qui n'ont pu être comptabilisées durant les absences (parfois longues) des célibataires de l'échantillon en dehors de leur unité domestique, tout en restant dans le cadre villageois. De manière générale, la part de l'entraide interne à l'ensemble parental est légèrement sous-estimée.

Tableau 27 . - Circulation de la force de travail de l'unité parentale dans les activités de production, en fonction des groupes bénéficiaires de l'activité.

Unit. conjug.	Indiv.	Igne			Cultures vivrières autres			Café nouveau			Café ancien			Elevage			Activités diverses*		
		(1)	(2)	Tot.	(1)	(2)	Tot.	(1)	(2)	Tot.	(1)	(2)	Tot.	(1)	(2)	Tot.	(1)	(2)	Tot.
I	D1	101	3	104	129	3	132	57		57	94		94						
	A2	43		43	157		157	14		14	57	2	59						
Sous total		144	3	147	286	3	289	71		71	151	2	153						
II	D3	428	3	431	81		81				55		55	42	7	49		2	2
	E4	67	3	70	259		259				78		78				2		2
	D5	40		40	117		117	5		5	34	6	40						
	D6	228	3	231	37	6	43	15		15	21		21		12	12	17		17
	D7	83	78	161	23		23	32	6	38	28		28				16		16
Sous total		846	87	933	517	6	523	52	6	58	216	6	222	42	19	61	35	2	37

* Pinus, préparation et installation de clôtures, ramassage de paille, etc.

N'étant jamais effectuées au bénéfice d'une unité conjugale extérieure à l'ensemble parental, la chasse et la pêche ne sont pas mentionnées dans ce tableau.

(1) Travail effectué au bénéfice de la famille conjugale ou de l'ensemble parental.

(2) Travail effectué au bénéfice d'une unité conjugale extérieure à l'ensemble parental.

Les chiffres montrent que la part du travail cédée par les membres de l'ensemble parental à des unités conjugales extérieures est, dans le cadre des activités quotidiennes (1), faible : 8,3 % pour les activités de l'igname, 1,1 % pour les activités vivrières autres que l'igname, 4,6 % pour le café nouveau, 2,1 % pour le café ancien, 5,4 % pour les activités diverses, et 31,1 % pour les activités d'élevage (ce dernier chiffre n'autorisant aucune conclusion, vu la faiblesse des heures comptabilisées)(2).

Les tableaux suivants précisent la circulation de la force de travail au niveau des unités conjugales. Trois catégories ont été retenues : les catégories 1 et 2 représentent les deux unités conjugales de l'ensemble parental, la catégorie 3 celle des unités conjugales extérieures à l'ensemble parental. Il est alors possible d'approcher, dans le cadre des activités effectuées en groupe, l'origine domestique des travailleurs et la part du travail accompli par des unités domestiques tierces au bénéfice de l'ensemble parental.

Ces tableaux font ressortir l'existence d'une circulation du travail entre l'unité parentale et les unités domestiques qui lui sont extérieures ; mais en même temps, ils montrent que cette part est faible (3), et ce quelles que soient les activités prises en considération. Le maximum enregistré représente à peine plus de 3 % de la force de travail mobilisée par l'unité conjugale concernée, et il se rapporte à la culture de l'igname. L'entraide est plus importante entre unités domestiques de l'ensemble parental.

(1) Lorsque les individus quittent leur domicile habituel pour venir en aide à un parent malade, il y a transfert de force de travail. Outre le couple ayant été absent durant neuf mois, une célibataire de l'ensemble parental s'est également occupée d'un parent malade. Ces différents transferts de force de travail n'ont pas pu être pris en considération.

Il est à noter de même que le chiffre relativement élevé obtenu pour la culture de l'igname est dû à l'activité d'un célibataire masculin se partageant plus ou moins entre deux unités domestiques.

(2) La répartition de l'entraide dans les différentes activités renvoie à l'opposition entre igname (cultures vivrières) et café, l'un constituant le pôle traditionnel d'entraide, l'autre le pôle limité à la parenté proche (Cf. vol. 1 : 77 et suiv.).

(3) Pour évaluer la part réelle du transfert de main-d'oeuvre avec ou sans contrepartie, ces chiffres devraient être réinsérés dans l'ensemble des activités de production effectuées dans le cadre des cérémonies de coutume et dans celui des activités effectuées par les groupes de travail au bénéfice de la collectivité villageoise.

Tableau 29. - Circulation de la force de travail en fonction de l'origine parentale des individus et des groupes bénéficiaires.

A. - Culture de l'igname.

	Ensemble parental bénéficiaire							Ensemble parental non bénéficiaire						
	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.
D1	50	51	101	31	24		55	3		3		3	6	9
A2	31	12	43	31			31							
Ss.tot.	81	63	144	62	24		86	3		3		3	6	9
D3	19	409	428	8	24	18	50	3		3	3		6	9
E4	4	63	67	8			8	3		3	3		6	9
D5	6	34	40	8		2	10							
D6	40	188	228	32		8	40		3	3				
D7	45	38	83	40		5	45	40	38	78	23		43	66
Ss.tot.	114	732	846	96	24	33	153	46	41	87	29		55	84

B. - Autres cultures vivrières.

	Ensemble parental bénéficiaire							Ensemble parental non bénéficiaire						
	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.
D1	76	53	129	63	10	4	77		3	3				
A2	80	77	157	63	7		70							
Ss.tot.	156	130	286	126	17	4	147			3				
D3	9	72	81	9			9							
E4	4	255	259	4			4							
D5	25	92	117	13	7	4	24							
D6	15	22	37	15			15		6	6				
D7	10	13	23	4	10		14							
Ss.tot.	63	454	517	45	17	4	65			6				

C : Activités effectuées à plusieurs. I : Activités effectuées individuellement.

Apports de travail :

- (1) Heures effectuées par des membres de l'unité conjugale
- (2) Heures effectuées par des membres de l'ensemble parental n'appartenant pas à l'unité conjugale
- (3) Heures effectuées par des individus extérieurs à l'ensemble parental.

c. - Café ancien.

	Ensemble parental bénéficiaire							Ensemble parental non bénéficiaire						
	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.
D1	52	42	94	37			37							
A2	40	17	57	37		3	40		2	2				
Ss.tot.	92	59	151	74		3	77		2	2				
D3	3	52	55	3			3							
E4	5	73	78	5			5							
D5		34	34					6		6			6	6
D6		21	21											
D7	9	19	28	8			8							
Ss.tot.	17	199	216	16			16	6		6			6	6

D. - Café nouveau.

	Ensemble parental bénéficiaire							Ensemble parental non bénéficiaire						
	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.
D1	25	32	57	6	56		62							
A2	8	6	14	6	24		30							
Ss.tot.	33	38	71	12	80		92							
D3														
E4														
D5	5		5	10	10		20							
D6	15		15	20	20		40							
D7	25	7	32	20	30		50	6		6			6	6
Ss.tot.	45	7	52	50	60		110	6		6			6	6

E. - Elevage.

	Ensemble parental bénéficiaire							Ensemble parental non bénéficiaire						
	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.
D1														
A2														
Ss.tot.														
D3		42	42					7		7	4		10	14
E4														
D5														
D6								4	8	12			12	12
D7														
Ss.tot.		42	42					11	8	19	4		22	26

F. - Autres activités.

	Ensemble parental bénéficiaire							Ensemble parental non bénéficiaire						
	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.	C	I	Ss.tot.	(1)	(2)	(3)	Ss.tot.
D1														
A2														
Ss.tot.														
D3														
E4	2		2	2			2							
D5								2	2					
D6	12	5	17	12			12							
D7	16		16	16			16							
Ss.tot.	30	5	35	30			30		2	2				

5.2.4. - Circulation du travail et des produits entre unités domestiques de l'ensemble parental ; circulation des produits entre unités domestiques villageoises.

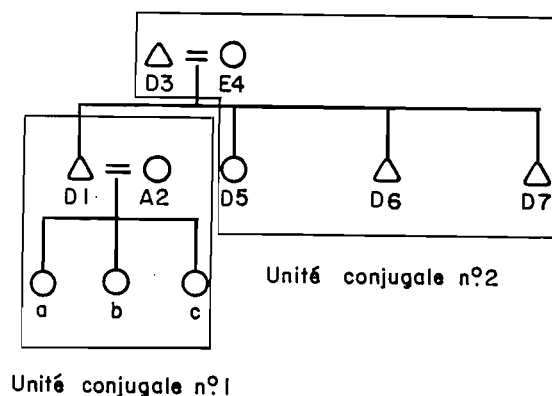
Jusqu'à présent, l'analyse des rapports entre unités domestiques distinctes privilégiait la circulation de la force de travail. Montrer que les unités domestiques constitutives de l'ancienne famille élargie ne se réduisent pas à une juxtaposition d'unités domestiques, mais entretiennent entre elles des rapports de production, nécessite de lier la circulation de la force de travail à celle des produits du travail.

En 1981-82, les parcelles de l'ensemble parental plantées en ignames se répartissent de la manière suivante. L'unité conjugale n° 1 compte deux parcelles cultivées en commun par D1 et A2. La répartition des parcelles cultivées par les individus de l'unité domestique n° 2 est plus complexe. L'aîné de l'ensemble parental, D3, met trois parcelles en culture. Il cultive la première *pour lui*, la seconde est cultivée *pour un des enfants* de D1-A2 (b), et la troisième *pour l'aîné des fils* qui vivent avec lui (D6). E4 quant à elle cultive deux parcelles : l'une *pour elle*, l'autre *pour le cadet des fils* (D7). D6 cultive une parcelle, en plus de celle qui est cultivée par son père ; D7 n'a pas d'autre parcelle que celle cultivée par sa mère (1).

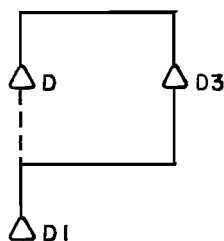
Bien que l'unité conjugale n° 2 soit conçue sur le modèle de l'autonomie des individus adultes, chacun d'entre eux cultivant sa ou ses parcelles, les produits sont consommés en commun. Au-delà de cette consommation qui fonde l'unité domestique, il est à noter que la proche parenté peut se servir dans l'une ou l'autre parcelle si besoin est.

(1) Le discours des adultes met souvent l'accent sur l'entraînement au travail qu'il convient de donner aux adolescents : "*J'ai planté du café pour mon fils*", "*J'ai fait un champ pour apprendre à mes fils à travailler...*". L'attribution d'une parcelle à chacun des deux fils (D6 et D7) à côté des parcelles cultivées par le père et la mère procède de cette démarche. Il est à relever que "*travailler ensemble*" signifie autant cultiver des parcelles qui sont côte à côte (dans un contexte horticole où les jardins sont fréquemment disséminés) que travailler sur une même parcelle. Travailler à proximité l'un de l'autre (ce qui peut impliquer le transfert temporaire de droits d'usage) est une relation sociale valorisée. Pour le café nouveau par exemple, des frères, des membres d'un même lignage, des beaux-frères, peuvent demander au Service de l'Agriculture l'ouverture d'une parcelle d'un seul tenant, et se la répartir ensuite. Sur la notion de "*travailler ensemble*", cf. vol. 1, pp. 82 et suiv.

La parcelle cultivée par D3 pour *b* est celle qui comporte les ignames des variétés utilisées lors des échanges cérémoniels, et qui sont offertes au nom des deux unités domestiques. La culture et l'utilisation des produits de cette parcelle sont réalisées par les deux unités conjugales (1).



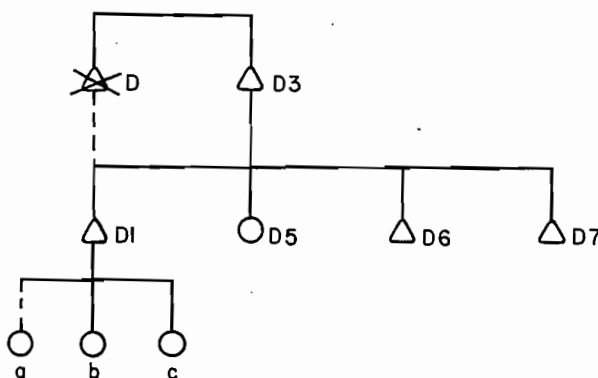
La parcelle destinée à produire les ignames cérémonielles est cultivée au nom de l'enfant *b* pour des raisons relevant de la symbolique : ces ignames sont cultivées par l'aîné ou par un cadet dans l'ordre de la parenté, soit réellement, soit à titre nominal (2). Sur trois générations, la succession à la culture de cette parcelle s'établit comme suit :



(1) Doumenge (1982 : 266) estime qu'un tiers de la production d'igname est destiné à des fins cérémonielles.

(2) Doumenge (1982 : 292) décrit la culture du billon à ignames cérémonielles en ces termes : "En Grande Terre comme aux Loyauté, cet aménagement ne peut être que le fait d'un homme, soit le plus vieux du lignage, soit le plus jeune adulte non marié qui officie suivant les directives que lui donne l'aïeul."

A la première génération, la lignée se compose de D et de D3, ainsi que de leurs épouses respectives. D est l'aîné de la lignée (et le départ d'une branche aînée) et cultive la parcelle. A la seconde génération, cette parcelle est cultivée *pour* D1, aîné des cadets de D et de D3. La culture de la parcelle reste ainsi à la branche aînée de la lignée (celle de D1, aîné réel et sociologique de D6 et D7 de par son adoption).



Au mariage de D1, la culture de cette parcelle (qui est effectuée par D3 après la mort de D) est faite *pour* D7 (cadet des cadets). Lorsqu'à la troisième génération, D1 devient le père d'un enfant de sexe masculin, la culture se fait momentanément en son nom (aîné masculin des cadets de la troisième génération)(1). Après le décès de cet enfant et en l'absence de tout enfant de sexe masculin, la culture revient nommément à la fillette *b*, aînée réelle des cadets de la troisième génération (*a* ayant été adoptée).

Cette parcelle consacrée aux ignames de coutume, qui seront utilisées par la lignée (c'est-à-dire, par les deux unités domestiques réunies), est essentiellement cultivée par D3 (dont toutes les parcelles sont localisées

(1) La place de cet enfant non situé sur la généalogie est entre *b* et *c*. En l'absence de garçon dans la descendance de D1, tout enfant mâle issu de D6 ou D7 prendrait la suite de *b*. Le fait que la culture de ce billon se fasse au nom d'un enfant de sexe féminin semble assez inhabituel.

au même endroit), qui est parfois aidé de D1 (1). Il y a là une circulation du travail interne aux deux unités domestiques (2) qui, au-delà du billon d'ignames cérémonielles, s'applique à l'ensemble de la production vivrière. Les offrandes cérémonielles n'étant pas limitées aux seules variétés d'ignames cultivées sur ce billon, les produits qui seront offerts au nom de la lignée (ignames, taros, etc.) sont tirés de n'importe lequel des champs des deux unités domestiques.

L'accès aux caféiers met en jeu des relations similaires qui ne font pas coïncider travail et accès aux fruits du travail, et qui instaurent une certaine circulation des produits à l'intérieur de l'ensemble parental. D1 a reçu ses caféiers de son père adoptif ; D3 possède ses caféiers et en a donnés une partie à son second fils (D6, aîné des fils non mariés). La récolte du café tend à s'effectuer de la manière suivante : D1 et son épouse A3 le ramassent dans leur caféière, D3 et E4 en font autant dans les leurs, mais E4 récolte également une partie du café de son frère parti vivre dans un village de la Côte Ouest. D6 ramasse le café sur sa parcelle ; D5 et D7, qui n'ont pas de parcelle en propre, récoltent sur les terres des uns et des autres, à savoir chez D1, D3 ou D6. Cependant, à la différence de sa soeur, D7 héritera des caféières que son père continue à cultiver pour le moment.

°
° °

(1) La culture de cette parcelle ne doit pas traîner en longueur sous peine d'attirer le malheur sur la lignée.

(2) La culture à l'intérieur de la lignée, d'un billon d'ignames cérémonielles par un cadet est reproduite au niveau du lignage. Le lignage D comprenant trois lignées, chacune d'entre elles cultive son billon cérémoniel, mais seule l'une d'elles a pour fonction d'apporter à son initiative la première igname qui sera consommée grillée par les hommes du lignage. Après cet acte, hommes et femmes du lignage pourront se réunir pour consommer les premières ignames venant des différents billons, cette fois sous forme bouillie. Cf. sur ce point Guiart 1972 : 1138.

La constitution des lignées (principe généalogique) relève à la fois des généalogies et de la position des germains les uns par rapport aux autres (principe statutaire). Ainsi les trois lignées du lignage D forment-elles la descendance réelle ou par adoption de quatre hommes, et le produit de cinq mariages. Les demi-frères forment des lignées séparées, alors que les cousins patrilinéaires (fils de frères) sont assimilés à une même lignée (ce qui souligne l'importance de la filiation par les femmes).

Les conditions de recueil de l'information n'ont pas permis de mener une analyse exhaustive de la circulation de la force de travail à l'intérieur de l'ensemble parental, en fonction d'un décompte précis des temps de travail sur chacune des parcelles, selon les individus. Il apparaît cependant que ces unités domestiques proches sont celles qui coopèrent le plus aisément. Ainsi l'unité conjugale qui possède du café nouveau a-t-elle bénéficié d'une aide bénévole représentant plus de la moitié du travail fourni dans le cadre de cette activité. Mais la forme de collaboration qui l'emporte de loin est celle qui se développe au sein de l'unité conjugale.

On relève également de fortes disparités dans les activités des individus. D3 pour l'igname, son épouse E4 pour les cultures vivrières, fournissent ensemble 835 heures de travail, alors que D1 et son épouse A2 n'en fournissent que 430. La part de certains cultivateurs est donc de loin supérieure à celle des autres. L'absence d'accumulation et le peu d'importance de la commercialisation conduit à une redistribution entre les unités domestiques, que ce soit dans les relations quotidiennes ou lors des cérémonies de coutume. Dans ce cas, la circulation peut passer d'un village à l'autre (1).

o
u u

La sphère de la circulation d'unité domestique à unité domestique a été envisagée au niveau d'un relevé des échanges quotidiens de repas, de produits vivriers, de produits divers, et d'argent, sur une période de vingt deux jours, allant de la mi-mars au début du mois d'avril. Cette circulation, établie à partir de D1, porte le plus souvent sur des liens de parenté réels. La parenté classificatoire est précisée .

(1) Lors des cérémonies de deuil, par exemple, les ignames sont offertes aux oncles maternels du défunt, traditionnellement sans contrepartie. Il est fréquent que les oncles soient d'un autre village ; l'équilibre dans la circulation des produits entre "oncles" et "neveux" fluctue en fonction des décès, chaque lignage étant, suivant les circonstances, impliqué en tant qu'"oncles" (récipiendaires) ou en tant que "neveux" (donataires). Il semblerait qu'en zone paicî, l'évolution des pratiques sociales implique en tant qu'"oncles" et "neveux" des groupes plus larges qu'autrefois. Cette tendance a déjà été signalée pour Maré (Naisseline 1952 : 43).

Journée	Sens de l'échange	Nature de l'échange et bénéficiaire	(1)	(2)
9	donné	repas du matin : père, frère d'épouse repas de midi : fille de soeur d'épouse, frère d'épouse repas du soir : frère 1 sac de manioc : soeur	1 1 1	1 2 1
	reçu	1 kg de riz : soeur d'épouse		
10	donné	repas du matin : fille de soeur d'épouse repas de midi : fille de soeur d'épouse repas du soir : fille de soeur d'épouse		1 1 1
	reçu	1 sac de manioc : frère d'épouse		1
11	donné	repas du matin : fille de soeur d'épouse, frère repas de midi : père, fille de soeur d'épouse 1 sac de taro : pour un lignage Dui ayant une coutume de deuil	1 1	1 1 1
	reçu	repas du soir : chez le lignage Dui pour coutume de deuil		1
12	donné	1 sac de nourriture : au lignage Dui ayant une coutume de deuil		1
	reçu	repas de midi : chez le lignage Dui ayant une coutume de deuil repas du soir : chez le lignage Dui ayant une coutume de deuil		1 1
13	donné	repas du matin : frère d'épouse 1 sac de nourriture ; 1700 Frs et des étoffes : au lignage Dui ayant une coutume de deuil		1 1
	reçu	repas du soir : ego, épouse, et filles chez père lignage Dui ayant une coutume de deuil 1 sac de nourriture : mère	1	1
14	donné	repas du matin : frère d'épouse, père	1	1
	reçu	repas de midi : ego, épouse et filles chez le lignage Dui ayant une coutume de deuil repas du soir : ego, épouse et filles chez le lignage Dui ayant une coutume de deuil		1 1
15	reçu	1000 Frs et des étoffes : lors de la coutume de deuil		1
16	donné	repas du matin : frère d'épouse repas de midi : père, fils de soeur	1	1 1
	reçu	1 régime de bananes : fils de frère (classificatoire) de père.		1
17	donné	repas du matin : frère d'épouse 1 sac de nourriture ("taro bourbon", ignames, bananes) : ouvriers de chantier.		1 1

Journée	Sens de l'échange	Nature de l'échange et bénéficiaire	(1)	(2)
18	donné	<u>repas du matin</u> : frère d'épouse		1
		<u>repas de midi</u> : épouse du frère classificatoire		2
		<u>de père, épouse du frère d'épouse</u>		1
		<u>1 sac de manioc</u> : épouse de frère d'épouse		
	reçu	<u>1 sac de nourriture</u> ("taro bourbon", manioc):		1
		<u>soeur d'épouse</u>		
19	donné	<u>repas du matin</u> : père	1	
		<u>1 sac de nourriture</u> : père d'épouse		1
		<u>1 sac de nourriture</u> : mère	1	
		<u>3 ignames</u> : pour fête de Pâques		1
	reçu	<u>repas de midi</u> : ego et épouse chez père d'épouse		
		<u>filles chez père</u>	1	1
		<u>repas du soir</u> : ego, épouse, fille chez fille de		
		<u>frère (classificatoire) de père</u>		1
20	reçu	toute la journée ego, épouse et filles dans un autre village pour fête de Pâques		3
21	reçu	toute la journée ego, épouse et filles dans un autre village pour fête de Pâques		3
22	donné	<u>repas du matin</u> : fils de soeur		1
	reçu	<u>viande (gibier)</u> : frère (classificatoire)		
		<u>d'épouse</u>		1

L'importance des échanges en dehors de tout contexte cérémoniel est notable ; il n'est pas une seule journée qui ne donne lieu à une circulation de produits non compensée immédiatement. Sur les vingt deux jours considérés, cinq ont occasionné des échanges s'inscrivant dans le cadre des cérémonies de deuil (journées 11 à 15), et dans celui de fêtes religieuses (journées 20 et 21). Mais il ne s'agit là que de temps forts dans un processus quotidien.

La nourriture, d'origine vivrière principalement, est ce qui circule le plus. En comptant chaque échange pour une unité, indépendamment du nombre d'individus concernés par l'échange, la nature des produits ayant circulé s'établit comme suit : 92 % des échanges ont eu pour objet des nourritures (cuites dans les deux tiers des cas), et 8 % de l'argent ou des marchandises.

Nature de l'échange	Quotidien	Coutumes	Fêtes	Total
Nourritures crues	20	4	1	25
Nourritures cuites	44	6	6	56
Nourritures commercialisées	3			3
Sous-Total	67	10	7	84
Produits divers commercialisés	1			1
Etoffes		2		2
Argent	2	2		4
Total	70	14	7	91

Sur les vingt deux journées considérées, quatorze ont impliqué au moins un échange avec un membre de l'unité parentale, vingt et une ont vu se réaliser au moins un échange avec un membre extérieur à l'ensemble parental. En ce qui concerne les nourritures crues, sept échanges ont été effectués avec des membres de l'ensemble parental, dix huit avec des membres extérieurs. Ces chiffres s'établissent respectivement à dix neuf et trente sept pour les nourritures cuites. La circulation quotidienne des produits est importante, que ce soit entre les unités conjugales de l'ensemble parental ou entre celles-ci et les unités conjugales extérieures (1).

(1) Lors des cérémonies de deuil, les "oncles maternels" (lignage de l'oncle maternel) peuvent s'emparer de biens appartenant au lignage du mort (Cf. pour Maré, Naisseline 1952 : 44). En dehors de ce contexte cérémoniel, certains liens de parenté permettent aux visiteurs de s'appropriier des biens appartenant à leur hôtes. Cette pratique a cours entre cousins croisés, le cousin croisé matrilatéral (fils de frère de soeur) bénéficiant du transfert, son cousin croisé patrilatéral (fils de soeur de père) ne prenant rien en retour.

5.2.5. - Les accès secondaires à la terre en tant que circulation

La terre n'est pas uniquement le support de la production ; elle est aussi manifestation de liens sociaux. Le prêt ou le don de terres participent au même titre que l'entraide et la circulation des produits à la reproduction des liens sociaux, et suivent plus particulièrement la circulation des femmes. Aussi le droit d'usage concédé à des individus extérieurs au lignage, ne traduit-il pas nécessairement un besoin de terre de la part de celui qui en bénéficie.

Bien que le village de référence ne connaisse pas de pression foncière, la cession de droits temporaires de culture est largement pratiquée. D3 cultive ses trois parcelles d'ignames sur les terres de son lignage ; mais E4 cultive sa parcelle et celle de son fils sur les terres de son demi-frère (lignage A). Si D5 travaille sur les terres de son père, D6 cultive sur celles d'un de ses grands-pères classificatoires, membre du lignage H (liens de lignages associés). Le couple formé par D1 et A2 entretient deux parcelles sur les terres du lignage A (terre de père d'épouse), alors que celui formé par E8 et D9 en possède deux sur les terres du lignage D (terre de père d'épouse) et une sur celles du lignage E.

En ce qui concerne les individus extérieurs à l'ensemble parental (cf. généalogie p. 20), F 10 et son épouse G 11 cultivent sur les terres du lignage G (terre de père d'épouse), alors que F 12 et D 13 cultivent sur les terres de leurs lignages respectifs. B 16 et son épouse S 17 travaillent sur les terres du lignage C (terres de frère de mère et liens de lignages associés), C 15 et G 20 sur leurs terres respectives. G 21 et sa mère J 23 ont leurs parcelles sur les terres du lignage G, alors que F 22, épouse de G 21, cultive sur les terres du lignage F, et que G 24 cultive sur celles du lignage C (terre de frère de grand-mère).

L'accès aux terres à café suit la même logique (1) : E4 cultive et récolte une partie des caféiers de son frère (lignage E), absent du village ; une caféière du lignage D, donnée au lignage H (liens de lignages

(1) Rappelons qu'au delà des situations décrites, les exemples de cessions temporaires de terres à café sont courantes. Les brouilles fréquemment mentionnées dans les récits de tradition orale peuvent être à l'origine de départ pour un autre village ; de rattachement à une autre unité domestique à l'intérieur du village, ou de la recherche d'autres terrains de culture. Il semblerait que la facilité des scissions (entre frères) distingue la Grande Terre de certaines Iles des Loyauté (notamment Lifou).

associés) est toujours utilisée par D3. Ces quelques exemples manifestent les possibilités fournies par l'alliance et les liens de lignages appariés pour obtenir des droits fonciers temporaires ou définitifs(1).

5.2.6. - La circulation des individus

Les liens de parenté permettent aux individus de circuler entre les unités domestiques. Cette circulation semble en général importante, surtout pour les adultes célibataires, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du village. La diversité des possibilités d'accès à la terre, l'autonomie économique conférée par la culture individuelle de champs vivriers, la possibilité clairement établie de résider dans toute maisonnée où l'on possède des liens de parenté, permettent aux individus de passer d'une unité domestique à l'autre, et même de participer de plusieurs unités domestiques. Pour l'ensemble parental étudié, les déplacements à l'intérieur du village se sont établis de la manière suivante : D5 a quitté temporairement son unité domestique pour aider un parent malade. D6 et D7 vivent une partie de l'année chez leur grand-père classificatoire (liens de lignages associés) sur les terres duquel D6 cultive. E8 et D9, faisant partie de l'unité domestique de D3, se sont installés plusieurs mois chez un parent malade (liens de lignages associés).

(1) L'importance des enjeux fonciers dans le cadre de la colonisation confère aux modalités d'accès à la terre (droits définitifs ou droits de culture temporaires) un intérêt et une signification qu'elles ne possèdent pas dans la rationalité de la formation sociale non marchande. Les transmissions définitives ou temporaires y sont fréquentes (cf. vol. I, p. 88 ; *"Autrefois on disait plante là et c'était réglé"* ; et Doumenge 1974 : 92). La transmission foncière y est moins importante que le lien social qu'elle traduit ou qu'elle permet d'actualiser, et les notions juridiques ne réglementent pas cet accès : il n'est guère possible de refuser de la terre à un parent.

Les pratiques foncières décrites par Guiart (1972 : 1159), dans le cadre d'une société à titres (Iles Shepherds - Vanuatu), renvoient à celles observées dans le village étudié : *"Moyennant quoi, d'année en année, on travaille pour une large part sur le terrain d'autrui, prêtant soi-même une partie de son bien, et la solidarité recherchée s'en trouve plutôt affermie."*

" (...) Le prêt de terres pour des cultures vivrières n'intéresse que de faibles superficies qu'il est d'ailleurs difficile de répertorier car les Mélanésien se refusent généralement à leur accorder une valeur foncière." (Doumenge 1974 : 124).

5.3. - La communauté villageoise

Les communautés villageoises sont le plus souvent issues des regroupements induits par l'administration coloniale et les Eglises (1). Alors que la chefferie précoloniale réalisait de manière plus ou moins fluctuante l'intégration des lignages par le biais du politique et de ses représentations, les transformations des rapports sociaux ont provoqué une sédentarisation et une fixation des territoires qui font émerger le village en tant que niveau d'intégration des lignages, parallèlement à la structure politique de la chefferie (2).

Expression de l'unité politique des lignages qui s'y rattachent, le chef manifeste par son prestige celui de ses sujets (3). La culture de parcelles d'ignames pour la chefferie ainsi que la construction de la case du chef (aujourd'hui de sa maison) sont des entreprises collectives exprimant la puissance du groupe (Bensa, Rivierre 1982 : 37)(4). A côté du travail de la chefferie impliquant l'ensemble des villageois, de nouvelles formes de travail communautaire se sont développées. Les groupes de travail sont à présent une des caractéristiques de la vie mélanésienne, et leur participation aux

(1) Guiart 1972 : 1136.

(2) La mobilité sociale (Guiart 1972 : 1131) est un des traits caractéristiques du système social. Si le regroupement politique (chefferie) se constitue sur une base territoriale, ce n'est pas la territorialité qui constitue le principe de regroupement des lignages, mais plutôt les rapports que ces lignages entretiennent entre eux (parenté, statut), et dont la chefferie est le lien. Dans les conditions sociologiques contemporaines marquées par la territorialisation des groupes, cette fonction de la chefferie perd en importance. Ceci explique que la vitalité des chefferies ne se manifeste pas partout avec la même force. La situation aux Iles, notamment à Lifou, apparaît différente. Bien que les lignages connaissent également des migrations, l'intégration politique semble plus poussée. Par ailleurs, les Iles n'ont pas connu les regroupements qui ont été imposés sur la Grande Terre, et qui ont sans doute contribué à l'affaiblissement des chefferies.

(3) Le chef est au centre du système politique, et tous les lignages ont une fonction à accomplir au sein de la chefferie.

(4) La perpétuation de ce "*travail de chefferie*" est variable.

activités de production peut ne pas être négligeable. Le travail de certains de ces groupes bénéficie à l'ensemble de la collectivité au même titre que le travail pour la chefferie. D'autres groupes de travail ont des objectifs en marge de ceux de la collectivité. Cependant, quelle que soit leur nature, le recrutement de ces différents groupes s'effectue sur une base villageoise, ce qui traduit la pertinence nouvelle de la résidence villageoise en tant que facteur d'intégration (1). Divers groupes et associations sont représentés dans le village.

- Le groupe de l'Eglise participe aux travaux requis par la vie matérielle de l'Eglise, et s'occupe de l'organisation des réunions ou des fêtes religieuses, dont certaines dépassent le cadre villageois. En vue de la préparation du Synode, ce groupe a entrepris la culture d'un champ d'ignames. C'est également lui qui a fourni la main-d'oeuvre nécessaire à la réfection d'une salle de classe relevant de l'Enseignement Libre ; les membres des deux Eglises protestantes avaient joint leurs efforts pour la circonstance (2).

Il est fréquent par ailleurs que les groupes d'Eglise participent à des travaux de culture (ignames, café) pour subvenir aux besoins des pasteurs, et contribuent à l'entretien ou à la construction des bâtiments de l'Eglise. Ils peuvent aider à la culture des parcelles de personnes âgées ou malades.

- Le groupe de jeunes travaille toute l'année à la préparation des fêtes de Noël et du Jour de l'an, accumulant de l'argent en vue des achats de nourriture (3).

- Le groupe de femmes et le groupe de l'équipe de football ont des objectifs propres ne se rapportant pas à la collectivité villageoise. Ces groupes participent aux travaux de production ou fabriquent des objets d'artisanat (groupe de femmes), afin d'obtenir l'argent nécessaire à leurs déplacements. Les modalités de leur rémunération sont très variables, en rapport avec les possibilités monétaires de leur bénéficiaire.

(1) En situation précoloniale, la résidence est un facteur d'intégration important dans nombre de sociétés d'Océanie. La situation actuelle diffère du fait que l'aspect résidentiel est désormais suffisant, et qu'il permet de recruter des groupes (associations, groupes de travail) sur cette seule base, indépendamment des hiérarchies mises en place par le politique.

(2) Depuis la scission de 1958, deux Eglises protestantes sont présentes en Nouvelle-Calédonie (Guiart 1959).

(3) Ces fêtes peuvent durer une dizaine de jours, et concernent tout le village.

Tableau 29 . - Répartition des activités effectuées en réserve dans le cadre des groupes de travail, selon le sexe et la situation matrimoniale.

		Hommes			Femmes		
		Célibat.	Mariés	Moyenne	Célibat.	Mariées	Moyenne
Igne		17	7	12			
Vivrier autre			2	1	4		2
Café ancien		15	10	12	21	2	11
Café nouveau		10	1	5	6		3
Elevage							
Chasse, pêche		14		7			
Prod. diverses		7	8	8	3		2
Ss. total		63	28	45	34	2	18
Habitat	Construction Réparation	36	104	70	52		26
	Nettoyage	6	10	8	8	7	7
Cuisine, vaisselle		1		1	21	67	44
Ramassage de bois		1			4		2
Ss. total		44	114	79	85	74	79
Activités sociales		38	59	49	39	25	32
Sport		115	30	72	42	7	24
Ss. total		153	89	121	81	32	56
Total		260	231	245	200	108	154

Hommes et femmes participent aux activités de production menées dans le cadre des groupes de travail, mais la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes. Les célibataires des deux sexes sont plus présents que leurs aînés. Toutes sortes d'activités de production peuvent être effectuées par les groupes, mais le café reste l'activité mobilisant le plus grand nombre d'heures de travail.

En dehors des activités de production, c'est la construction et la réparation de l'habitat qui fournissent le plus grand nombre d'heures. La part des hommes mariés est trois fois plus importante que celle des célibataires, la participation des filles célibataires atteignant la moitié de celle des hommes mariés. La part des femmes redevient prépondérante au niveau des tâches domestiques.

°
° °

Les groupes de travail offrent parfois leurs services à l'extérieur de la réserve. Le travail ainsi fourni représente 9 % du temps de travail total fourni dans le cadre des groupes pour les célibataires, 11 % pour les hommes mariés, 12 % pour les femmes célibataires, et 3 % pour les femmes mariées. Il s'agit toujours d'activités de production agricole effectuées pour le compte d'un colon.

5.4. - Le travail salarié

Tableau 30 . - Répartition du travail salarié en dehors des groupes de travail, selon le sexe et la situation matrimoniale du travailleur, et selon le bénéficiaire du travail.

Bénéficiaire	Hommes			Femmes		
	Célibat.	Mariés	Moyenne	Célibat.	Mariées	Moyenne
Mélanésien		59	30		40	20
Colon	164	27	95		9	5
Ent. Admin.	106	72	89			
Total	270	158	214		49	25

Entre Mélanésiens, le salariat n'est guère usité. Aucun travail rémunéré au bénéfice d'un Mélanésien n'a été relevé pour les célibataires, qui forment par ailleurs la catégorie la plus intéressée par le travail salarié. A l'exception d'une heure utilisée pour le café nouveau, le travail salarié a été exclusivement consacré aux cultures vivrières (autres que l'igname).

Le travail salarié effectué au bénéfice d'un colon est surtout le fait des hommes célibataires ; la part des hommes mariés est six fois moindre, et celle des femmes plus réduite encore.

Le travail rémunéré fourni pour le compte d'entreprises ou de services administratifs indique encore une part plus grande des célibataires masculins. Leur prépondérance sur les hommes mariés est toutefois plus faible de par les mesures sociales dont bénéficient les hommes mariés (embauches leur assurant l'accès aux prestations familiales, dans le cadre du plan de lutte contre le chômage).

5.5. Un système non marchand

En situation précoloniale, l'organisation de la production et de la consommation s'effectue au niveau de la famille élargie. Composée de noyaux conjugaux distincts, l'organisation de la production y est conçue sur le modèle de la juxtaposition des différents jardins attribués aux individus adultes (1), les membres du couple pouvant éventuellement cultiver des jardins distincts (2). Les femmes non mariées ou veuves ont leurs propres jardins. Le rôle de l'unité domestique élargie, en tant qu'unité de production, se réalise lors des travaux de préparation du sol, nécessitant une main-d'oeuvre supérieure à celle fournie par le couple, et prend par la suite des formes variables dans l'entraide quotidienne. L'essentiel du travail s'effectue toutefois à l'échelle de l'individu, ou du couple, l'homme et la

-
- (1) Les enfants sont initiés très tôt aux techniques de culture, et possèdent leur propre jardin : "(...) tout mâle de la lignée doit posséder en propre un jardin. Les enfants dès leur plus jeune âge en sont pourvus ou du moins ils occupent une parcelle miniature. Pour les plus jeunes c'est le père qui accomplit tous les travaux, de la plantation à la récolte ; mais dès que l'adolescent atteint l'âge de 12-13 ans, il s'occupe lui-même de son jardin. Car en Nouvelle-Calédonie et aux îles Loyauté comme dans tous les archipels mélanésien, un homme qui n'aurait pas de jardin d'ignames serait un paria. La dotation dès le plus jeune âge d'un lopin de terre à un enfant est une marque de bonne éducation tant il est vrai que produire et offrir sa nourriture est une marque de supériorité." (Doumenge 1982 : 292).
- (2) L'échantillon comprend un couple dans lequel l'homme et la femme ont des jardins distincts. D'après Bourret (1973 : 88-91), le phénomène serait fréquent, aussi bien aux îles que sur la Grande Terre : "Cependant les jardins des Hommes, (...) plantés et entretenus de façon collective, sont situés à une assez grande distance des habitations (à peu près 5 km = 1 heure de marche). Les femmes n'y vont pas (...). (Les jardins de Femmes) sont plantés à petite distance des habitations (1/4 h à 1/2 h de marche) et servent à l'alimentation quotidienne". Cet exemple semble toutefois ne s'appliquer qu'au jardin destiné aux ignames cérémonielles, uniquement cultivé par les hommes. Doumenge (1982 : 292) fait une remarque de portée plus générale, bien qu'il la limite (à tort, semble-t-il) aux pratiques ayant cours dans les îles : "Aux îles Loyauté, en l'absence de billon, l'homme et la femme peuvent entreprendre la plantation d'ignames indépendamment l'un de l'autre (...)".

femme menant alors le plus souvent leurs travaux en parallèle (1). La famille élargie se présente de ce fait comme une unité reposant, pour la production nécessaire à la consommation et aux cérémonies coutumières, sur une coopération simple des individus et des couples qui la composent. Unité d'entraide privilégiée (2), elle n'en reste pas moins centrée sur ses composantes individuelles et conjugales. L'aîné ne paraît pas jouer de rôle prééminent dans la direction quotidienne de la production (3). L'unité de la famille élargie se constitue tout autant au niveau social (identité, participation aux coutumes) et au niveau de la consommation, qu'à celui d'une production qui reste faiblement intégrée. De manière générale, l'autonomie des individus et les liens de parenté ego-centrés ou classificatoires permettent des combinaisons multiples dans la composition des groupes de travail. La segmentation dans l'organisation de la production renvoie à la segmentation de l'organisation sociale.

(1) A propos des Orokaiva de Nouvelle-Guinée, Waddell et Krinks (1968 : 114) notent que : *"(...) les membres des familles élargies se rendent fréquemment ensemble à leurs jardins respectifs, qui sont le plus souvent voisins, pour y accomplir séparément des tâches similaires"* et *"La plupart des activités (de culture) sont effectuées individuellement, mari et femme travaillant au même jardin, mais menant souvent leurs travaux séparément."* (1968 : 157) (Traduit de l'anglais).

(2) L'analyse des emplois du temps montre que la famille élargie - ou ses anciennes composantes - constitue la sphère immédiate de coopération. Bensa, Rivierre (1982 : 67) font une remarque qui va dans le même sens : *"Les membres d'une même famille (élargie) coopèrent dans les tâches quotidiennes en observant une division sexuelle du travail et de l'espace habité."*

La culture des taros irrigués devait également donner lieu à une coopération au sein de la famille élargie pour les travaux d'infrastructure, chaque unité conjugale cultivant par la suite sa parcelle.

(3) Doumenge (1974 : 61) donne un certain rôle de direction à l'aîné de la famille élargie dans la répartition des zones de culture : *"Si le clan (lignage) délègue une partie de ses droits agraires à chacune de ses lignées pour que celles-ci décident librement de la mise en valeur, la lignée (famille élargie), quant à elle, ne laisse à ses membres qu'une jouissance temporaire annuellement renouvelée sur le sol nécessaire à leur subsistance. (...) chaque année, le chef de lignée (famille élargie) impartit à chaque ménage une parcelle de tarodièrre et un billon d'igname en rapport avec les besoins nécessaires à sa subsistance (...)".* Cette organisation de la production, où l'individu et le couple sont autonomes, se rattache davantage aux modèles néo-guinéens et mélanésiens qu'à ceux des modèles polynésiens plus hiérarchisés dans lesquels le chef de famille élargie organise la production (Sahlins 1958 : 11). Moala (Sahlins 1962, 1967), dans un contexte écologique plus diversifié qu'en Nouvelle-Calédonie, semble tenir une position intermédiaire. Sur la Grande Terre, la coopération se manifestant également par la proximité des jardins, il s'ensuit une grande souplesse d'organisation qui fait que deux frères (surtout si l'un est célibataire), deux beaux-frères, réels ou classificatoires, peuvent travailler ensemble.

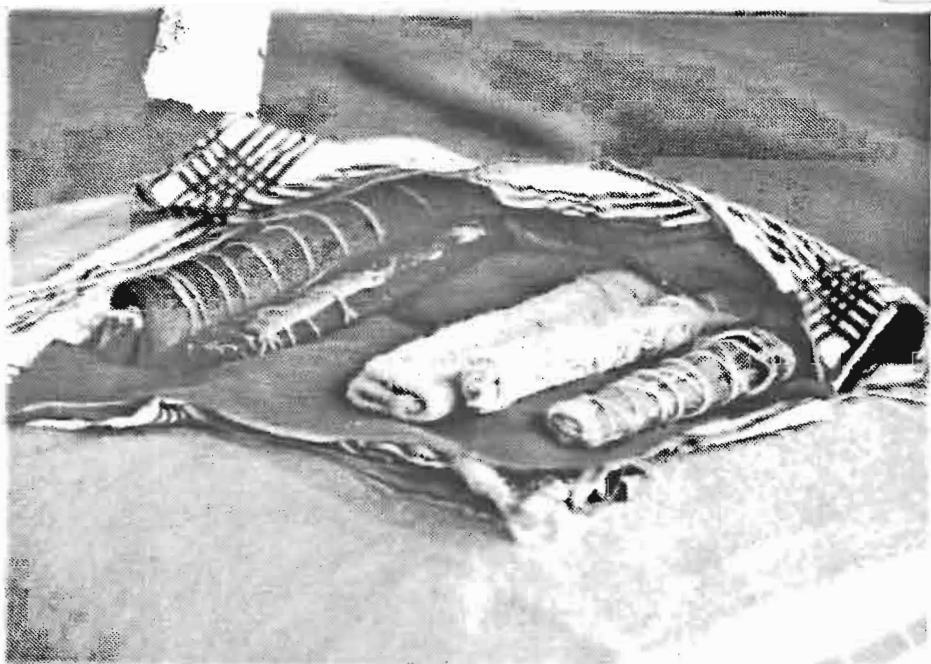
Tout autant que l'organisation de la production, la circulation des produits permet d'appréhender les rapports sociaux. Cette circulation diffère radicalement de celle qui prévaut dans le cadre d'une économie de marché. Le partage de nourriture crue ou cuite est un acte socialement valorisant, et il n'est pas de visite à des parents qui ne s'accompagne d'un don de nourriture alors même que les produits offerts peuvent être abondants dans les jardins ou sur les arbres de celui qui les reçoit. Une telle circulation - au delà de l'acte valorisé et du gain social qu'il implique - permet d'équilibrer les besoins en nourriture des groupements résidentiels en assurant des transferts de production des unités domestiques disposant de surplus vers celles qui sont déficitaires. Comme le montre Sahlins pour Fidji, la production des différentes unités domestiques à l'intérieur d'un groupe local peut varier dans des proportions importantes, sans que cela aboutisse pour autant à une accumulation.

"Les différences de production au sein du village sont plus accusées que les différences de rendement d'un village à l'autre. Du moins aucun village moala ne semble souffrir de la faim, alors qu'il est évident que certains chefs de famille ne produisent pas assez de nourriture pour couvrir leurs besoins de subsistance. Par ailleurs, aucun village (...) ne dispose de surplus importants alors que certaines familles produisent beaucoup plus de nourriture qu'elles n'en peuvent consommer... Ces différences souvent considérables d'une famille à l'autre se rencontrent dans tous les villages et atteignent virtuellement aussi bien les nourritures de base que les nourritures secondaires ou d'appoint".(Sahlins 1962 : 59, cité in Sahlins 1972 : 112).

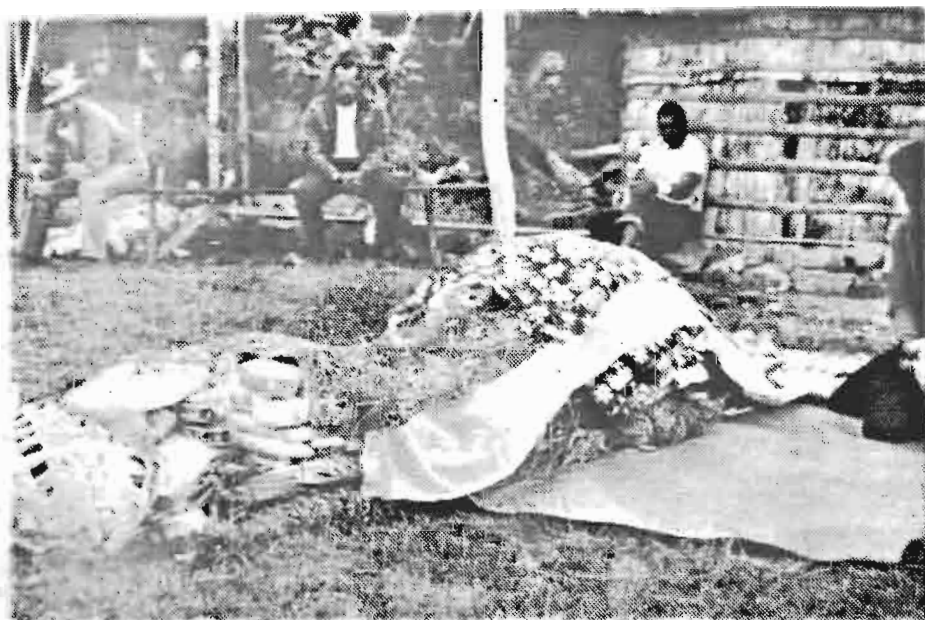
Cette analyse peut être appliquée à la Nouvelle-Calédonie, suggérant ainsi que les rapports de production se concrétisent tout autant (si ce n'est davantage) dans la sphère de la circulation que dans celle de l'organisation de la production et de l'entraide (1). Les données chiffrées de l'enquête laissent apparaître des disparités parfois importantes dans les durées consacrées aux activités de production par les différents individus; et bien qu'elle ne fût saisie

(1) A propos des Orokaiva, Waddell et Krinks (1968 : 114) font la remarque suivante : *"Seuls 9 % du temps total sont consacrés à des relations d'entraide au profit d'autres unités domestiques. Néanmoins la distribution journalière de nourriture tient une telle place dans la vie des Orokaiva qu'elle va à l'encontre de l'idée d'individualisme qui pourrait être retirée de l'organisation de la production. L'aspect communautaire des relations sociales se marque davantage par la circulation que par le travail en commun."* Encore convient-il de souligner que les Orokaiva utilisent lessagoutiers et que ce travail s'effectue le plus souvent en groupe.

Monnaie calédonienne
dans son étui



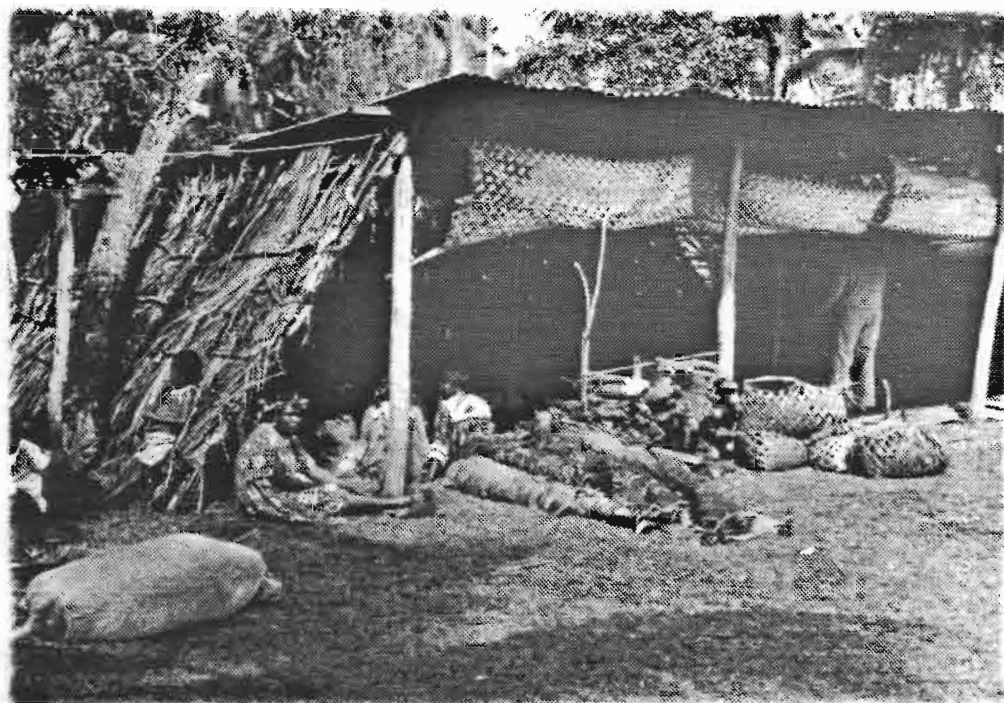
Tas d'étoffes et de
vivres pour cérémonie
coutumière



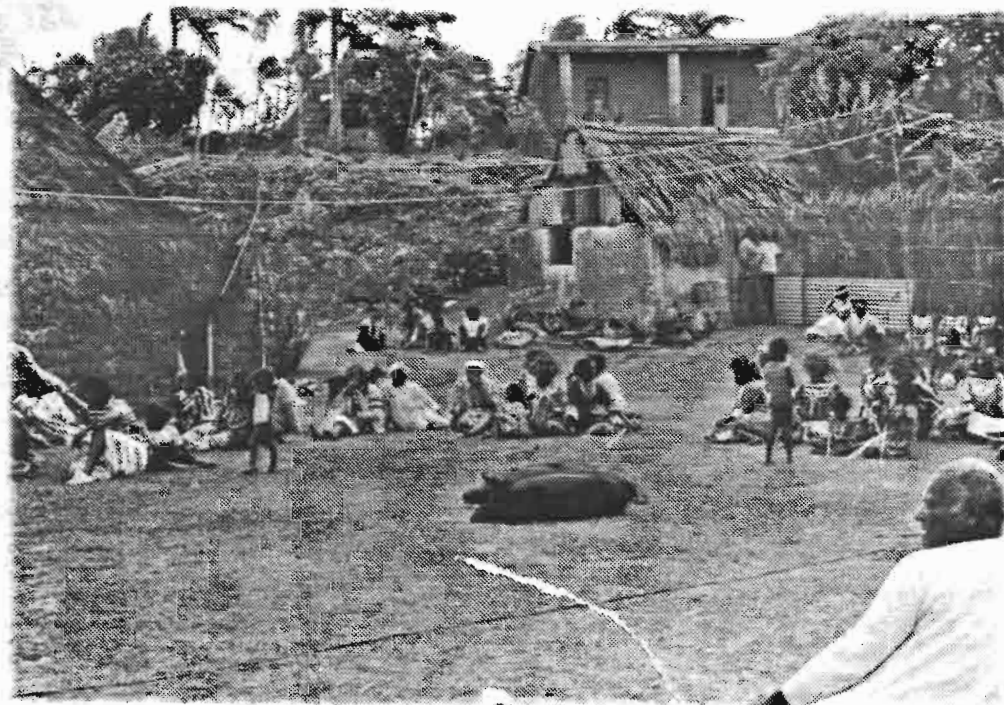
Ignames de coutume



Rassemblement du lignage
et de ses offrandes



Présentation des
offrandes coutumières



En attendant...

que sur courte période, la circulation des produits et de l'argent(1) entre unités domestiques atteste d'une circulation généralisée. Des études antérieures ont abouti aux mêmes conclusions. Guiart et Robert, faisant un inventaire quantifié des ressources d'un ensemble de communautés villageoises, affirment à plusieurs reprises que les déficits dans la production d'un village sont équilibrés par la production d'autres villages :

"Les liens traditionnels permettent aux villages les moins favorisés de recevoir un complément de vivres des villages de l'intérieur plus au large. Il s'agit là d'échanges multiples au niveau familial et individuel, échanges où le tabac et les étoffes jouent un rôle important de contrepartie aux fournitures de légumes racines." (Guiart, Robert, 1961 : 74)(2)

Bourret (1973 : 33) fait état du même phénomène dans le contexte des rapports ville-campagne :

"Parallèlement aux circuits de vente officiels existe une très importante circulation privée des productions vivrières : noix de coco, taros, bananes, légumes divers, patates douces et ignames, expédiés par les membres des familles restées sur place à ceux qui travaillent à la ville. Cette circulation entre dans le système traditionnel d'échange, les citadins devant en retour argent et produits manufacturés divers, vêtements, transistors, lampes ..." (3).

Alors que dans la formation sociale non marchande décrite, les individus re-répartissent leur production entre les différentes unités domestiques composant l'ensemble social, en économie de marché, le produit de la vente des surplus revient à l'unité domestique.

"(Les paysans dont) les maisonnées (sont) douées d'une plus grande capacité de travail n'augmentent pas automatiquement leur production en faveur des plus démunies (...). Bien au contraire : loin

-
- (1) Le discours produit sur l'argent est souvent dévalorisant (Métais 1972 ; Kohler, Pillon 1982), l'accumulation présentant par ailleurs des risques pour celui qui prétend en avoir le bénéfice (Kohler 1981 : 25-27 ; et vol. I, p. 52). Guiart (1972 : 1137) écrit de même : *"La règle d'or de la sociologie mélanésienne est ainsi l'équilibre. Nul ne doit pouvoir disposer seul des vies et des biens. De tous temps l'accusation d'orgueil : 'il veut se faire grand !' a été la plus efficace des calomnies".*
 - (2) Sur la Grande Terre, la tradition veut que les demandes faites aux parents et alliés soient précédées d'un discours accompagné du don de tabac, d'étoffe, et de menue monnaie. Ces présents n'ont qu'une valeur symbolique et ne constituent aucunement un équivalent monétaire.
 - (3) Ces échanges n'obéissent pas à une rationalité économique. D'un point de vue marchand, ils s'établissent au détriment des citadins : les Lifou, qui forment le principal contingent d'urbanisés, versent des sommes importantes dans les circuits coutumiers pour alimenter les coutumes de mariage, les constructions de temples, de chefferies, etc. Néanmoins, dans le contexte de l'économie de marché, ces échanges prennent inévitablement des connotations économiques. Dans ce cas précis, les rapports ville-campagne sont à l'inverse de ceux constitutifs des paysanneries.

d'inciter à produire pour autrui, une certaine autonomie dans le domaine de la propriété renforce l'attachement de chaque maisonnée à ses propres intérêts". (Sahlins 1972 : 136-137).

Les rapports sociaux organisent la circulation des produits, de la main-d'oeuvre, des femmes, des individus, des noms, des terres et des droits de culture, entre les individus et les lignages et en fonction des relations de parenté. Ni la production, ni le don ne sont orientés par la valeur d'échange, individus et groupes se contentant d'une équivalence à terme. La production n'est jamais considérée comme une fin en soi (bien que la culture de l'igname, et de belles ignames, soit valorisée), mais en tant que support des relations que les groupes entretiennent entre eux. Si le don confère le prestige, le système social à chefferie n'organise pas la compétition sociale au travers d'une accumulation économique sans cesse redistribuée tel que le fait le système à *big-man*. La production y est le support et non le moyen d'une consolidation du prestige et des relations sociales ; la circulation "ouverte" du système à chefferie se différencie de la circulation "fermée" du système à *"big-man"*, où dons et contre-dons sont strictement comptabilisés (1).

-
- (1) *"L'envoi ou l'accueil d'une épouse s'inscrit toujours dans un ensemble de prestations réciproques : terrains, boutures, enfants, hommes, objets divers, services, etc., circulant entre alliés. Dans ces échanges formalisés ou non, la réciprocité est recherchée ; on se soucie toutefois davantage d'une équivalence globale des biens et personnes données, rendues ou prêtées que d'une réciprocité terme à terme. Par exemple une femme peut être cédée en échange d'une autorisation de cultiver sur une parcelle de l'allié ; un enfant adopté en retour d'une épouse donnée. De part et d'autre on s'efforce d'atteindre un certain équilibre dans les relations. L'alliance de mariage proprement dite n'est pas isolable de l'appréciation globale des échanges réciproques en cours" (Bensa, Rivierre 1982 : 114).*

Le don de produits vivriers ne donnant pas lieu à compétition, il n'implique pas nécessairement un contre-don équivalent ou supérieur, l'équilibre se recréant au gré des différentes positions assurées tour à tour par les individus et les groupes sociaux au cours des diverses cérémonies auxquelles ils participent. (Dans certaines régions toutefois, le contre-don serait équivalent au don, lors des mariages par exemple). Dans le système à *big-man*, la circulation est différente : elle est compétitive et le compte des prestations et contre-prestations obligatoirement majorées est strictement tenu, un individu sachant à qui il a donné et qui doit lui rendre : "(...) Quatre cochons lui furent offerts (...). Durant le discours de présentation, on annonça à haute voix les noms des quatre propriétaires, tandis que (le *big-man*) rayait sans rien dire quatre débiteurs sur son livre de compte mental. On pouvait presque suivre le cours de ses pensées, essayant de trouver quatre personnes à qui il devait des cochons et qui pourraient se satisfaire de ces quatre là (...). A lui tout seul, il doit posséder une centaine de cochons et doit en devoir tout autant. Et ce n'est pas l'un des aspects les moins étonnants de cette culture que de voir qu'aucune de ces transactions n'est jamais oubliée." (Bell, 1953 : 69) (Traduit de l'anglais).

Le rôle différent joué par l'économie dans les deux systèmes rend sans doute compte du fait que la Nouvelle-Calédonie n'ait pas connu de culte du cargo. Bensa, Rivierre (1982 : 112) et Guiart (1972 : 1146-1147) suggèrent qu'en Nouvelle-Calédonie la guerre joue un rôle primordial dans la conservation et l'acquisition du prestige au niveau des chefferies.

6.- REFLEXION SUR LES PRESUPPOSES D'UNE OPERATION DE DEVELOPPEMENT.

" Incarnant la sagesse des catégories indigènes bourgeoises, l'économie formelle s'épanouit sous forme d'idéologie dans son pays d'origine et d'ethnocentrisme outre-mer." (Sahlins 1972:34).

6.1. - Ambiguïté de la notion de développement et démarche ethnocentrique.

La notion de développement est généralement présentée comme essentiellement technique, neutre au regard des rapports sociaux : le développement ne se ramènerait qu'à un accroissement des capacités techniques et de la production, qu'il serait possible d'appréhender en dehors de tout contexte social (1). Tel n'est cependant pas le cas. Quel que soit le système social, la production ne saurait être séparée des rapports sociaux : socialement constituée, elle sert dans un même mouvement à la reproduction biologique et sociale des individus comme à la reproduction de l'ensemble de l'organisation sociale. En même temps, le système social conditionne les possibilités de production et leur accroissement. La question des rapports sociaux est donc centrale dans le cadre de toute problématique de l'accroissement des capacités techniques et de la production. L'ignorer peut servir de support à deux positions opposées, qui balisent le champ de l'analyse des opérations de développement.

(1) Il s'agit ici du contexte social du passage d'une formation sociale à une autre. Même en dehors de ce contexte social particulier, les opérations de développement impliquent des rapports politiques, mais ceux-ci sont le plus souvent évacués.

La première de ces positions consiste à parler de développement en passant sous silence la question des rapports de production et de la répartition des produits du travail : le développement bénéficierait également à tous les individus du corps social et serait de ce fait désirable en soi. Cette conception est celle que véhicule le discours dominant, qui concourt à la reproduction des rapports sociaux en place. C'est ce type de discours qui est le plus fréquemment utilisé à propos de l'Opération Café, aussi bien par les instances administratives que, pour des raisons différentes, par les techniciens (1). A l'inverse, ignorant que la production est socialement constituée et que les systèmes sociaux se situent de ce fait différemment par rapport aux possibilités de développement technologique et d'accroissement de la production, la seconde position postule, en termes transculturels, l'égalité abstraite de modèles sociaux isolés de tout contexte historique. L'accroissement des capacités relèverait d'un choix qu'il serait tout aussi légitime d'entériner que de rejeter (2).

°
° °

Les opérations de développement en milieu rural mélanésien ainsi que nombre d'analyses portant sur la société mélanésienne postulent implicitement une relation à la terre, au travail, et aux produits du travail,

(1) L'Opération Café fait l'objet d'une certaine contestation politique (cf. vol. I, pp. 154-171), évoquée pour mémoire par plusieurs des participants aux "Journées de l'Opération Café" qui rassemblèrent, en novembre 1981, les instances administratives, politiques, techniques, coopératives et commerciales, concernées par la relance de la caféiculture : *"En effet sous le couvert d'actions "politiques" une certaine minorité répand des informations erronées et va parfois jusqu'à exercer des pressions pour dissuader les agriculteurs de tribu à s'engager dans l'Opération Café notamment"*. (Journées de l'Opération Café, p. 6) et encore : *"(...) d'autre part, il est à regretter des blocages complets dans certaines tribus pour causes politiques uniquement"*. (ibid. p. 47).

De manière générale, l'ensemble des interventions faites lors de ces journées s'inscrit - et ne pouvait que s'inscrire - dans le cadre du discours dominant sur le développement.

(2) Si la colonisation induit des propos dévalorisants à l'égard des colonisés, la décolonisation et la redistribution des positions qu'elle implique peuvent se traduire par la formulation d'un discours inversant les termes de l'ancien discours, mais restant ancré dans la même perspective transculturelle : l'histoire et ses rapports de force disparaissent alors (Augé, 1980).

construites sur le modèle des rapports sociaux capitalistes. A l'image du paysan européen, le cultivateur mélanésien serait à la tête d'une "exploitation agricole". Cette assimilation se construit à partir d'une double extrapolation. L'une consiste à avancer qu'il n'existe qu'une seule rationalité économique, et qu'il est possible de rendre compte des relations de type économique des différentes formations sociales par les concepts de l'économie capitaliste. Or si toutes les formations sociales reposent sur des activités identifiables en tant qu'activités économiques, il n'est pas de rationalité économique qui les transcenderait ; ce sont les formations sociales qui déterminent la rationalité particulière et les formes que prend la production économique en leur sein. La seconde extrapolation, qui est à la base de l'assimilation du Mélanésien à un "exploitant agricole", s'appuie sur les transformations subies par les rapports sociaux précoloniaux de par leur insertion dans une économie de marché. La recherche du salariat, la commercialisation de produits agricoles, les modifications survenues dans certaines sphères sociales (groupe domestique, relation à la terre, etc), sont sollicitées pour servir de justification empirique à une analyse uniquement menée en termes d'économie marchande. Pourtant, les Mélanésiens se maintiennent dans de nombreuses relations qui relèvent des rapports sociaux précoloniaux. Seule l'analyse de ces rapports et celle de leur relation aux rapports capitalistes peuvent expliquer l'actuelle configuration des rapports sociaux dans ce milieu. Les données empiriques de la pratique sociale mélanésienne ne s'expliquent pas par les catégories des formations sociales capitalistes (1).

(1) Contrairement à certains auteurs d'origine européenne, Nayacakalou est, de par son origine mélanésienne, plus enclin à relever l'existence de pratiques sociales non marchandes chez les Mélanésiens de Fidji ; et il souligne leur incompatibilité avec les rapports sociaux capitalistes : *"Il y a là conflit entre deux rationalités. Du point de vue des normes sociales (précoloniales), l'on doit rendre plus que l'on a reçu. D'un point de vue économique (actuel), il vaudrait mieux n'en rien faire (...). Tout cela rend difficile pour un Fidjien l'adaptation à une économie de type occidental, les normes sociales étant davantage valorisées"*. (Nayacakalou 1978 : 114. Traduit de l'anglais). Les termes de cette contradiction sont les mêmes en Nouvelle-Calédonie : *"En ce qui concerne la notion d'économie, pour l'Européen, cela se résume dans l'efficacité et la rentabilité d'entreprise avec une maîtrise de la valeur de l'argent qui le poussera à en amasser et à être considéré dans la société. Tandis que pour le Kanak, la valeur de l'argent n'est pas aussi poussée car l'essentiel pour lui, c'est de partager. Cela est lié à son mode de vie et aux valeurs auxquelles il tient car plus il donne, plus il est considéré"*. (SELEC, Compte-rendu des Journées de réflexion du SELEC-CRMEC des 21-22-23 décembre 1981, p.2, cité dans Kohler, Pillon 1982 : 83).

Cette approche ethnocentrique du milieu mélanésien peut être illustrée au niveau des analyses scientifiques comme à celui des projets en matière de développement.

6.2. - Une conception erronée des rapports sociaux régissant les Mélanésiens : l'exploitation agricole.

Les études traitant du champ économique dans lequel s'insèrent les Mélanésiens ont généralement été menées d'un point de vue quantitatif (1). Doumenge est le seul chercheur à avoir tenté une analyse du système de production ; et à ce titre, ses écrits peuvent servir ici de référence (2).

Dans l'ensemble, les faits sociaux présentés par Doumenge sont construits en fonction d'une analyse menée avec les présupposés de l'économie capitaliste. La rationalité de l'organisation sociale non marchande n'est pas perçue et l'absence de cette référence permet, en s'appuyant sur les transformations induites par les rapports marchands, d'utiliser les données de la sociologie des Mélanésiens (qu'elles soient précoloniales ou non) de manière à ce qu'elles présentent une analogie formelle avec les catégories de l'économie capitaliste. En conséquence, c'est l'ensemble du processus de transformation des rapports sociaux non marchands par le rapport capitaliste qui ne peut être saisi. Parce qu'il cultive, le Mélanésien est

(1) Parmi les recherches abordant le champ économique du milieu mélanésien, il convient de citer Belouma (1959), Barrau, Guiart (1956), Guiart, Tercinier (1956), Guiart, Robert (1960), Rocheteau (1964, 1968), Doumenge (1974, 1982).

(2) Deux écrits de Doumenge ont été plus particulièrement utilisés ici : *"Paysans Mélanésiens en pays Canala"* (1974) et *"Du terroir... à la ville"* (1982).

considéré comme un "paysan" (1), à la tête d'une "exploitation agricole", voire d'une "plantation", et "chef d'exploitation", il est secondé par des "aides agricoles". A quelques exceptions près, "l'exploitation" est centrée sur la famille conjugale au niveau de la production et de la consommation. Le cultivateur mélanésien étant "propriétaire" ou "co-propriétaire" de ses terres, le rapport à la production se fait sur le mode du "faire valoir direct", voire du "métayage" ou du "régime mixte" (faire-valoir direct et métayage).

"La plupart des anciennes maisonnées juxtaposent plusieurs ménages et autant d'exploitations vivrières. Le travail comme le fruit des récoltes reste généralement très individualisé."
(1982 : 292)(2)

"Les Mélanésiens différencient très bien les notions de propriété et d'exploitation. Généralement c'est dans le cadre de la famille restreinte que s'organise l'exploitation. A part quelques travaux de défrichage qui se font collectivement, la mise en valeur est individuelle : le propriétaire est en principe l'exploitant. Il y a quelques cas de faire valoir indirects, ils sont rares."
(1974 : 124)

"L'agriculture de plantation se limite en Nouvelle-Calédonie à deux spéculations : la culture du caféier dont le domaine de

-
- (1) Du point de vue de l'analyse sociologique, le fait de cultiver la terre n'est pas, à lui seul, le facteur constitutif des "paysanneries". Les paysanneries sont le produit de rapports sociaux caractérisés par la ponction d'une partie de la production agricole au profit de couches sociales détachées du travail direct de production, et généralement extérieures au milieu paysan. La société mélanésienne précoloniale ne connaissait pas de "paysans". Dans la mesure où les rapports sociaux précoloniaux structurent aujourd'hui encore de façon notable le milieu rural mélanésien, et freinent la production d'un surplus qui concourrait de façon notable à la reproduction de l'ensemble de la formation sociale calédonienne, il ne paraît pas juste d'appliquer le terme de "paysan" au Mélanésien rural pris dans la formation sociale actuelle. L'exploitation coloniale en Nouvelle-Calédonie se réalise principalement à travers les secteurs minier et commercial ; et il n'existe pas de ponction importante dans le domaine de la production agricole mélanésienne. L'assise de l'exploitation coloniale repose néanmoins sur la domination politique de la population rurale mélanésienne, en même temps que sur celle d'autres couches sociales.
- (2) L'ancienne "maisonnée" correspond à la famille élargie précoloniale que Doumenge caractérise en tant qu'unité domestique : "Dans les temps pré-européens la cohabitation de trois, voire quatre générations, était la règle. Ce groupe local (...) constituait une lignée. C'était l'unité de la vie domestique dirigée par le plus ancien."

prédilection est la Grande Terre ; celle du cocotier dont l'emprise majeure s'exerce dans les îles." (1982 : 99)

" La population agricole regroupe l'ensemble des autochtones qui résident en tribus et effectuent, à temps partiel ou total, une mise en valeur culturelle. Elle comporte des chefs d'exploitation, généralement chefs de ménage et des aides agricoles." (1982 : 193)

" Les cas de métayers et l'existence d'un mode d'exploitation mixte (...) : moyennant le don de la quasi totalité de la récolte au métayer, le propriétaire est assuré du soin de ses caféières (...). Mais l'individu qui se place comme métayer est déjà exploitant direct.. Ainsi se crée un mode d'exploitation mixte, associant faire-valoir direct et indirect." (1974 : 124)

" De nos jours, comme par le passé, le droit de propriété du clan se manifeste surtout à l'usage de la réserve de terre. Par contre, la lignée a perdu beaucoup de ses prérogatives sur les périmètres de cultures: la mise en valeur est essentiellement le fait des individus. Chaque chef de ménage possède les mêmes parcelles toute sa vie durant. Et si les terrains vivriers restent propriété familiale, les caféières font quasiment l'objet d'une appropriation personnelle." (1974 : 112)

" (...) la caféiculture fait émerger dans l'esprit mélanésien un sentiment de "propriété" personnelle (...). A la limite, il peut la transmettre à n'importe quel autre ressortissant autochtone." (1974 : 113)

" Lorsqu'on rencontre plusieurs planteurs dans un même clan et que les caféières sont établies sur la terre des ancêtres la règle est celle de la "co-propriété" (...). Il peut céder temporairement son droit de récolte à un tiers, sa famille ne pourra s'y opposer. Mais il ne pourra aliéner le fond sans l'assentiment de ses parents." (1974 : 113)

" La caféiculture marque une rupture dans les rapports naturels qui unissent traditionnellement hommes et terres (...). Le sentiment prévaut chez la plupart des planteurs d'une "propriété" caféière et d'un usufruit vivrier." (1974 : 113)

La mise en évidence de la rationalité propre à la formation sociale non marchande, et de son irréductibilité aux rapports sociaux capitalistes qui régissent l'exploitation agricole, passe par l'analyse de certains secteurs du champ social des Mélanésiens : celui de l'unité domestique qui renvoie à l'identification des unités de production, celui

de l'organisation de la production qu'il convient de réintégrer dans les circuits plus larges des activités cérémonielles et villageoises, celui de la circulation des produits du travail, illustration particulière d'une circulation généralisée dont la production ne peut être détachée (1), et celui de l'accès à la terre qui participe de cette circulation. Dans aucun de ces secteurs les rapports sociaux ne se confondent avec ceux qui organisent l'exploitation agricole (2).

L'analyse des confusions entraînées par l'application des catégories de l'économie capitaliste aux données sociales mélanésiennes peut être illustrée par l'utilisation qui est faite du concept de *métayage* :

"Moyennant le don de la quasi totalité de la récolte au métayer, le propriétaire est assuré du soin de ses caféières (...). Mais l'individu qui se place comme métayer est déjà exploitant direct. Ainsi se crée un mode d'exploitation mixte, associant faire-valoir direct et indirect." (1974 : 124).

Dans un autre ouvrage, l'auteur fait une remarque dont il ne tient

-
- (1) Pour Rocheteau (1964 : 24), "(...) telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui, l'exploitation autochtone se définit comme une exploitation familiale au sens européen du terme. Le chef de famille dispose librement de son revenu sans aucune redevance sinon symbolique." Limitée à la production, c'est toute l'analyse de la circulation qui est évacuée. L'importance de cette circulation, étrangère à toute idée de quantification et d'appropriation individuelle, peut être exemplifiée par la circulation monétaire considérable qui préside aux cérémonies de mariage à Lifou (Iles Loyauté). Manifestation de prestige, l'argent apporté par les différents lignages compris dans la parenté agnatique et par alliance du marié, pour être donné aux parents des lignages agnatiques et par alliance de la mariée, peut s'élever à plusieurs millions de francs CFP.
- (2) L'exploitation agricole est une unité de production opérant dans le cadre d'une économie marchande (dans sa phase développée, l'économie de marché capitaliste). Elle se structure à partir d'un espace délimité, irréductible aux espaces voisins, et sur lequel l'exploitant possède des droits exclusifs de culture à plus ou moins long terme, droits sanctionnés par un rapport juridique (propriété, location, fermage, métayer, etc.). La main-d'oeuvre est d'origine familiale (famille conjugale) ou salariale. La composition de l'exploitation agricole peut varier selon les années : au niveau des superficies mises en culture (contraction ou expansion des superficies louées, par exemple) comme à celui de la main-d'oeuvre salariale utilisée. L'exploitant agricole produit en fonction du marché, de manière à rentabiliser son capital. Sur ce point, l'exploitant agricole peut être opposé au paysan qui, bien que produisant dans le cadre de rapports sociaux connaissant une circulation marchande, n'a pas une rationalité économique essentiellement tournée vers la production par et pour le marché.

cependant pas compte :

"En fait, le terme de métayage est bien souvent impropre puisque celui qui exécute les travaux dans la caféière garde la totalité du produit de la récolte." (1982 : 308).

En effet, tout cultivateur sollicité par un de ses parents lui abandonne, lorsqu'il est en mesure de le faire, la culture et la récolte sans contrepartie. Cette cession qui se présente le plus fréquemment en liaison avec le salariat et l'urbanisation, n'est pas un acte de métayage par lequel le premier individu s'approprierait une partie du travail du second ; elle correspond à la circulation organisée par des rapports de production qui sont aussi des rapports de parenté. La production n'est pas accumulée, mais redistribuée selon les canaux de la parenté, au profit d'un parent agnatique (frère, père) ou par alliance (frère d'épouse, époux de soeur, etc.) (1). Les données présentées par l'auteur confirment d'ailleurs cette analyse (2). L'utilisation d'une terminologie

-
- (1) Deux exemples de terrain, parmi d'autres, peuvent illustrer ce type de relation.

- Salarié, il assure l'entretien de ses caféières en donnant le travail à faire au contrat. La récolte est effectuée par son épouse et l'une de ses belles-soeurs classificatoires, chacune d'elles conservant le produit de sa récolte : *"Ça permet aux autres de vivre. Si je vois une famille qui est là et qui n'a pas de ressources, je lui dis : Si tu es embêté, tu n'as qu'à venir. Le salarié, lui, il assure l'entretien"*. Avant sa belle-soeur, sa soeur mariée dans un village voisin venait récolter.

- Cet ensemble parental (ménages du père et du fils formant une unité résidentielle) possède trois parcelles de café mais ne cultive que les deux plus proches de leur lieu de résidence. La parcelle la plus éloignée est récoltée par un "vieux" qui *"l'a demandée pour boire (le café)"*. Ce parent appartient au lignage *"d'où est sorti"* le père, soit le lignage des oncles maternels de ce dernier. Le père donne par ailleurs du café à des parents qui sont dans une région non productrice.

Panoff (1970:78-79) produit, à propos des Îles Australes, la même analyse : *"Il faut noter d'abord que le métayage et le fermage sont inconnus à Hauti. Ce n'est pas dire que le propriétaire cultive toujours lui-même ses terres. Quand il est âgé, il en abandonne souvent la mise en valeur à un parent d'une jeune génération. Il est rare que ce dernier s'oblige alors à des contre-prestations régulières. S'il lui arrive de rendre de menus services au propriétaire, il n'y a là rien de plus que l'illustration de la solidarité familiale qui se manifeste en bien d'autres occasions."*

- (2) Doumenge (1982 : 307) présente les résultats cumulés des communes de Canala, Koné, Ponérihouen, Hienghène, en indiquant d'une part le *"mode de faire valoir"* et d'autre part la personne effectuant la récolte. En considérant les chiffres portés dans la colonne *"Caféière et résidence (du planteur) sur le finage des paternels"*, les faire-valoir impliquant un *"métayage"* sont au nombre de 349 (sur 1732 cas recensés dont 100 indéterminés). S'agissant de personnes effectuant la récolte, seuls 29 cas ne ressortissent pas à la parenté immédiate (fils, frère, père, épouse, fille, soeur, mère) des possesseurs de la caféière.

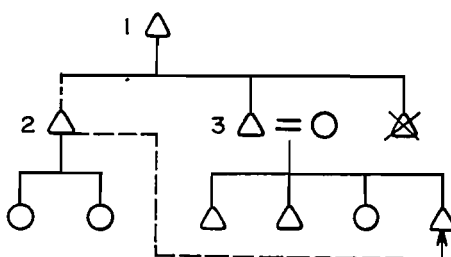
propre à appréhender un système marchand (faire-valoir direct, métayage) (1) est aussi le sous-produit d'une perception de l'accès à la terre en termes juridiques.

Dans de nombreuses régions d'Océanie, la relation des groupes sociaux à la terre est traduite en termes mystiques. Ainsi, en Nouvelle-Calédonie, le lignage s'identifie-t-il à l'ancêtre et à la terre qu'il a défrichée. Lorsque plusieurs clans sont présents sur un même territoire, les représentants du clan défricheur font l'objet d'un respect particulier (2).

-
- (1) Le faire-valoir direct n'existe que dans la mesure où la société est dotée d'un champ proprement juridique, qui définit la propriété individuelle et rend possible le faire-valoir indirect par le truchement du rapport de propriété, en économie de marché. Il existe des métayers mélanésiens au sens propre du terme, mais en dehors de l'espace juridique de droit particulier (qui régit la quasi-totalité des Mélanésiens). Le Mélanésien cultive alors en métayage la caféière d'un colon, contre une redevance s'élevant au tiers de la récolte. Signalons toutefois la présence d'un cas réel de métayage entre Mélanésiens, seul cas rencontré lors des enquêtes qui furent menées dans la plupart des zones de caféiculture. La famille concernée a de nombreux enfants, n'est pas originaire de la chefferie, et ne dispose que de peu de terre - dans une zone où la pression foncière semble importante. A notre connaissance, ce cas reste rare.
- (2) Guiart (1972 : 1138) décrit ainsi la relation du lignage à la terre : *"Le prestige (des "maîtres de la terre") repose sur l'ancienneté de leur installation dans le pays (...). Eux seuls sont supposés en relation permanente avec les présences invisibles qui entourent les humains, présences liées au sol et pour cela même responsables de sa fécondité. Bénéficiant de relations quasi-divines, le maître du sol est l'objet d'une crainte révérencielle."*

Seule l'appartenance lignagère confère les droits fonciers primaires (1). Ce n'est donc que d'un point de vue conceptuel que l'accès à la terre, qui ne relève pas d'une démarche juridique mais de règles indissociables des rapports de parenté et d'alliance, peut être pensé en termes de droits, et à condition d'éviter tout juridisme (2).

- (1) Les droits fonciers des adoptés ne valent que dans la mesure où leur identification au lignage d'adoption est consolidée (Doumenge 1974 : 126). La qualité de membre du lignage peut être contestée après la mort du père adoptif, y compris par des membres d'autres lignées, notamment dans le cadre de stratégies foncières (cf. vol. I, p. 88). L'affermissement des droits fonciers passe alors par le renforcement de l'identité lignagère. L'exemple suivant en fournit une illustration.



L'adoption de (2) est contestée par les membres d'une autre lignée, alors que (1) est décédé. (3) prend le parti de son frère adoptif en lui transférant une parcelle de café dont (2) avait la charge temporaire, afin de "reconnaître qu'il est frère aîné", et il lui donne un de ses fils cadets. (2) n'ayant que des filles, la terre reviendra au fils cadet de (3), et ainsi se trouvent consolidés tout à la fois l'identité et les droits fonciers de (2) et les droits fonciers de l'ensemble de cette lignée contre ceux qui prétendent aux terres.

- (2) Cf. Panoff (1970 : 203) : *"La langue futunienne ne possède pas de mot pour exprimer la notion de propriété ou de propriétaire (...). Le seul vocable qui puisse être utilisé en la circonstance est "pule". "Pule", on l'a vu en étudiant les fonctions d'autorité, désigne la faculté de commander, aux choses autant qu'aux êtres. Appliqué à la terre, le mot représente une approximation satisfaisante de l'expression française "droits fonciers", à la condition expresse de ne pas préciser davantage cette dernière.*

Sans doute est-il légitime d'admettre provisoirement pareille équivalence mais il faut bien mesurer tout ce qu'elle implique de confusion entre des notions que les habitudes occidentales ont distingué rigoureusement une fois pour toutes".

Le répertoire des règles relatives à la tenure foncière (Doumenge 1974 : 111-113) ne rend pas compte à lui seul des modalités de l'accès aux terres; celui-ci est indissociable des règles de parenté et des stratégies sociales mises en oeuvre par les groupes, s'il ne leur est pas subordonné. Chapellet (1978:87) écrit ainsi à propos de Fidji : *"Le trait le plus évident et le plus important du système de tenure foncier traditionnel est la flexibilité. A chaque "norme" correspondent des exceptions. A chaque droit peuvent être opposés des restrictions et des droits secondaires. La conservation des droits était surtout liée à l'utilisation des terres et à la filiation des individus ou bien encore au versement d'un tribut. Mais la nature des droits obtenus pouvait varier avec le cours du temps, dépendant en cela de l'effort plus ou moins approprié qui était déployé pour les maintenir."*

A l'intérieur du lignage ou de la fraction de lignage représentée localement, des distinctions sont faites quant à l'accès aux terres, telle portion revenant plus particulièrement à telle lignée, telle famille élargie, voire tel individu ; mais cet accès privilégié n'est jamais qu'un droit d'usage, la terre et les individus se redistribuant à l'intérieur du lignage (1). Les règles codifiant l'accès à la terre (notamment les toponymes) qui sont aussi des noms claniques (cf. vol. 1, p. 47 et Bensa, Rivierre 1982 : 61) sont inséparables des relations de parenté, voire du rapport politique local (Guiart 1972 : 1137 et Bensa, Rivierre 1982 : 93-98). L'obtention de droits fonciers est fonction de liens sociaux (identité clanique, alliance matrimoniale, recherche d'un nouveau statut) pris tout à la fois dans des références claniques et foncières (listes de toponymes, éventuelle cohabitation antérieure). L'analyse en termes de *propriété* et surtout de *co-propriété* (Doumenge 1974 : 124) procède donc d'une démarche juridique qui ne rend guère compte des rapports en cause et peut prêter à confusion. Bien que la culture de plantes pérennes à des fins commerciales introduise des distorsions entre la nature et l'utilisation des droits fonciers précoloniaux et les pratiques sociales contemporaines, il n'est pas juste de parler de *propriété* (individuelle) des terres, la transmission continuant à s'effectuer selon les canaux de la parenté lignagère (2). La plantation de caféiers, que le manque de place

-
- (1) Ce n'est pas le lignage en tant que tel qui est investi des droits fonciers, mais les représentants locaux du lignage lorsque celui-ci est dispersé (Guiart 1972 : 1131). Cette caractéristique est congruente avec l'autonomie des groupes locaux de parenté (lignages, fractions de lignages, etc.) dans un système social faiblement intégré. Même si, à l'intérieur des terres lignagères, des limites sont assignées aux lignées, aux familles élargies, voire aux individus, l'ensemble des représentants locaux du lignage conserve le contrôle des terres (donations) et leur usage. Aucun parent lignager ne saurait être dépossédé de ses droits de culture. De ce fait les limites entre lignées d'un même lignage peuvent varier, le principe étant de doter de terre tous les membres du lignage présents, quel que soit leur généalogie réelle.
- (2) La circulation des individus à l'intérieur des lignages et entre les clans fait que le juridisme de la démarche adoptée par Doumenge n'est jamais aussi apparent que dans la formulation suivante : *"Actuellement lorsqu'il ne reste plus qu'une lignée pour représenter un clan, les droits de propriété du clan et de la lignée se recouvrent. Par contre, le domaine d'un clan ne peut devenir propriété individuelle lorsque le groupe clanique ne comprend plus qu'un membre. Un homme même seul reste l'image d'un groupe latent dont on prévoit la "renaissance."* (1974 : 112). Le nombre d'individus concernés ne change en rien la nature des droits en cause ; et le fait que la lignée ne puisse *"renaître"*, tout comme le lignage (terme ici plus approprié que celui de clan), relève des structures de parenté et non pas du foncier.

peut amener à couper par la suite, n'a pas modifié la règle de la transmission lignagère ni celle du droit de tout individu mâle du lignage d'accéder à la terre lignagère (cf. vol 1, 1982, pp. 82-92). Mais la distorsion entre transmission précoloniale et circulation monétaire induit des stratégies nouvelles, certains individus tentant de se réserver l'usufruit des terres au détriment des autres, par le biais de plantations pérennes (1).

6.3. - Le projet de relance de la caféiculture

L'installation sur le Territoire de l'Institut Français du Café et du Cacao en 1968 et la mise en place des travaux de recherche sur les variétés à haut rendement permettent d'envisager une première opération de relance de la caféiculture, limitée à la Côte Est. Un rapport de l'IFCC présenté en commission de l'Assemblée Territoriale dans le cadre du VIème plan définit ainsi les objectifs du projet :

" Le nombre de tribus intéressées par la caféiculture est de 96, représentant une population supérieure à 9.000 habitants. Les Européens sont représentés par environ 300 foyers, soit plus de 1.500 habitants. Compte tenu des ressources du pays, des possibilités de l'élevage, du rapport d'autres cultures que le café, des salaires des travailleurs expatriés, il est indéniable que tout cela ne suffit pas à faire vivre plus de 10.000 habitants. La culture du caféier reste encore l'élément le plus important, celui qui peut donner à cette région de la Côte Est un apport d'argent permettant à beaucoup de foyers de subvenir à leurs besoins.(...)

-
- (1) La culture de plantes pérennes et l'utilisation prolongée du sol qu'elle entraîne laissent la possibilité de transformer les droits sur l'arbre (cf. vol.1, pp. 43-48) en droits sur la terre (et ce d'autant plus facilement peut-être que la plantation d'arbres peut servir de justificatif à des droits fonciers). L'exemple ci-dessous illustre par quel mécanisme des frères cadets auraient pu se voir retirer l'usage de terres plantées en pinus. Le père et ses trois fils aînés se sont constitués en G.I.E. (Groupe-ment d'Intérêt Economique) pour planter des pinus. A la mort du père, l'autorité revient à l'aîné des frères. Ceux qui participent au G.I.E. auraient la possibilité d'écarter leurs frères cadets et leur descendance ultérieure du partage des pinus et des droits sur la parcelle. Mais l'aîné tient à ce que l'ensemble de ses cadets ait les mêmes droits : "Car plus tard ils pourraient toujours nous dire que s'ils avaient été assez grands, ils auraient travaillé avec nous."

La caféiculture de type extensif sera transformée en un type intensif. Les quelques 2.700 hectares de caféiers de la Côte Est seront progressivement réduits, seuls 800 à 1.000 hectares de plantations nouvelles (...) permettront de produire plus que les 2.700 hectares actuels. Une centaine de cultivateurs avertis suffiront à assurer l'exploitation de 1.000 hectares de caféiers.(...)

Comme nous l'indiquons plus haut, il sera intéressant de profiter des opérations de recépage ou de replantation pour introduire l'emploi du tracteur, des engrais, des moyens modernes de lutte contre les parasites et les mauvaises herbes, tout moyen réduisant les frais d'une main-d'oeuvre trop chère pour cette culture.

La modernisation de la caféiculture doit donner à un planteur la possibilité de conduire seul sur 10 hectares tous travaux d'entretien. Seule la récolte exigera de la main d'oeuvre saisonnière en moyenne 50 journées à l'hectare." (1)

Ce premier rapport, qui envisage une culture intensive et mécanisée d'une dizaine d'hectares par caféiculteur, est explicitement construit sur le modèle de l'exploitant agricole (2). Il réalise en outre un tel décalage avec les pratiques culturelles et le système de tenure foncière mélanésien qu'il en est peu crédible. Inversement, le rapport qui, dix ans plus tard, présente les objectifs de l'Opération Café proprement dite, fait preuve d'une meilleure appréhension du contexte dans lequel doit se dérouler la relance caféicole (3).

" (...) L'objectif de replantation à atteindre est de 1.000 hectares sur 10 années permettant la relance de la caféiculture en Nouvelle-Calédonie. 1 500 familles à 90 % mélanésiennes sont concernées. L'exploitation Modèle est de type familial d'une surface équivalente à 3 hectares/famille. Les importantes charges de main-d'oeuvre ont en effet conduit à l'abandon de la perspective de l'exploitation individuelle. Cet espace minimum de culture permet d'assurer à la famille (père + mère + enfants) un revenu maximum ob-

(1) Territoire de la Nouvelle-Calédonie, VIème Plan, in Institut Français du Café et du Cacao, Rapport d'activité 1969-70.

(2) Dans cette première conception de l'Opération, le caféiculteur est seul pour mener à bien la culture des dix hectares. A cet égard, le second rapport induit un changement de perspective en prônant une "exploitation (...) de type familial".

(3) Nouvelle-Calédonie et Dépendances, Direction du Commerce et des Prix, 1979.

tenu sur une petite surface à haut rendement.(...)

Avec 1.500 kg de café vert marchand comme hypothèse de production, une exploitation type procurerait à une famille mélanésienne :

1.500 kg x 3 hectares	4.500 kg.
4.500 kg x 150 (équivalent du prix de vente au kg du café vert marchand).....	675.000 Frs.
soit 675.000 F : 12	<u>56.250 F/mois</u>

Le nouveau revenu familial serait ainsi multiplié par 8 puisqu'actuellement il est de 6.900 F/mois pour 85 % des producteurs mélanésiens (1).(....)

(Si le Mélanésien est) aujourd'hui motivé, le sera-t-il demain en cas de reprise de l'activité minière. Laissera-t-il volontiers sa plantation de café pour participer au chargement d'un minéralier ? L'enjeu est de taille car le paysan jouera peut-être l'avenir de sa plantation, car selon les nouvelles techniques culturales, si les conditions ne sont pas respectées, la plantation dépérit et le rendement avec ! (...)

La sélection des candidats à l'Opération Café est donc nécessaire pour éviter d'aboutir à une impasse. (...) A l'expérience, ce sont les gens entre 45 et 50 ans qui seraient plus aptes à ce genre d'opération. Au temps du "BOUM", ils sont en général restés attachés à leur plantation, les jeunes au contraire sont partis sur les mines en abandonnant les caféières.

Les femmes sont dans le même sens une main-d'oeuvre docile et peu mobile en fonction de la conjoncture. Assignées aux travaux domestiques, peu enclines à chercher l'aventure hors de la tribu, elles forment une constante dans la main-d'oeuvre tribale. Femmes et anciens, voilà donc deux composantes de la force de travail ayant une valeur sûre pour l'opération café dont la propension à quitter leur activité agricole serait inélastique par rapport aux variations de la demande extérieure de travail(2).(....)

L'opération café doit donc être ramenée à ses réelles dimensions c'est-à-dire qu'il faut la considérer comme une composante de l'activité économique, avec une marge de manoeuvre suffisante, pour amortir les effets négatifs que ne manqueront pas de lui oc-

(1) Les frais d'exploitation (engrais, récolte) ne sont pas décomptés.

(2) L'émigration féminine est en fait comparable à l'émigration masculine.

casionner une reprise de la mine (...) S'il est toujours possible de modifier des comportements ou des habitudes acquises, peut-on prévoir les réactions face à une reprise minière pour pouvoir justifier la fiabilité d'un projet de près d'un milliard de francs ?"(1)

Dans cette approche, la mécanisation accélérée est délaissée au profit de la main-d'oeuvre familiale ; l'attrait du travail salarié temporaire et de l'activité minière est envisagé dans ses conséquences sur la caféiculture. La sélection de candidats, le fait que les trois premières années de travail ne fournissent pas de rentrées monétaires sont autant de questions qui sont abordées (2).

Cependant l'objectif de trois hectares sur lequel repose le revenu moyen qu'il convient d'accorder à un caféiculteur pour que cette activité puisse devenir compétitive par rapport aux autres sources de revenus est encore inadéquate aux caractéristiques du milieu.

Les disponibilités foncières tout comme le système de tenure, et les habitudes de travail ne permettent guère d'atteindre cette norme.

Pour les années 1978 à 1984, la superficie moyenne plantée en café nouveau aurait été comprise entre 0,40 et 0,50 hectares seulement (vol. I, p. 26), et il y a tout lieu de penser que cette estimation est surévaluée (3). Or, même avec des superficies aussi réduites, de six fois inférieures à la norme prévue par le projet de relance, un grand nombre de caféiculteurs affirment que le travail nécessaire à la culture du café intensif est trop important (vol. I, p. 58-65), ou que les normes édictées par les services techniques sont trop contraignantes. Il en résulte que les revenus nouveaux de la caféiculture ne sont guère en rapport avec ce qui avait été prévu, et que par conséquent cette culture n'offre pas les possibilités nouvelles que le plan ambitionne pour fixer la population rurale.

°
° °

(1) Rappelons que les objectifs de ce projet ont été doublés par la suite. Cf. vol.1, pp. 15-16.

(2) Le rapport envisage tout à la fois de faire payer les plants aux caféiculteurs et de les rémunérer durant les trois premières années (Nouvelle-Calédonie et Dépendances 1979 : 6).

(3) Il est fréquent qu'une parcelle figurant sous un seul nom de caféiculteur dans les registres de l'Opération Café, soit en fait appropriée pour plusieurs d'entre eux.

Différents indices montrent qu'en 1983 l'Opération Café, tend à marquer le pas. Déjà largement réduite par rapport aux ambitions de départ, l'ampleur du projet (dans sa forme et son contexte actuels) paraît encore excessive ; et dans les sphères techniques comme dans les milieux politiques, on commence de plus en plus à s'interroger sur la portée de ce programme, particulièrement quand son coût est rapporté aux résultats obtenus. Bien que l'on n'en soit pas à rechercher de façon systématique les causes des échecs enregistrés, certaines erreurs techniques ont été si manifestes qu'elles ont dû être prises en compte (du moins comme facteurs ponctuels). Mais d'une façon générale, c'est l'insuffisance de la motivation des caféiculteurs qui est mise en avant, et elle est présentée comme d'autant plus inattendue et inexplicable que les crédits dépensés pour rendre cette opération incitative ont été très importants. Ce manque de motivation est conçu en termes de psychologie individuelle, extrapolés au milieu social. Périodiquement produit à l'occasion de l'insuccès des programmes de développement, ce discours est sensé rendre compte des échecs en les imputant aux populations, tout en justifiant le bien-fondé des projets techniques. Mais il ne fournit en réalité aucun élément d'explication, car il se développe à partir de présupposés étrangers au milieu, sans prendre en considération les particularités structurelles et idéologiques de l'environnement social.

L'analyse des projets de développement met en évidence que les données de base concernant le système social mélanésien sont méconnues. Il ne s'agit pas là d'une ignorance forfuite, mais d'une méconnaissance qui renvoie à une certaine conception du développement : créditée à priori d'une rationalité universelle, la formation sociale capitaliste est considérée comme une norme suffisante pour concevoir et mettre en oeuvre les programmes de développement. Les formations sociales non marchandes ne seraient qu'une forme non développée des formations marchandes. Insérées dans une perspective évolutionniste, leur logique interne les appellerait à actualiser leurs potentialités en évoluant "naturellement" vers la formation capitaliste, qui serait leur forme achevée. Les formations sociales non marchandes n'ont dès lors plus lieu d'être étudiées et prises en compte en tant que telles ; et pour expliquer les difficultés du changement social, il ne reste que le recours à la notion vague de "mentalité", qualifiée de traditionnelle lorsqu'elle s'exprime par des résistances. Dans cette optique, le développement est conçu comme une sorte de conversion des personnes et du milieu, qu'il serait possible d'obtenir indépendamment des

structures sociales en place, par l'action des instances de formation et d'animation, et moyennant des injections massives de crédits. Mais cette vision superficielle et linéaire des processus sociaux masque l'évolution réelle des rapports entre les formations sociales.

A l'opposé de la position technocratique, qui méconnaît la rationalité propre des sociétés non marchandes, se situe une conception qui valorise unilatéralement les structures sociales héritées de l'époque précoloniale, et prétend fonder le développement sur une telle base. Les structures et l'idéologie "communautaires" de la formation sociale non marchande pourraient conduire sans rupture aux formes développées du socialisme. Cette conception se réclame parfois des théories du développement "auto-centré" ou "endogène", sans que soit précisée l'articulation entre le milieu concerné par les projets et son environnement. Dans cette optique, les contraintes extérieures ne sont pas réellement prises en considération, mais la volonté politique est investie de la capacité de susciter et d'imposer une évolution autonome. Une telle conception est également inadéquate. D'abord, parce qu'elle ne tient pas compte des contraintes dont la société non marchande est l'objet dans le cadre des rapports de domination qu'elle subit. Ensuite parce que, dans l'environnement économique et politique présent, aucune société ne peut espérer s'assurer la maîtrise de son avenir en se repliant sur des formes périmées des rapports sociaux. Que le développement soit de type capitaliste ou socialiste, il s'insère dans les pratiques sociales contemporaines.

Le survol rapide de ces conceptions contraires du développement laisse entrevoir à quel point l'idéologie peut tenir une place privilégiée dans ce domaine, mobilisant à des fins opposées les facteurs culturels, politiques, voire moraux, et ne tenant pas suffisamment compte des rapports sociaux réels. Mais si l'on refuse les illusions de ces positions idéologiques extrêmes, pour situer les problèmes du développement au niveau du passage de la formation sociale non marchande aux pratiques sociales contemporaines (capitalistes ou socialistes), alors se pose le problème des modalités de ce passage. Parfois, les responsables des politiques de développement attendent même que ces modalités soient définies a priori. La prospective est cependant hasardeuse en cette matière ; et la quasi-impossibilité où l'on se trouve de répondre à cette demande met en évidence, au-delà des problèmes techniques, la dimension essentiellement politique du développement. Le changement social est en réalité commandé par l'ensemble des pressions mises en oeuvre par les diverses instances sociales, locales et internationales - au plan économique, social et politique, comme au

plan culturel. De ce fait, le développement s'inscrit inévitablement dans un contexte marqué par de multiples antagonismes, et ne peut se réaliser qu'au travers de processus dialectiques qu'il importe de maîtriser. Pour n'être pas aléatoires, ceux-ci ne sont pas tout à fait déterminés pour autant ; et pour cette raison, les actions menées en vue du développement constituent des enjeux majeurs entre les formations sociales concernées, et entre les divers groupes qui les composent. Quelle qu'elle soit, une politique de développement doit par conséquent, pour se donner des chances de succès, appréhender avec précision ces enjeux, évaluer les rapports de force en présence, ainsi que les stratégies des divers groupes sociaux qui s'affrontent. Il lui faut pour cela s'appuyer sur une connaissance précise du milieu auquel elle s'adresse, et sur l'analyse des résistances et des changements qu'elle suscite au fur et à mesure de sa mise en oeuvre.

Nouméa, 1983.

BIBLIOGRAPHIE

Rapports administratifs

- Direction du Commerce et des PRIX. - 1979 : Rapport sur le café en Nouvelle-Calédonie. Nouméa. 18 p., multigr.
- Institut Français du Café et du Cacao. - Rapport d'activité pour les années 1969-70. Ponérihouen. multigr.
- Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. - Résultats du recensement de la population de la Nouvelle-Calédonie. 23 avril 1976. 2 vol. Nouméa. 183 p. et 78 tabl., multigr.
- Secrétariat d'Etat aux Départements et Territoires d'Outre-Mer. - 1978 : Un plan de développement économique et social à long terme pour la Nouvelle-Calédonie : le projet de la France en Nouvelle-Calédonie. Nouméa. 313 p., multigr.
- Service de l'Agriculture. - Journées Opération Café : 26 et 27 novembre 1981. Poindimié. 106 p., multigr.
- Service de la Statistique. - Les comptes économiques de 1980. Nouméa. Notes et documents n° 19. 79 p.
- Territoire de la Nouvelle-Calédonie. - VI plan 1971 à 1975. Section économie rurale. Caféiculture : Opération Café Côte Est. Institut Français du Café et du Cacao. 9 p., multigr.

Ouvrages relatifs à la Nouvelle-Calédonie

- ANTHEAUME (B.) - 1981 : Les productions du secteur rural. Atlas de la Nouvelle-Calédonie. Planche 39. Paris. ORSTOM.
- AUGY (D.) - 1981 : Cartographie des situations socio-économiques de l'espace mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Nouméa. ORSTOM.
- BARRAU (J.), GUIART (J.) - 1956 : L'agriculture vivrière autochtone de la Nouvelle-Calédonie ; précédé de : L'organisation sociale et coutumière de la population autochtone. Nouméa. Commission du Pacifique Sud. Document Technique n° 87. 153 p.
- BELOUMA (G.) - 1959 : Problèmes économiques et sociaux autochtones à Ouaro, Nouvelle-Calédonie. Nouméa. Etudes Mélanésiennes, vol. 12-13, pp. 20-31.
- BENSA (A.), RIVIERRE (J.C.) - 1982 : Les chemins de l'alliance : l'organisation sociale et ses représentations en Nouvelle-Calédonie. Paris. SELAF. 586 p.

- BOURRET (D.) - 1973 : Etude ethnobotanique des dioscoréacées alimentaires - ignames - de Nouvelle-Calédonie. Paris. Faculté des Sciences de Paris. 135 p.
- DOUGLAS (B.) - 1972 : A history of culture contact in North-East New Caledonia, 1774-1870. Canberra. Australian National University. 446 p.
- DOUMENGE (J.P.) - 1974a : Paysans mélanésien en pays Canala. Nouvelle-Calédonie. Centre d'Etudes et de Géographie Tropicale. Bordeaux. C.N.R.S. 220 p.
- 1974b : Caféiculture dans les tribus mélanésiennes de la Côte Est de Nouvelle-Calédonie. Centre d'Etudes et de Géographie Tropicale. Bordeaux. C.N.R.S. pp. 151-237.
- 1981 : Terroirs mélanésien. Atlas de la Nouvelle-Calédonie. Planche 34. Paris. ORSTOM.
- 1982 : Du terroir... à la ville. Les Mélanésien et leur espace en Nouvelle-Calédonie. Centre d'Etudes et de Géographie Tropicale. Bordeaux. C.N.R.S. 488 p.
- DOUSSET-LEENHARDT (R.) - 1978 : Colonialisme et contradictions en Nouvelle-Calédonie (1878-1978). Paris. L'Harmattan. 206 p.
- GLAUMONT (M.) - 1897 : La culture de l'igname et du taro en Nouvelle-Calédonie. Travaux gigantesques des indigènes. (Réimpression). Nouméa. Etudes Mélanésiennes, n° 7, sept. 1953, pp. 25-34.
- GUIART (J.) - 1957 : Les modalités de l'organisation dualiste et le système matrimonial en Nouvelle-Calédonie. Paris. Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. XXII, 4ème année, nouvelle série n° 5, pp. 21-39.
- 1960 : Un problème foncier exemplaire en Nouvelle-Calédonie : la vallée de Tchamba. Le Monde Non-Chrétien, n° 55,56, pp. 182-196.
- 1963 : Structures de la chefferie en Mélanésie du Sud. Paris. Institut d'Ethnologie. 688 p.
- 1969 : Programmation et agriculture en Mélanésie. Paris. L'Homme, t. IX, n° 3, pp. 107-112.
- 1972 : La société ancienne des îles Loyalty et de la Grande-Terre. Encyclopédie de la Pléiade. Ethnologie régionale, pp. 1130-1149.
- GUIART (J.), TERCINIER (G.) - 1956 : Inventaire des ressources de trois réserves autochtones en Nouvelle-Calédonie. Nouméa. ORSTOM. 83 p.
- GUIART (J.), ROBERT (F.) - 1960 : Autour de la transversale Koné-Tiwaka. Les données de l'économie agraire mélanésienne dans le Centre Nord de la Nouvelle-Calédonie. Les données économiques. Paris. Ecole Pratique des Hautes Etudes. 130 p.

- HAUDRICOURT (A.G.), OZANNE-RIVIERRE (F.) - 1982 : Dictionnaire thématique des langues de la région de Hienghène (Nouvelle-Calédonie). Paris. SELAF. 285 p.
- HOWE (K.R.) - 1978 : Les Iles Loyauté : histoire des contacts culturels de 1840 à 1900. Nouméa. Publication de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, n° 19, 251 p.
- KOHLER (J.M.) - 1981 : Notes sociologiques sur le programme de reforestation de Tango. Nouméa. ORSTOM. 70 p. multigr.
- KOHLER (J.M.), PILLON (P.) - 1982 : Adapter l'école ou réorienter le projet social. Le problème d'un enseignement spécifique pour les Mélanésien. Nouméa. ORSTOM. 96 p. multigr.
- LEENHARDT (M.) - 1930 : Notes d'ethnologie néo-calédoniennes. Paris. Institut d'Ethnologie. 300 p.
- 1937 : Gens de la Grande-Terre. Gallimard. 228 p.
- MAYET (H.) - 1929 : Légendes indigènes. Imprimerie Nouvelle. Carmaux. 38 p.
- METAIS (P.) - 1954 : L'évolution moderne de la famille autochtone. Nouméa. Etudes Mélanésiennes, n° 8, pp. 27-33.
- 1968 : Les durées sociales mélanésiennes et leurs transformations, in Perspectives de la sociologie contemporaine. Paris. PUF. pp. 241-267.
- 1972 : La Nouvelle-Calédonie. Encyclopédie de la Pléiade. Ethnologie régionale, pp. 1100-1129.
- 1976 : Questions d'ethnologie mélanésienne. Bordeaux. Université de Bordeaux II. 130 p.
- NAISSELINE (H.) - 1952 : Notes sur l'organisation sociale du district de Nece (Maré). Etudes mélanésiennes, n° 6, pp. 36-44.
- PISIER (G.) - 1971 : Kounié ou l'Ile des Pins. Nouméa. Publication de la Société d'Etudes Historiques de la Nouvelle-Calédonie, n° 1, 389 p.
- ROCHETEAU (G.) - 1964 : Les populations autochtones rurales de la région de Houaïlou en Nouvelle-Calédonie. Nouméa. ORSTOM. 90 p.
- 1968 : Le Nord de la Nouvelle-Calédonie. Région économique. Paris. ORSTOM. Mémoire n° 32. 130 p.
- ROUX (J.C.) - 1982 : Analyse des conditions socio-économiques des exploitations agro-pastorales du Nord calédonien. Analyse des données d'enquête. Nouméa. ORSTOM. 125 p.
- ROUX (J.C.), AUGY (D.) - 1981 : Analyse socio-économique des réalités de l'espace mélanésien de Nouvelle-Calédonie. Nouméa. ORSTOM. 124 p.
- SAUSSOL (A.) - 1967 : Le café en Nouvelle-Calédonie. Grandeur et vicissitudes d'une colonisation. Les Cahiers d'Outre-Mer, t. XX, pp. 275-305.

Ouvrages relatifs à l'Océanie

- BARNES (J.A.) - 1962 : African models in the New Guinea Highlands. Man, vol. 62, pp. 5-9.
- BEAGLEHOLE (E.), BEAGLEHOLE (P.) - 1941 : Pangaï village in Tonga. Wellington. The Polynesian Society Memoir, vol. 18. 145 p.
- BELL (F.L.S.) - 1953 : Primitive Melanesian Economy. An analysis of the economic system of the Tonga of New Zealand. Sydney. 251 p.
- BERTHOUD (G.), KILANI (M.) - 1982 : Adaptation et résistance. Essai de relecture des cultes du cargo. Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. LXXIII, pp. 267-292.
- BONNEMAISON (J.) - 1972 : Système de grades et différences régionales en Aoba. Nouvelles-Hébrides. Cahiers de l'ORSTOM. Série Sciences Humaines, vol IX, n° 1, pp. 87-108.
- 1973 : Espaces et paysages agraires dans le Nord des Nouvelles Hébrides. Exemple des îles d'Aoba et de Maewo. Nouméa. ORSTOM. 108 p.
- 1977 : Système de migration et croissance urbaine à Port Vila et Luganville (Nouvelles-Hébrides). Paris. ORSTOM. Travaux et documents n° 60. 97 p.
- 1979 : Les voyages et l'enracinement : formes de fixation et de mobilité dans les sociétés traditionnelles des Nouvelles-Hébrides. L'espace géographique, n° 4, pp. 303-318.
- BURRIDGE (K.O.) - 1972 : The Melanesian manager. m.s. 22 p.
- BROOKFIELD (H.C.), BROWN (P.) - 1963 : Struggle for land. Agriculture and group territories among the Chimbu of the New Guinea Highlands. Oxford University Press. 193 p.
- BROWN (P.) - 1972 : The Chimbu. A study of change in the New Guinea Highlands. London. Routledge and Keagan Paul. 151 p.
- CHAPELLE (T.) - 1978 : Customary land tenure in Fiji : old truths and middle aged myths. Journal of the Polynesian Society, June, vol. 87, n° 2, pp. 71-88.
- CAPELL(A.), LESTER (R.H.) - 1941 : Local divisions and movements in Fiji. Oceania, vol. XI, June, n° 4, pp. 313-341.
- COCHRANE (G.) - 1970 : Big men and cargo cults. Oxford. Clarendon Press. 183 p.
- CODRINGTON (R.H.) - 1891 : The Melanesians. Studies in their anthropology and folklore. Oxford. Clarendon Press. Reprint 1969. 419 p.
- COOK (S.) - 1966 : The obsolete "anti-market" mentality : a critique of the substantive approach to economic anthropology. American Anthropologist, vol. 8, n° 1.

- COPPET (D. de) - 1968 : Pour une étude des échanges cérémoniels en Mélanésie. L'Homme, t. VIII, n° 4, pp. 45-57.
- CROCOMBE (R.G.) - 1964 : Communal cash cropping among the Orokaiva. New Guinea Research Unit. Bulletin n° 4. 52 p.
- CROCOMBE (R.G.), CROCOMBE (M.) - 1968 : The works of Ta'Unga. Records of a polynesian traveller in the South seas 1883-1896. Canberra. Australian National University Press. 164 p.
- DANIELSSON (B.) - 1972 : La Polynésie. Ethnologie régionale 1. Afrique-Océanie. Encyclopédie de la Pléiade. pp. 1236-1329.
- DEACON (A.B.) - 1934 : Malekula : a vanishing people in the New Hebrides. London. Routledge and Sons, LTD. 789 p.
- DOUGLAS (B.) - 1979 : Rank, power, authority : a reassessment of traditional leadership in South Pacific Societies. Journal of Pacific History, vol. 14, n° 1-2. pp. 2-27.
- EPSTEIN (A.L.) - 1969 : Matupit. Land, politics and change among the Tolai of New Britain. Berkeley and Los Angeles. University of California Press. 335 p.
- FIRTH (R.) - 1929 : Primitive economics of the New Zealand Maori. London. George and Routledge and Sons, LTD. 505 p.
- 1965 : Primitive polynesian economy. London. Routledge and Keagan Paul. Reprint, 385 p.
- 1959 : Social change in Tikopia. London. George Allen and Unwind, LTD. 360 p.
- 1963 : We, the Tikopia. Boston. Beacon Press. Reprint. 488 p.
- FRANCE (P.) - 1969 : The charter of the land. Custom and colonization in Fiji. Melbourne. Oxford University Press. 229 p.
- GALE (F.) - 1983 : Mobility, kin and economic survival amongst urban aborigines. Communication présentée au XVème Congrès des Sciences du Pacifique. Dunedin, Nouvelle-Zélande. Honolulu - East-West Center. 11 p.
- GIRARD (F.) - 1972 : La Nouvelle Guinée. Encyclopédie de la Pléiade. Ethnologie régionale, pp. 1062-1099.
- GODELIER (M.) - 1964 : Economie politique et anthropologie économique (à propos des Siane de Nouvelle-Guinée). L'Homme, t. IV, n° 3 pp. 118-132.
- 1980 : Hiérarchies sociales chez les Baruya de Nouvelle-Guinée. Journal de la Société des Océanistes, vol XXXVI, n° 69, pp. 239-259.
- 1982 : La production des Grands Hommes. Fayard. 370 p.

- GUIART (J.) - 1951 : L'organisation sociale et politique du Nord Malekula. Nouméa. Orstom. 126 p.
- 1956 : Un siècle et demi de contacts culturels à Tanna, Nouvelles Hébrides. Paris. Société des Océanistes n° 5, Musée de l'Homme. 426 p.
- HANDY (E.C.), HANDY (E.G.) - 1972 : Native planters in old Hawaii. Bernice P. Bishop Museum. Bulletin 233. 641 p.
- HOCART (A.M.) - 1929 : Lau islands, Fiji. Bernice P. Bishop Museum. Bulletin 62. 241 p.
- 1915 : Chieftain ship and the sister's son in the Pacific. American Anthropologist, vol 17, n° 4, pp 631-646.
- HOURS (B.) - 1976 : Leadership et cargo cult. L'irrésistible ascension de J.T.P.S. Moïse. Journal de la Société des Océanistes, n° 51-52, t. XXXII, pp. 207-231.
- JULIEN (Ch. A) - 1971 : Histoire de l'Océanie. PUF. Coll.: Que sais-je ? 127 p.
- KAEPLER (A.L.) - 1971 : Rank in Tonga. Ethnology, vol X, n° 2, pp. 174-193.
- KELLY (R.C.) - 1977 : Ethnosocial structure. A study in structural contradiction. The University of Michigan Press. 329 p.
- KAWHARU (I.H.) - 1975 : Orakei : a Ngati whatua Community. Wellington. New Zealand. Council for Educational Research. 192 p.
- LEMMONIER (P.) - 1981 : Le commerce inter-tribal des Anga de Nouvelle-Guinée. Journal de la Société des Océanistes, vol. XXXVII, n° 70-71, pp. 39-75.
- MALINOWSKI(B.) - 1960 : Argonauts of the western Pacific. New York. E.P. Dutton & Company, Inc. Reprint. 527 p.
- MARCUS (G.E.) - 1980 : The mobility and the chiefly tradition in the modern kingdom of Tonga. Wellington. The Polynesian Society Memoir n° 42. 170 p.
- MEGGIT (J.M.) - 1965 : The lineage system of the Mae Enga of New Guinea. London. Oliver and Boyd. 297 p.
- METGE (J.) - 1976 : The Maoris of New Zealand. Revised Edition. Routledge & Keagan Paul. 382 p.
- MORAWETZ (D.) - 1967 : Land tenure conversion in the Northern district of Papua. New Guinea Research. Bulletin n° 17. 57 p.
- NAYACAKALOU (R.R.) - 1959 : Land tenure and social organisation in Tonga. Journal of the Polynesian Society, vol. 68, n° 2, pp. 93-114.
- 1960-61 : The bifurcation and amalgamation of fijian lineages over a period of fifty years. The Fiji Society : transactions and proceedings for the years 1960-61, vol. 8, pp. 122-133.

- 1975 : Leadership in Fiji. Melbourne. Oxford University Press. 170 p.
- 1978 : Tradition and change in the fijian village. South Pacific Social Sciences Association. 164 p.
- OHTSUKA (R.) - 1977 : The sago eaters : an ecological discussion with special references to the Oriomo Papuans. In Sunda and Sahul. Prehistoric studies in Southeast Asia. Melanesia and Australia. Academic Press. pp. 465-492.
- OLIVER (L.) - 1955 : A Solomon island society. Kinship and leadership among the Sinai of Bougainville. Harvard University Press. 533 p.
- ORAM (N.) - 1982 : Pots for sago : the *hiri* trading work, in the *hiri* in history. Further aspects of long distance Motu trade in Central Papua. The Australian National University. Tom Dutton Editor. Pacific Research Monograph n° 8, pp. 1-33.
- PANOFF (M.) - 1970 : La terre et l'organisation sociale en Polynésie. Paris. Payot. 282 p.
- 1977 : Energie et Vertu : le travail et ses représentations en Nouvelle-Bretagne. L'Homme, t. XVII, n° 2-3, pp. 7-21.
- 1980 : Objets précieux et moyens de paiement chez les Maenga de Nouvelle-Bretagne. L'Homme, t. XX, n° 2, pp. 5-37.
- PITT (D.), MAC PHERSON (C.) - 1974 : Emerging pluralism. The samoan community in New Zealand. Longman Paul Limited. 147 p.
- Problems of choice : Land in Papua New Guinea's future - 1974. Canberra. Australian National University Press. Editor Sack (P.C.). 220 p.
- READ (K.E.) - 1946-47 : Social organization in the Markham Valley. Oceania, vol. 17, pp. 93-118.
- 1949-50 : The political system of the Ngaranapum. Oceania, vol. 20. pp. 185-223.
- 1959 : Leadership and consensus in a New Guinea Society. American Anthropologist, vol. 61, n° 3, pp. 423-436.
- RIVERS (W.H.R.) - 1968 : The history of Melanesian society. Oosterhout. N.B. The Netherlands. vol. I, 400 p.
- ROSS (H.M.) - 1978 : Leadership styles and strategies in a traditional melanesian society, in Rank and status in Polynesia and Melanesia. Paris. Publication de la Société des Océanistes n° 39, pp. 11-22.
- SAHLINS (M.) - 1957 : Land use and the extended family in Moala, Fiji. American Anthropologist, vol. 59, pp. 449-462.
- 1958 : Social stratification in Polynesia. American Ethnological Society. Seattle. University of Washington Press. 306 p.

- 1962 : Moala : culture and nature on a fujian island. University of Michigan Press. 453 p.
 - 1976 : Age de pierre, âge d'abondance. Paris. Gallimard. 409 p.
- SALISBURY (R.F.) - 1962 : From stone to steel. Economic consequences of a technological change in New Guinea. Melbourne University Press. 237 p.
- SHINEBERG (D.) - 1967 : They came for sandalwood. Melbourne University Press. 299 p.
- SING UBEROI (J.P.) - 1962 : Politics of the Kula ring. Manchester University Press. 162 p.
- TONKINSON (R.) - 1974 : The Jigalong Mob : Aboriginal victors of the desert crusade. Cummings Publishing Company. 166 p.
- 1983 : Forever Ambrymese ? Identity in a relocated community. Vanuatu. Communication présentée au XVème Congrès des Sciences du Pacifique. Dunedin, Nouvelle-Zélande. Honolulu. East-West Center. 19 p.
- TUPOUNIUA (P.) - 1977 : A polynesian village, the process of change. Suva. South Pacific Social Science Association. 70 p.
- VAYDA (A.P.) - 1960 : Maori warfare. Wellington. The Polynesian Society Incorporated. 141 p.
- WALTER (M.A.H.B.) - 1974 : Succession in East Fiji : institutional disjunction as a source of political dynamism in an ascription oriented society. Oceania, vol. 44, n° 4, 1974, pp. 301-320.
- 1978 : An examination of hierarchical notions in fujian society. A test case for the applicability of the term "chief". Oceania, vol XLIX, pp. 1-19.
 - 1979 : The mother's brother and the sister's son in east Fiji : a descent perspective. Ethnology, vol. XVIII, n° 4, pp. 365-378.
- WEBSTER (S.) - 1975 : Cognatic descent groups and the contemporary Maori : a preliminary reassessment. Journal of the Polynesian Society, vol. 84, n° 2, pp. 121-152.
- WADDELL (E.W.), KRINKS (P.A.) - 1968 : The organisation of production and distribution among the Orokaiva. New Guinea Research Unit n° 24. Canberra. Australian National University. 334 p.
- WEINER (A.) - 1982 : Plus précieux que l'or : relations et échanges entre hommes et femmes dans les sociétés d'Océanie. Annales. 37ème année, n° 2, pp. 222-239.

Ouvrages relatifs aux autres régions

- Actes du Colloque de Ouagadougou - 1979 : Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale. Logique paysanne et rationalité technique. Paris. ORSTOM. 599 p.
- BELLONCLE (G.) - 1982 : La question paysanne en Afrique Noire. Paris. Khartala. 110 p.
- Capital, Savings and credit in peasant societies.-1964 : Essays in the interaction of economic and social factors in peasant life. Chicago. Editors Firth (R.), Yamey (B.S.). Aldine Publishing Company. 393 p.
- Compte-rendu des Journées scientifiques de Yaoundé.-1982 : Nature et formes du pouvoir dans les sociétés dites acéphales. Exemples Camerounais. Paris. ORSTOM. Travaux et documents n ° 142, 171 p.
- CODERE (H.) - 1966 : Fighting with property : a study of Kwakiutl potlaching and warfare. London.University of Washington Press. 135 p.
- DIOP (A.B.) - 1981 : La société Wolof. Tradition et changement. Les systèmes d'inégalité et de domination. Paris.Khartala. 355 p.
- DUMONT (L.) - 1966 : Homo hierarchicus. Le système des castes et ses implications. Paris. Gallimard. 449 p.
- DUPRE (G.) - 1982 : Un ordre et sa destruction. Paris. ORSTOM. Collection mémoires n° 93. 446 p.
- ELA (J.M.) - 1981 : L'Afrique des villages. Paris. Khartala. 228 p.
- Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire - 1982 : Etudes réunies et présentées par Faure (Y.A) et Médard (J.F.). Paris. Khartala. 270 p.
- GOUROU (P.) - 1948 : Les pays tropicaux. Paris. Presses Universitaires de France. Réédition 1966. 271 p.
- JOINET (B.) - 1981 : Tanzanie : manger d'abord. Paris. Khartala. 261 p.
- JOLLIVET (M.J.) - 1978 : Essai de sociologie sur la Guyane française. Paris. ORSTOM. 604 p.
- KARNOUHU (C.) - 1979 : Penser "Maison", penser "famille". Résidence domestique et parenté dans les sociétés rurales de l'est de la France. Etudes Rurales, n° 75, pp. 35-76.
- KUWABURA (T.) - 1975 : Acculturation, modernisation, nationalisme. L'exemple du Japon moderne. Diogène n° 90, pp. 43-66.
- REY (P.P.) - 1971 : Colonialisme, néo-colonialisme et transition au capitalisme. Exemple de la Cemilog au Congo Brazaville. Paris. Maspéro. 526 p.

SUAREZ (M.M.) - 1979 : Migrations, travail agricole et dissolution de la réciprocité dans les Andes Vénézuéliennes. Etudes Rurales, n° 79, pp. 105-111.

VENEMA (B.) - 1981 : L'introduction de la tradition bovine chez les Wolof du Saloum (Sénégal). Etudes Rurales, n° 84, pp. 87-99.

Ouvrages généraux

AUGE (M.) - 1979 : Symbole, fonction, histoire. Les interrogations de l'anthropologie. Paris. Hachette. 216 p.

BACHELARD (G.) - 1973 : La philosophie du non. Paris. Presses Universitaires de France. 145 p.

BALANDIER (G.) - 1967 : Anthropologie politique. Paris. Presses Universitaires de France. 240 p.

- 1981 : Sens et puissance. Paris. Presses Universitaires de France. 334 p.

BOURDIEU (P.) - 1979 : La distinction. Critique sociale du jugement. Paris. Les Editions de Minuit. 670 p.

- 1980 : Le sens pratique. Paris. Les Editions de Minuit. 475 p.

CRESWELL (R.) - 1975 : La parenté in Elements d'ethnologie. Paris. Creswell R. (éd) Armand Colin. Coll. : U, vol. 2, pp. 132-174.

ENGELS (F.) - 1954 : L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat. Paris. Editions Sociales.

GODELIER (M.) - 1975 : L'économie in Eléments d'ethnologie. Paris. Creswell R. (éd) Armand Colin. Coll. ; U, vol. 2, pp. 80-131.

GOODY (J.) - 1979 : La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage. Paris. Les Editions de Minuit. 274 p.

LACOSTE (Y.) - 1981 : Géographie du sous-développement. Quadrige/PUF. 288 p.

LEVI-STRAUSS (C.) - 1971 : Les structures élémentaires de la parenté. Paris. Mouton. 591 p.

WOLF (E.) - 1966 : Peasants. Englewood Cliffs. Prentice Hall. 118 p.

LISTE DES TABLEAUX

	<u>Page</u>
1. - Répartition des actifs et des salariés mélanésiens, hommes et femmes, selon les branches d'activité. D'après INSEE 1976	12
2. - Superficies cultivées en produits vivriers dans neuf terroirs de la Grande Terre. Année 1977. D'après Doumenge 1982.....	15
3. - Evaluation des productions issues de l'espace horticole de neuf terroirs témoins de la Grande Terre. D'après Doumenge 1982	16
4. - Distribution de l'échantillon selon le sexe, l'âge, et la situation matrimoniale	18
5. - Répartition globale des activités en réserve et hors réserve, selon le sexe et le statut matrimonial	25
6. - Répartition des principales catégories d'activités en réserve, selon le sexe et le statut matrimonial	27
7. - Répartition du temps de travail consacré à l'igname par l'ensemble de l'échantillon, selon la nature des opérations.....	29
8. - Répartition du temps de travail consacré à la caféiculture ancienne et nouvelle par l'ensemble de l'échantillon, selon la nature des opérations.....	30
9. - Répartition du temps de travail consacré aux activités de production secondaires par l'ensemble de l'échantillon.....	33
10. - Division sexuelle du travail pour la culture de l'igname	35
11. - Division du travail dans la culture de l'igname en fonction du sexe et du statut matrimonial	36
12. - Division du travail dans les activités vivrières autres que la culture de l'igname, en fonction du sexe et du statut matrimonial	37
13. - Division du travail dans la caféiculture ancienne, selon le sexe et la situation matrimoniale	38
14. - Division du travail dans la caféiculture nouvelle, selon le sexe et la situation matrimoniale	39
15. - Division du travail dans les activités de production secondaires, en fonction du sexe et de la situation matrimoniale	40
16. - Division du travail dans les activités liées à l'habitat et à la vie domestique, selon le sexe et la situation matrimoniale	44
17. - Division, en fonction du sexe et du statut matrimonial, des activités hors réserve liées à la vie sociale, aux sports et loisirs, et à la santé	45

18. - Division, en fonction du sexe et du statut matrimonial, des activités en réserve liées à la vie sociale, aux sports et loisirs, et à la santé	46
19. - Activités cérémonielles et fêtes en réserve et hors réserve	48
20. - Répartition des activités cérémonielles selon le sexe, le statut matrimonial et le secteur d'activité ; en réserve	49
21. - Répartition des activités cérémonielles selon le sexe, le statut matrimonial et le secteur d'activité ; dans une autre réserve	50
22. - Travail individuel et travail en commun dans les activités de production et dans celles liées à l'habitat et à la vie domestique (activités quotidiennes, activités des groupes de travail, et salariat confondus).....	73
23. - Part du travail individuel et du travail à plusieurs dans les activités de production, en dehors des groupes de travail et de la relation salariale.....	75
24. - Part du travail individuel et du travail à plusieurs dans les activités liées à l'habitat et à la vie domestique, en dehors des groupes de travail et de la relation salariale	77
25. - Répartition du travail en commun, dans le cadre des activités de production, selon qu'il a été effectué par des membres de l'unité conjugale exclusivement, ou avec la participation de tiers	79
26. - Répartition du travail en commun, dans le cadre des activités liées à l'habitat et à la vie domestique, selon qu'il a été effectué par des membres de l'unité conjugale exclusivement, ou avec la participation de tiers	80
27. - Circulation de la force de travail de l'unité parentale dans les activités de production, en fonction des groupes bénéficiaires de l'activité	84
28. - Circulation de la force de travail en fonction de l'origine parentale des individus et des groupes bénéficiaires	86 à 88
29. - Répartition des activités effectuées en réserve dans le cadre des groupes de travail, selon le sexe et la situation matrimoniale....	102
30. - Répartition du travail salarié en dehors des groupes de travail, selon le sexe et la situation matrimoniale du travailleur, et selon le bénéficiaire du travail	103

LISTE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS

	<u>Page</u>
1. - Généalogies et répartition selon les unités conjugales des membres de l'échantillon	20
2. - Les adoptions	22
3. - Répartition globale des activités en réserve et hors réserve selon le sexe et le statut matrimonial	24
4. - Les principales catégories d'activités en réserve, selon le sexe et le statut matrimonial	26
5. - Calendrier agricole	28
6. - Planches photo	31 et 32
7. - Planches photo	41 et 42
8. - Familles élargies et unités domestiques ; exemples	60 à 65
9. - Unités domestiques distinctes entretenant des rapports de production ; exemples	65 à 67
10. - L'espace villageois	72
11. - Ensemble parental de référence ; composition	81
12. - Succession à la culture d'une parcelle d'ignames cérémonielles	90 et 91
13. - Planches photo	107 et 108
14. - Adoptions et transfert foncier ; exemple	120